



HAL
open science

Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics, appliqué au cas des espaces verts publics albigeois

Anouk Leclerc

► To cite this version:

Anouk Leclerc. Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics, appliqué au cas des espaces verts publics albigeois. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02354288

HAL Id: dumas-02354288

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02354288v1>

Submitted on 7 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de recherche
« Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics
appliqué au cas des espaces verts publics albigeois »



Auteure du mémoire :
LECLERC Anouk

Master 1 Mention
« Gestion des
Territoires et
Développement
Local »

Année universitaire
2017-2018

Institut National
Universitaire
Jean-François
CHAMPOLLION

Département Sciences
Humaines et Sociales

Encadrant du mémoire : BÉNOS Rémi, Maître de conférences
en Géographie, INU Champollion, GEODE UMR CNRS

Soutenance : Mardi 26 Juin 2018

Membres du jury :

BÉNOS Rémi, Maître de conférences en Géographie, INU
Champollion, GEODE UMR CNRS

CALVIGNAC Cédric, Maître de conférences en Sociologie, INU
Champollion, CERTOP UMR 5044



« Le jardin dormait encore. Je l'ai surpris, nourrice. Je l'ai vu sans qu'il s'en doute. C'est beau un jardin qui ne pense pas encore aux hommes. »

Extrait d'*Antigone*, Jean ANOUILH, 1946, Editions de la Table ronde, Paris.

Source de l'illustration de la page de couverture : © LECLERC Anouk, Mai 2018.

Référencement pour citer ce mémoire :

LECLERC Anouk, « Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics, appliqué au cas des espaces verts publics albigeois », Mémoire de recherche de grade Master 1, Mention « Gestion des Territoires et Développement Local », sous la direction de Rémi BENOS, Année universitaire 2017-2018, Institut National Universitaire Champollion, Département Sciences humaines et sociales, Albi.

➤ Remerciements

Je tiens à remercier les personnes qui ont contribué à mon travail. Sans leur concours, je n'aurais pu arriver à cette réflexion et à ces éléments d'analyse :

- Rémi Benos, tuteur de ce travail de recherche, pour m'avoir accompagné sur ce sujet et pour m'avoir poussé à réaliser un travail conséquent avec méthode.

- Dans le même sens, l'ensemble des enseignants du Master 1 GTDL de l'INU Champollion d'Albi, leurs enseignements, analyses et commentaires ayant trouvé leur place dans le travail de terrain que j'ai mené lors de ce mémoire de recherche.

- Les personnels du service « Patrimoine végétal et environnement » de la municipalité d'Albi – plus particulièrement le directeur du service, son assistante de direction ainsi que les équipes en charge de mes trois secteurs d'étude (l'équipe du Parc Rochegude et son responsable / le responsable de l'équipe du secteur Cantepau / le responsable de l'équipe des espaces naturels) – pour leur accueil, leur curiosité, leur gentillesse et pour le temps passé à m'expliquer leurs activités. Sans leur concours, le travail de terrain n'aurait pu avoir le niveau de détail et de richesse qu'il a eu.

- L'ensemble des personnes qui m'ont accordé de leur temps pour que l'on échange concernant les espaces verts publics, albigeois ou non. La difficulté face à laquelle j'ai été pour questionner les personnes me rend d'autant plus reconnaissante envers ceux qui ont accueilli ma démarche positivement.

- L'élu en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine naturel à la municipalité d'Albi, pour m'avoir apporté les informations concernant l'action portée par la municipalité en termes d'espaces verts publics.

- Le personnel de la maison de quartier de Cantepau et mes collègues de la médiathèque-ludothèque, pour le temps passé à commenter, théoriquement et *in situ*, l'espace vert de la Plaine des jeux, ainsi que pour la considération accordée à mes questionnements. Ainsi qu'une des institutrices de l'école Jean-Louis FIEU de Cantepau, pour sa contribution à mon travail de recherche.

- La responsable du projet « Rénovation urbaine » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, pour m'avoir permis d'appréhender la démarche ANRU « Cantepau Demain » et ses implications territoriales, notamment en termes d'espaces verts publics.

- Les personnels du service « Projets urbains » de la municipalité d'Albi, pour m'avoir apporté des informations concernant les projets en cours dans les espaces verts publics concernés par l'étude.

- Madame Julia HIDALGO, chercheuse au CNRS – Laboratoire LISST, pour m'avoir aiguillé dans ma recherche de documents pouvant illustrer la place des espaces verts publics dans la planification urbaine de l'Albigeois.

- Mes amis et/ou camarades de classe (Louis, Maylis, Inès, Marie, Léo, Manon C., Pauline, Paul, Clément, Manon L., Gaël), pour leur écoute et leur disponibilité envers mes réflexions, pour nos échanges, relectures et conseils sur nos travaux de recherche respectifs, ainsi que pour leur bonne humeur et leur positivité afin de maintenir le cap dans cet exercice particulier.

- Mes parents pour leurs encouragements répétés et leur curiosité vis-à-vis de ce travail de recherche ainsi que pour leur bienveillance à l'égard de mon parcours d'études supérieures.

➤ **Sommaire :**

Remerciements	p. 3-4
Introduction générale	p. 8-12
➤ <u>Partie I) Matériels et méthodes de l'étude réalisée sur les espaces verts publics albigeois</u>	p. 12-53
Chapitre 1 : Construction des éléments de questionnement autour des espaces verts publics étudiés	p. 12-34
A) Le questionnement	p. 12-13
B) Le cadre théorique mobilisé pour travailler sur le « capital jardin »	p.13-28
C) Les objectifs et les hypothèses	p. 28-29
D) Le choix du terrain	p. 29-34
Chapitre 2 : La méthodologie d'enquête mise en place	p. 34-53
A) Introduction générale au cadrage méthodologique	p. 34-37
B) Les différentes méthodes de collecte des données et leur analyse	p.37-51
B.1) L'observation in situ dans les espaces verts publics étudiés	
B.2) Des situations d'observation « semi-participante »	
B.3) Des entretiens semi-directifs à destination des professionnels	
B.4) Les entretiens narratifs mise en œuvre avec des usagers	
B.5) L'analyse complémentaire de supports iconographiques et écrits	
C) Les grandes étapes	p. 51-53
➤ <u>Partie II) : Une étude de sites qui situe les espaces verts publics au cœur de l'aménagement urbain</u>	p. 53-75
Chapitre 1 : Les espaces verts publics en tant que partie intégrante du projet politique municipal	p. 53-66
A) La vision municipale concernant les espaces verts publics albigeois	p. 53-60
B) La place es espaces verts publics albigeois dans l'ensemble de la politique municipale	p. 60-64
C) La déclinaison du projet entre élus et techniciens	p. 64-66

Chapitre 2 : Une distinction claire des espaces verts publics étudiés depuis le point de vue opérationnel du service municipal	p. 66-75
A) Différenciation des types d'espaces, en fonction de leur histoire ..	p.66-68
B) Différenciation des modes de gestion appliqués dans les espaces verts publics	p. 68-70
C) Différenciation des espaces verts publics étudiés à partir des fonctionnalités qui leur sont assignées	p. 70-72
D) Différenciation des dynamiques qui concernent ces espaces verts publics	p. 72-75
➤ <u>Partie III) : Le rapport des usagers aux espaces verts publics à l'interface de la gestion municipale</u>	p. 75-110
Chapitre 1 : Une diversité de rapports des usagers avec les espaces verts publics	p. 75-99
A) Pratiques et représentations des usagers vis-à-vis des espaces verts publics étudiés	p. 75-94
A.1) Ce qui est dit par les usagers sur ces espaces	
A.2) Ce qui a été observé sur ces espaces	
B) Des éléments explicatifs du rapport des usagers aux espaces verts publics	p. 94-99
B.1) Goûts, affinités et besoins	
B.2) Conditions physiques et matérielles personnelles	
B.3) Le rapport à la ville, à l'espace urbain	
Chapitre 2 : Les espaces verts publics étudiés : produits de la gestion municipale et du rapport des usagers ?	p. 99-110
A) Des attentes entre service technique et publics d'usagers	p. 99-105
A.1) L'appropriation des espaces verts publics en question	
A.2) Une communication à étoffer entre service technique et usagers des espaces verts publics	
B) Une gestion des espaces verts publics à destination de la ville d'Albi	p. 105-110
B.1) Des espaces verts publics qualitatifs garants de la qualité de vie ?	
B.2) Quelle prise en compte du public dans le cadre de l'aménagement concernant des espaces verts publics ?	

Conclusion générale	p. 111-119
Bibliographie	p. 120-124
Liste des annexes	p. 125-126
Annexes	p. 127-161
Résumés	p. 162
-en français	
-en anglais	

➤ Introduction générale :

Le sujet :

Ce sont la sociologie et l'urbanisme qui semblent s'être le plus appropriés la question des espaces verts publics. Comme l'écrivaient Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, dans leur définition de « Jardin », il est « *étrange que les géographes se soient si peu intéressés aux jardins, désintéressés timidement levé depuis peu, tant il s'agit d'un objet spatial riche et complexe* »¹. Celui-ci n'ayant pas été beaucoup étudié, **en tant que géographe, prendre pour objet d'étude les espaces verts publics était alors une opportunité.**

Les espaces verts sont aujourd'hui un **objet d'étude socio-spatial en vogue** dans le cadre du mouvement d'« environnementalisation » des politiques publiques et de la prise de conscience vis-à-vis des enjeux environnementaux d'une partie non-négligeable des citoyens ; dynamique qui s'est développée depuis les années 1990 et qui trouve son paroxysme dans le référentiel de la durabilité à partir des années 2000. Ainsi, LEVY et LUSSAULT décrivent **l'évolution du regard porté sur les jardins en ville** : « *Il devient progressivement avec toute la panoplie des espaces verts un des outils privilégiés de l'urbanisme qui, toutefois, eut tendance à le confiner dans les années 1950-1970 aux aires résiduelles des opérations fonctionnelles. Depuis les formes jardinées n'ont cessé de prendre de l'importance pour elles-mêmes, et avec elles les services des « espaces verts », participant de l'épanchement du vaste courant environnemental* »².

On retrouve donc aujourd'hui les espaces verts au cœur des enjeux urbanistiques, prenant une place particulière dans tous les nouveaux projets d'aménagement urbain ou qui visent à renouveler un espace déjà existant. Selon l'ouvrage *Jardins en ville, Villes en jardin*³, ceci peut s'expliquer notamment du fait de leurs implications en matière de **services écosystémiques** (biodiversité, régulation du climat, rôle dans le cycle de l'eau, etc.), cela au regard du **contexte de changement climatique** et de ses effets particuliers dans les espaces urbains (comment gérer l'évolution des températures avec les phénomènes d'îlot de chaleur ? comment gérer une vulnérabilité qui a été accrue face aux risques environnementaux ?). Ce retournement concernant la considération vis-à-vis des espaces verts porte un renouvellement de la réflexion sur les formes urbaines. Il serait un atout pour **penser « un urbanisme davantage adapté aux incertitudes de l'époque, plus souple et évolutif, plus à l'écoute aussi des citoyens et de leurs attentes »**⁴.

¹ *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Collection Belin, 2013.

² Idem.

³ *Jardins en ville, Villes en jardin*, sous la dir. de Jean-Jacques TERRIN, Editions Parenthèses / GIP AIGP, Collection La ville en train de se faire, 2013.

⁴ Idem.

Et justement ce volet sur les citoyens, **leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis des espaces verts**, est une thématique qui fait l'objet de nombreux développements. L'argumentaire qui l'accompagne porte sur des sujets divers : -atouts du développement de la **biodiversité** en ville ; -**embellissement** de la ville ; -effets positifs pour la **santé** et la **qualité de vie** en ville ; -effets positifs pour la **cohésion sociale**. En ce sens, on reconnaît aujourd'hui trois fonctions aux espaces verts en ville : -une **fonction sociale** « *car il (le jardin) favorise la cohésion sociale, renforce les échanges et les liens de voisinage, multiplie les activités partagées autour de pratiques qui se veulent simples, conviviales et parfois éducatives* »⁵ ; -une **fonction économique** « *il peut être pensé dans un esprit de production et de consommation vivrière à circuit-court permettant le développement d'une économie de subsistance* »⁶ ; -une **fonction environnementale** « *car pour les métropoles cherchant à renouer des liens avec la nature et conservant en leur sein des espaces garants de cette mémoire, le jardin constitue un jalon important pour la préservation de la biodiversité et le développement des écosystèmes* »⁷.

En lien avec les fonctions qu'on leur attribue, la place des citoyens et des habitants s'est renouvelée. Comme l'illustre l'ouvrage *Implication citoyenne et nature en ville. Premiers enseignements issus de sept études de cas en France (2016)*⁸, on s'interroge sur la **manière de considérer les citoyens** et il existe **différentes façons de leur accorder de la place dans la gestion et la conception** de ces lieux. Il y a d'abord un premier niveau avec un volet « **sensibilisation** » (éducation à la biodiversité, aux milieux naturels que l'on rencontre en ville). On a ensuite une **intégration des citoyens** dans les projets : soit au moment de l'élaboration du projet pour disposer de l'avis des citoyens (**entre « consultation » et « concertation »**), soit dans la **gestion de l'espace** (« co-élaboration » de l'espace). Dans ce dernier cas, les nouvelles façons de se rapporter aux espaces verts (participatives et collectives) interrogent : -se posent des questions en matière de gouvernance des lieux entre collectivités, partenaires privés et usagers ; -se pose la question de la formation des équipes en charge des espaces verts. « *Restent à approfondir les conditions de **co-construction d'un territoire par l'ensemble des acteurs** (habitants, usagers, élus, services techniques, ...)* »⁹.

Malgré la considération renouvelée pour les citoyens/habitants et des initiatives d'habitants-acteurs de leurs espaces verts, se pose la question de leur place vis-à-vis des espaces verts publics : « *Mais **quel type d'habitants utilisent ces espaces** ? Car si « le jardin est dans le jardinier » selon l'expression de Gilles*

⁵ *Jardins en ville, Villes en jardin*, sous la dir. de Jean-Jacques TERRIN, Editions Parenthèses / GIP AIGP, Collection La ville en train de se faire, 2013.

⁶ Idem.

⁷ Ibidem.

⁸ *Implication citoyenne et nature en ville. Premiers enseignements issus de sept études de cas en France*, Cerema, Pascal MARCHAND, Editions du Cerema, Collection Connaissances, 2016.

⁹ Idem.

Clément, *l'un et l'autre restent d'une vaste diversité* »¹⁰. Cette diversité d'usagers, de pratiques et de représentations est à considérer et à gérer puisqu'il peut survenir des tensions en lien avec une fréquentation accrue et des pratiques qui peuvent difficilement cohabiter dans l'espace. Cette approche par les usagers est une thématique **qui questionne des situations qui peuvent être problématiques** : -les questions d'**inégalités environnementales**, avec le cas notamment du lien entre proximité d'un espace vert et augmentation des prix du marché immobilier par exemple¹¹ ; -l'**appropriation de l'espace**. A travers ces lectures, la question du rapport des individus aux jardins et aux parcs est apparue comme étant à approfondir. On trouve quelques études qui portent sur la **prise en considération des individus dans les espaces verts** : -les travaux de Teddy ARRIF qui portent sur l'étude des pratiques et des représentations des usagers âgés dans le parc de Bercy¹² ; -des travaux existent aussi avec une entrée par la question du genre (la place des femmes dans l'espace public, les espaces verts étant un type d'espace public)¹³.

L'objectif de ce travail de recherche a été de **proposer une réflexion sur la place des individus vis-à-vis des espaces verts publics**. L'étude qui s'en est suivie a pris place dans des espaces verts publics albigeois. « *Il nous appartient cependant de mettre en lumière notre implication, pour garantir une certaine scientificité des résultats et de la recherche, et pour permettre au public de comprendre d'où parle l'enquêteur* »¹⁴. Ainsi, **si je retiens l'approche du rapport que les usagers peuvent entretenir avec les espaces verts publics, c'est parce que je tiens profondément au principe d'égalité, à ses traductions** et que celles-ci m'habitent au quotidien quand je regarde l'environnement qui m'entoure. **Il y a donc d'abord besoin de questionner la capacité des individus à entretenir un rapport avec les espaces verts publics**. Cela permet en partie de **déconstruire l'argumentaire qui accompagne la thématique de la nature en ville** (les effets positifs en termes de santé, de qualité de vie et de cohésion sociale) et de le nuancer. Ceci peut permettre notamment de chercher à introduire une première différence entre les individus qui bénéficient de ces espaces par l'usage qu'ils en ont (en s'y rendant, en y effectuant des activités) et ceux qui peuvent bénéficier d'effets positifs sans jamais s'y rendre (paysage urbain plus vert, effet de réduction de l'îlot de chaleur, filtration des pollutions de l'air, etc.). L'étude cherchera à **comprendre et à expliquer pourquoi des individus profitent des espaces**

¹⁰ *Implication citoyenne et nature en ville. Premiers enseignements issus de sept études de cas en France*, Cerema, Pascal MARCHAND, Editions du Cerema, Collection Connaissances, 2016.

¹¹ On peut renvoyer à la référence suivante : « La capitalisation immobilière des espaces verts dans la ville d'Angers. Une approche hédoniste », CHOUMERT Johanna, TRAVERS Muriel, *Revue économique*, 2010/5 (Vol. 61).

¹² On peut renvoyer à la référence suivante : « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », Teddy ARRIF, *Métropoles*, n°5/2009.

¹³ On peut renvoyer à la référence suivante : « Des femmes dans l'espace public. Places et jardins à Batna », Farida NACEUR, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°112, 2017.

¹⁴ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

verts et de ce qu'ils ont à offrir (et d'autres non). En ce sens, on s'inscrit là dans le registre de **la compréhension et de l'explication des inégalités environnementales**.

Enfin, réfléchir à la place des individus dans les espaces verts publics passe également par une interrogation sur **le rapport qui s'établit entre espaces verts publics et individus une fois que ceux-ci les fréquentent**. C'est avec les nouvelles formes d'espaces verts participatifs que l'on a parlé de « co-gestion », « gestion partagée » et de « co-élaboration » des espaces. Mais il semble y avoir un intérêt à saisir comment les espaces verts publics, qui ne sont pas partie des dynamiques participatives/collectives, se trouvent quand même **à l'interface des usages et des représentations des différents types d'acteurs qui y interviennent** ; ceci interrogeant autant la **gestion de ces espaces** que les **pratiques et appropriations qui en sont faites** par les usagers, le tout participant à définir les espaces verts publics.

En ce sens, j'ai choisi d'étudier les espaces verts publics sous un angle particulier que j'ai appelé « **Le capital jardin : rapport entre individus et espaces verts publics, appliqué au cas des espaces verts publics albigeois** ». Cette approche cherche à questionner le rapport que les individus peuvent entretenir avec cette forme d'espace particulière et ses implications en matière d'espace.

Dans une première partie, nous reviendrons sur les **éléments, autant théoriques que méthodologiques, qui ont guidé la réflexion et l'enquête de terrain**. Ensuite, il s'agira de présenter en quoi les espaces verts publics albigeois étudiés **trouvent leur place dans une réflexion municipale globale concernant l'aménagement urbain**. Puis, dans un dernier temps, après avoir cherché à expliquer la **diversité des rapports que les individus peuvent entretenir** avec les espaces verts publics, nous questionnerons ces **espaces comme étant à l'interface entre usagers et gestion municipale**.

L'intérêt du sujet dans le cadre de la mention GTDL :

L'étude des espaces verts publics **trouve sa place dans l'enseignement du master GTDL** pour plusieurs raisons :

-parce qu'il s'agit d'un objet qui peut être le sujet d'une **étude transversale entre sociologie et géographie, à l'image de la composition de l'équipe pédagogique** ;

-parce que **la gestion des espaces verts publics se retrouve au cœur de politiques publiques** (que nous apprenons à étudier et à prendre en compte pour déconstruire et analyser la constitution de l'espace), qui peuvent être nationales (comme avec la réglementation « Zéro-phyto » ou bien l'existence d'une commission ministérielle en charge de la culture et du patrimoine qui classe les jardins avec le label « Jardin remarquable »), mais qui peuvent aussi être locales

(les espaces verts publics peuvent être une composante des projets urbains que les élus développent) ;

-parce que les espaces verts remplissent différentes fonctions (sociale, culturelle, de loisir, environnementale, thérapeutique) dans un espace urbain, pour les futurs professionnels de la gestion des territoires que nous sommes, s'être familiarisés, voire spécialisés, sur cet objet peut être une opportunité **pour intégrer un service en charge des questions environnementales** ou bien de la **cohésion territoriale et sociale**.

➤ Partie I) Matériels et méthodes de l'étude réalisée sur les espaces verts publics albigeois

Chapitre 1 : Construction des éléments de questionnaire autour des espaces verts publics étudiés

A) Le questionnaire :

Dans mes lectures (articles scientifiques, documents issus de la matière « grise ») sur les espaces verts publics, je me suis aperçue qu'un élément était manquant : on ne trouve pas de démarche qui cherche à comprendre quels peuvent être les facteurs explicatifs du rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts. C'est-à-dire que **l'on ne s'est pas intéressé à comprendre ce qui peut expliquer la capacité des individus à se rendre dans un espace vert public**. D'où mon intérêt pour les concepts de « capital » et d'« habitus ». De plus, les individus viennent dans un espace vert public parce que ce lieu remplit pour eux une fonction, leur permettant d'avoir un ou des usages. Ainsi, de nombreuses études existent pour savoir ce que les jardins et les parcs font aux hommes qui s'y rendent : fonction culturelle, sociale, environnementale, thérapeutique, etc. **Mon premier questionnaire est donc de chercher à savoir dans quelle mesure les individus disposent d'une capacité à entretenir un rapport avec les espaces verts publics.**

De plus, il y a un autre manque : on parle de l'intérêt, de l'accessibilité, de la fréquentation des espaces verts publics mais on n'a pas cherché à **questionner le rôle que les individus jouent dans cet espace**. Ils y sont pourtant une composante essentielle, puisque sans individus qui les fréquentent, pas d'espaces verts publics. Le rapport que les individus entretiennent aujourd'hui avec les espaces verts est partie intégrante de ce qu'ils sont. Mais ce qu'ils sont aujourd'hui est également hérité des rapports du passé. Par exemple, l'installation d'un terrain de pétanque peut tenir du fait que des individus se sont appropriés une partie de

l'espace pour jouer à un jeu, chose qui n'avait pas été considérée au moment de la création de l'espace vert. Il manque une perspective relationnelle qui prenne au sérieux le processus de co-construction¹⁵ du jardin et de ses publics. **Mon second questionnement est donc d'essayer de saisir dans quelle mesure les individus ont la capacité de participer à ce qui relèverait d'une co-construction des espaces verts publics, à travers le rapport qu'ils entretiennent avec ceux-ci.**

Ces deux questionnements majeurs m'ont amené à poser la problématique suivante : **dans quelle mesure les individus, en fonction de leur capacité à entretenir un rapport avec les espaces verts publics, peuvent-ils participer à la co-construction de ceux-ci ?**

Ce travail pourrait être l'occasion d'ébaucher un concept nouveau « le capital jardin », qui désigne en fait un habitus spécifique au champ des espaces verts et la façon d'utiliser et de valoriser ce type de capital vis-à-vis des autres formes de capitaux. La réflexion visera donc à repérer et analyser des facteurs explicatifs de la capacité à entretenir un rapport avec les espaces verts.

Cette étude serait aussi l'occasion de **travailler sur le cadre théorique et méthodologique du concept de co-construction** qui est aujourd'hui très utilisé, mais dont on ne trouve ni définition théorique claire et complète, ni cadrage méthodologique pour tester sur le terrain la véracité d'une co-construction de l'espace. Un objectif fort tient de la possibilité de tester un cadrage théorique et méthodologique pour aborder le sujet de la co-construction d'un espace.

B) Le cadre théorique mobilisé pour travailler sur le « capital jardin » :

B.1) Le concept de « jardin »

Peu de géographes ont travaillé la question du jardin en profondeur, pourtant la plupart des géographes « classiques » ne l'oublie pas dans leurs dictionnaires. Les premiers éléments que l'on trouve renvoient au **jardin privé** : Roger BRUNET le définit comme « *une pièce de terrain attenante à la maison et qui porte en permanence des cultures (...). Les cultures sont surtout de légumes (jardin potager) mais peuvent être florales (jardin d'ornement) voire fruitières* »¹⁶. Le rapport des individus à ce type de jardin n'est **pas l'orientation qui est choisie** dans ce mémoire, du fait de **contraintes matérielles** (difficulté à questionner les propriétaires de maisons à jardins au regard du temps disponible).

Toutefois l'auteur complète son propos en développant le rôle dans la ville et allant jusqu'au **jardin dit « public »** : « *le mot jardin s'applique également à des*

¹⁵ J'explique et argumente l'usage du terme de « co-construction » dans la partie Objectifs et hypothèses.

¹⁶ *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Roger BRUNET, R. FERRAS et H. THERY, Collection Reclus - La documentation française, 2009.

ensembles spécialisés d'usage collectif en ville : jardin public, jardin d'ornement, jardin des plantes (ou botanique), jardin d'acclimatation, jardin zoologique, ouverts gratuitement ou non au public et entretenus par des professionnels. **La qualité de la vie en ville est en partie fonction de l'ampleur et de l'état d'entretien et de fréquentation de ces jardins (...)** »¹⁷. La présence de jardins publics entretenus est identifiée comme caractère garant d'une qualité de vie urbaine. C'est sur cet aspect qu'insiste à son tour Yves **LACOSTE** pour qui le jardin public urbain relève avant tout d'un « agrément » : « désigne aussi des lieux publics plus ou moins vastes soigneusement entretenus, **destinés à l'agrément des populations** »¹⁸. Cette même vision du « jardin public » est donnée dans le *Dictionnaire du paysage* de Michel **GODRON** et Hubert **JOLY** : « **jardin d'agrément appartenant à une collectivité publique, aménagé pour l'agrément de la population et comportent des aires de détente ainsi que des jeux pour enfants et pour adultes** »¹⁹. Pour ces deux auteurs, on note que l'on ne peut parler de jardin public qu'à la seule condition que **la propriété du jardin soit le fait de la collectivité**. Nous verrons qu'il s'agit là d'un élément de discussion incontournable pour notre réflexion.

Les auteurs reviennent sur **l'apport que constitue les jardins publics pour les citadins** (« (...) réputés pour apporter un cadre de vie agréable et harmonieux avec la ville par leurs multiples fonctions sociales, thérapeutiques, culturelles et environnementales »²⁰) **mais ne développent pas d'élément concernant la construction de ces jardins publics par les individus qui y interviennent** (choix politique, management des espaces verts, place et rôle des usagers). **Ces auteurs ne font qu'évoquer la fréquentation, l'accessibilité ou l'intérêt des individus mais ne questionnent pas le rôle qu'ils jouent en tant que facteur constitutif du jardin public**. Il manque une **perspective relationnelle qui prenne au sérieux le processus de co-construction du jardin et de ses publics**. Ils ne questionnent pas ce que les individus font au jardin alors qu'ils argumentent sur ce que les jardins font aux individus qui habitent dans la ville. Nous reviendrons plus loin sur la **question spécifique de l'entretien** de ces espaces.

Plus récemment, les géographes se sont intéressés à **l'apport des individus qui ont construit et qui construisent le jardin**. **LEVY** et **LUSSAULT** dépassent ainsi les visions précédemment exposées en affirmant que le jardin « **est avant même qu'on puisse jouir de son agrément un espace de travail, de production. (...) Il est un travail intense et perpétuel, un ensemble technique, une architecture** »

¹⁷ *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Roger BRUNET, R. FERRAS et H. THERY, Collection Reclus - La documentation française, 2009.

¹⁸ *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Yves LACOSTE, Armand Colin, 2003.

¹⁹ *Dictionnaire du paysage*, Michel GODRON et Hubert JOLY, Editions CILF, 2008.

²⁰ « Usages des parcs publics chez les seniors : analyse comparative des parcs de Bercy et de la Source à Paris », Teddy ARRIF in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

(...) *et un art qui a ses festivals* »²¹. Cette appréhension tel un espace de travail est aussi mise en œuvre par Patricia **LE CRENN** : « *le jardin public est alors appréhendé non pas au sens d'un espace de détente et de loisirs pour le citoyen, mais avant tout comme un espace de travail* »²². **Peut-être ne faudrait-il pas catégoriser de cette manière (hermétique) pour questionner l'ensemble des acteurs qui participent de la construction du jardin public** : l'utilisateur détente/loisir peut avoir à l'esprit qu'il peut jouir de cet espace du fait du travail apporté à cet espace ; le technicien qui entretient l'espace peut le faire pour répondre à sa vision personnelle de la détente et du loisir ou en supposant la vision des usagers. En ce sens, on peut citer cet extrait « *Jusqu'à présent, les jardiniers étaient reconnus pour le savoir horticole spécifique dont ils étaient détenteurs, qui leur permettait de juger, de diagnostiquer tout en entretenant une relation de confiance avec les usagers* »²³. Cela permet d'illustrer que **les deux espaces, de travail et de loisir, ne sont pas si hermétiques entre eux**. Les jardiniers mettant en pratique des techniques qui visent à apporter aux usagers, à répondre à une demande de leur part. Si leurs pratiques correspondent aux attentes, espoirs, imaginaires des usagers, alors les jardiniers nourrissent la relation qu'ils ont avec eux au biais de ce qu'ils font à l'objet jardin public ; **l'objet étant, en partie, le produit de l'interaction de ces deux types d'acteurs**. On peut aller plus loin sur la considération du travail dans la production de l'espace en se référant au travail d'Hannah **ARENDT**. Bernard **DEBARDIEUX** dans « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt » (2014) revient sur sa définition du **travail** qui est « *la faculté que les humains ont de garantir leur existence biologique et leur reproduction* »²⁴ ; qu'elle **distingue de l'œuvre** qui « *fournit un monde artificiel d'objets, nettement différent de tout milieu naturel* »²⁵, qui « *procède donc de la production d'artefacts qui s'inscrivent dans la durée, quand le travail lui, est éphémère, cesse quand l'activité de l'humain cesse elle-même* »²⁶. Cette perspective permet de considérer la contribution des individus au jardin public en tant qu'espace qui pouvait leur préexister et qui pourra leur survivre. La perspective de l'œuvre permet de se questionner sur **ce qui constitue le jardin public en artefact et qui le fait perdurer dans le temps**.

LE CRENN revient sur les processus de fabrication de ces espaces : l'aspect « construit » du lieu est davantage mis en avant, pour autant il n'est pas davantage questionné « *Depuis une vingtaine d'années en France, le jardin public urbain connaît des mutations : sa conception, sa réalisation et son entretien sont*

²¹ *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Collection Belin, 2013.

²² « Les jardins publics : espaces de travail et de construction identitaire pour les jardiniers » par Patricia LE CRENN in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

²³ Idem.

²⁴ « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt », Bernard DEBARDIEUX, Cybergéo, 2014.

²⁵ Idem.

²⁶ Ibidem.

*l'objet de nombreuses interrogations où se mêlent les **questions environnementales et l'organisation des métiers** que rien ne prédisposait au changement »²⁷. Cet extrait illustre la manière de s'interroger sur la construction des jardins, c'est-à-dire que l'on questionne les modèles, les valeurs qui sous-tendent les projets, la gestion d'un espace vert mais là encore **on positionne le jardin public comme un espace construit et non pas co-construit**. A noter, on peut faire référence à l'approche d'Henri **LEFEBVRE** concernant « *la **production de l'espace*** » (et non pas la construction) : approche plus complexe qui serait à remobiliser pour le questionnement autour de la co-construction du jardin public. Il la définissait comme « *le mode de production (qui) organise – produit – en même temps que certains **rapports sociaux** – son **espace** et son **temps*** »²⁸. Il complétait « *l'espace social n'est pas une chose parmi les choses, un produit quelconque parmi les produits : il **enveloppe les choses produites**. Il résulte d'une suite et d'un **ensemble d'opérations**, et ne peut se réduire à un simple objet. Effets d'actions passées, il **permet des actions**, en **suggère** ou en **interdit*** »²⁹.*

A contrario, les **nouvelles formes d'espaces verts urbains** qui se développent aujourd'hui sont toujours **appréhendées par l'angle de la participation**. Les jardins partagés, les jardins de quartier ou pédagogiques **se revendiquent de la co-construction puisque relevant d'une démarche ascendante**. Dominique **PROST** et Marie-Dominique **RIBEREAU-GAYON** disent à ce sujet « *Les petits jardins qui se développent actuellement (...) relèvent pour leur part d'une **démarche bottom up**, les projets émanent des habitants et sont portés par des collectifs ou des associations qui négocient avec la municipalité* »³⁰. A la démarche ascendante s'agrège souvent une dimension éducative clairement inscrite dans le registre de la sensibilisation : « *(...) un nouveau type de jardin, à visée pédagogique, qui entend combler le hiatus entre citoyens ayant perdu la culture du jardin et les vastes espaces publics ouverts à une fréquentation de masse. Gérés par des associations, comme les Jardins d'aujourd'hui ou par du personnel municipal, comme la Maison du jardinier, ils proposent **des animations et des ateliers** à un large public* »³¹.

L'apport des individus peut, par ailleurs, être appréhendé dans une **approche culturelle** comme le propose Alain **BARATON** pour qui « *Chaque pays, chaque*

²⁷ « Les jardins publics : espaces de travail et de construction identitaire pour les jardiniers » par Patricia LE CRENN in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

²⁸ *La production de l'espace* (1974), LEFEBVRE in « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », Jean-Yves MARTIN, Article, 2006.

²⁹ Idem.

³⁰ « Les nouveaux jardins publics de Bordeaux : la construction d'une culture de la nature », Dominique PROST et Marie-Dominique RIBEREAU-GAYON, in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

³¹ Idem.

peuple a un style qui lui est propre, et cette diversité nous renseigne sur les croyances et les traditions. **Découvrir un jardin, c'est s'imprégner d'une culture** (...) »³². Si un jardin révèle une culture c'est que les individus qui l'ont construit, le font au jour d'éléments qui leur sont propres : **les jardins sont empreints de ce que les individus qui les ont construit ont voulu mettre en exergue**. Cette idée que le jardin public serait un marqueur de l'identité culturelle peut être lue au jour de ce qu'écrivait Mondher **KILANI** « (...) l'assignation d'une identité culturelle à l'autre sert à **identifier** et à **séparer le Nous du Eux** »³³. La création d'un jardin participe donc de ce jeu d'identification. En ce sens, on peut faire référence aux considérations de Claude **RAFFESTIN** (*Pour une géographie du pouvoir*, 1980) pour qui **toute intervention sur l'espace est un acte de pouvoir** et s'inscrit donc dans un rapport de domination et d'appropriation. C'est ainsi que les jardins sont également **empreints de pouvoir**, puisqu'historiquement ils étaient créés par les individus possédant du pouvoir et souhaitant le matérialiser. On retrouve cette dimension autant chez **BARATON** « *L'histoire des jardins se confond avec celle de l'humanité : (...) d'abord pour se nourrir, puis pour flatter leurs dieux. Les princes qui nous ont gouvernés ont domestiqué à leur tour les plantes pour afficher leur pouvoir* (...) »³⁴ que chez **LACOSTE** « *De grands jardins proches de belles demeures ont contribué à partir du XVII^e siècle au prestige de propriétaires qui ont cherché à y imiter les dispositions ornementales des parcs princiers ou royaux ; d'où le jardin à la française aux pelouses géométriques inspirées du parc de Versailles* »³⁵. On peut enfin faire référence à deux paramètres qui participent à régir l'espace public en général aujourd'hui, dont le jardin public fait partie, qui ont été définis par Christian **DESSOUROUX** : -la **normativité juridique** « *caractère essentiel pour chaque acteur dans la mesure où il renseigne sur le régime des pratiques légitimes valables dans l'espace et en définit les potentialités d'usages autorisés* »³⁶ ; -la **régulation** « *paramètres qui se fondent sur la reconnaissance de règles d'usage communes et sur le respect de droits collectifs* (...). *Il y a lieu de départager des formes de régulation formelles et informelles. Les premières ont principalement trait aux règlements d'usage affichés et consacrés. Les secondes se rapportent aux processus d'appropriation spatiale et de négociation d'usage de cet espace en relation avec les autres usagers* »³⁷. Encore aujourd'hui, le jardin public est régi par des règles et y règne donc de la **normativité** : celle-ci concerne l'utilisateur qui voit son comportement encadré mais également le technicien qui voit sa pratique et sa façon de composer l'espace encadré par les normes juridiques et réglementaires (sécurité pour le public, jeux

³² *Petit dictionnaire amoureux des jardins*, Alain BARATON, Editions Plon, Collection Pocket, 2015.

³³ « L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés », in *L'imbroglia ethnique*, R. GALLISSOT, M. KILANI, A. RIVERA, Lausanne, Ed. Payot, 2000.

³⁴ *Petit dictionnaire amoureux des jardins*, Alain BARATON, Editions Plon, Collection Pocket, 2015.

³⁵ *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Yves LACOSTE, Armand Colin, 2003.

³⁶ « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », Christian DESSOUROUX, *Belgeo*, n°1, 2003.

³⁷ *Idem*.

des enfants, non-usage phytosanitaires). **L'espace devient lui-même porteur de normes**, y compris dans sa dimension matérielle (substrat géophysique) et via la préoccupation environnementale (ne plus introduire des invasives, par exemple).

L'entretien des espaces verts tient une place particulière dans le mouvement environnementaliste et ses déclinaisons urbaines, comme le souligne **LE CRENN** « *Dans les villes séduites par une nature ordinaire concrétisant les idées et les valeurs de l'écologie urbaine et du développement « durable », de nouvelles physionomies d'espaces verts sont alors apparues consistant à articuler la conception à la gestion de l'espace, tout en déclinant les modalités diverses d'entretien. Leur mise en œuvre implique alors des changements dans les habitudes de travail et dans les représentations des acteurs. Si ce changement de posture est bien visible du citoyen qui fréquente les espaces publics, il l'est également pour le jardinier municipal, dont le travail est de les entretenir* »³⁸. Les nouvelles considérations environnementales ont donc des **effets concrets** et modifient les techniques de réalisation et d'entretien, ce qui est perçu fortement par les techniciens (culture de travail, connaissances, savoir-faire) mais aussi par l'utilisateur (il voit ce qui change dans l'espace ; en guise de nuance, on peut renvoyer au mécontentement d'utilisateurs vis-à-vis de la présence d'herbe dans les allées, reprochant un manque de propreté, de netteté, alors que les services des parcs et jardins ont eu à s'adapter à la nouvelle réglementation « Zéro phyto », celle-ci étant liée aux considérations sociétales environnementalistes). **L'évolution de l'entretien des espaces verts est ici questionnée selon une entrée professionnelle** (quelle culture professionnelle ?). Pour autant, il n'y a pas d'interrogation sur le parcours et l'identité de ces techniciens **en dehors de leur milieu professionnel** qui pourrait influencer sur leur rapport au jardin et au travail jardinier. Ces travaux s'inscrivent dans une approche actorielle qui ne laisse aucune place aux sujets, complexes et uniques par définition (nous y reviendrons dans la partie 3).

L'auteure pointe également que les espaces verts ne sont **pas un objet uniforme**, on leur apporte un traitement différencié : « (...) **la présence de l'herbe n'est pas admise « n'importe où » ; la richesse floristique associée à un ensauvagement des lieux ne s'envisage pas au centre-ville par exemple. (...) De tels propos apportent un éclairage sur l'image que les jardiniers se font des différents territoires à entretenir, des conduites et des valeurs différenciées, selon qu'il s'agisse d'un espace de « priorité », « bien en vue » ou d'un espace éloigné de l'affluence et des axes de passage.** »³⁹. Ils sont donc **au cœur de stratégies, de représentations et celles-ci participent à les modeler, à les construire**. Chaque jardin, chaque espace vert, est lui-même révélateur de sa place dans l'espace social

³⁸ « Les jardins publics : espaces de travail et de construction identitaire pour les jardiniers » par Patricia LE CRENN in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

³⁹ Idem.

que constitue la ville, puisqu'il y a des jardins de centre-ville et des jardins périphériques.

Pour autant, comme nous l'avons signalé plus haut, aujourd'hui les espaces verts urbains constituent un **gradient de la qualité de vie** (« *Une étude menée par l'ethno-écologue Sandrine Manusset, en partenariat avec Plante et Cité (2010), montre que la présence de végétal en ville permet de mieux accepter la densification urbaine et améliorer la santé en donnant la possibilité d'évacuer le stress* »⁴⁰). On peut alors **s'interroger sur la légitimité de mettre ces espaces au cœur de stratégies**. D'autant plus que **la question de la localisation de ces espaces et de leur accessibilité (matérielle autant que cognitive) est posée**. Comme l'écrit Teddy ARRIF « *La proximité et l'appartenance à certains groupes sociaux (personnes âgées) seraient un facteur déterminant de la fréquentation des espaces verts, mais aussi des pratiques de ces espaces (Arrif, 2007 ; Florgard 2006). Les personnes âgées, les jeunes, et les personnes instruites (niveau secondaire) résidant dans de grandes villes bénéficieraient plus de la présence des espaces verts dans leur environnement proche que d'autres groupes sociaux (Takano et al, 2002). (...) Ainsi, des analyses complémentaires par niveau d'urbanisation et par périodes, seraient nécessaires sur la localisation des personnes âgées (lieu d'habitation et situation géographique du parc urbain), leur connaissance historique et fonctionnelle de ces parcs, pour analyser finement ces facteurs explicatifs* »⁴¹. Cet extrait comprend un **questionnement relatif à la capacité de chacun des usagers à entretenir un rapport, qui leur est propre, avec le parc étudié**. Et c'est véritablement en ce sens, qu'il **paraît nécessaire de mobiliser le concept de « capital »** puisqu'il semblerait que **l'explication des pratiques et représentations des usagers tiennent, pour partie, d'une forme de capital relatif au champ du jardin qu'ils possèderaient**. Ceci constituera une hypothèse forte de notre recherche.

A noter, le **qualificatif « espaces verts »** est employé fréquemment dans les réflexions autour du jardin. Il apparaît donc nécessaire de délimiter les contours de ce terme : d'après la **circulaire du 22 février 1973**, du Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Protection de la nature et de l'environnement, relative à la politique d'espaces verts, ceux-ci désignent « **toutes les réalisations vertes urbaines** telles que bois, parcs, jardins, squares, les plantations d'alignement et d'accompagnement, toutes les superficies vertes périurbaines et rurales, en particulier les massifs forestiers ». De plus, des auteurs parlent de **parcs publics** et non pas de jardins publics. Ainsi, le parc fait partie de la déclinaison des espaces verts mais se différencie du jardin public. Pour **GODRON et JOLY** un **parc** désigne un « **espace clos annexé à une demeure, comportant généralement un espace**

⁴⁰ « Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société », Enquête UNEP-IFOP, 2016.

⁴¹ « Usages des parcs publics chez les seniors : analyse comparative des parcs de Bercy et de la Source à Paris », Teddy ARRIF in *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, sous la dir. de Marie-Jo MENOZZI, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

*boisé important et organisé de façon à procurer des **agrément**s variés (vues, cheminements, plantes intéressantes, pièces d'eau, faune, bosquets et même parcelles forestières, etc.) selon des conceptions qui vont du jardin géométrique à la française à une transposition de la nature sauvage idéalisée* »⁴². On comprend alors qu'un parc peut contenir un jardin mais c'est sa taille, son rattachement à une bâtisse et sa diversité d'espaces qui le caractérise. Cette définition renvoie au **Parc Rohegude d'Albi** qui est retenu comme un terrain d'étude de l'analyse. Un autre type de **parc dit « d'agrément »** existe : **GODRON** et **JOLY** le définissent ainsi « **parc aménagé pour le loisir, la détente et la promenade, associant des espaces de prairie et de bois, et ménageant des effets esthétiques fondés sur les jeux d'eau, les statues ainsi qu'une organisation des espaces** »⁴³. La **fonction d'agrément** justifie l'existence du dit parc, alors que le parc répond à des considérations davantage d'ordre paysagistes. Le parc d'agrément renvoie autant à la **base de loisirs de Pratgraussals d'Albi** qu'à la **Plaine des jeux de Cantepau**, qui seront d'autres terrains d'étude de l'analyse. A noter « *la **récréation de masse** est devenue une forme de divertissement parmi d'autres ; les pratiques de nature ne font pas exception à cette tendance* »⁴⁴ : ainsi, on peut rappeler que les parcs d'agrément qui feront l'objet de l'étude ont été **créés récemment en vue de répondre à cette attente d'espaces de nature récréatifs dans l'espace urbain**.

B.2) Le concept de « capital »

Le **capital** est une notion rattachée à la pensée de Karl **MARX** (19^{ème} siècle) qui la met au cœur de son œuvre. Il affirmait que **l'exploitation de la force du travail et l'accaparement de la valeur créée étaient à l'origine du conflit entre les classes, celles bénéficiant des revenus du travail et celles des revenus du capital**⁴⁵. Précisons d'emblée que ce n'est pas **dans l'acception productive que je souhaite mobiliser la notion de « capital »** ; toutefois, **la question des différences et des inégalités entre groupes sociaux** qui est développée dans la vision de **MARX** **mérite d'être gardée pour l'analyse du processus de (co-)construction des jardins, leur accessibilité et les rapports que les individus entretiennent avec eux**.

La notion de capital a très largement alimenté les sciences humaines et sociales durant tout le 20^{ème} siècle, notamment dans le courant théorique du **structuralisme constructiviste** qui veut, qu'indépendamment de la volonté des agents, les structures sociétales objectives orientent les pratiques et les représentations⁴⁶. Pierre **BOURDIEU**, dans les années 1970, en tant que principal théoricien de ce

⁴² *Dictionnaire du paysage*, Michel **GODRON** et Hubert **JOLY**, Editions CILF, 2008.

⁴³ *Idem*.

⁴⁴ « Natures buissonnières : défoulement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif ? », Appel à contributions Nature et Récréation n°2, sous la dir. de Barbara **EVARD** et Philippe **BOURDEAU**, 2014.

⁴⁵ *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, S. d'**AGOSTINO**, P. **DEUBEL**, M. **MONTOUSSE** et G. **RENOUARD**, Edition Bréal, Collection Rosny, 2008.

⁴⁶ *Idem*.

courant et de cette approche, a retravaillé le concept de capital. Pour lui, le capital est d'abord « *une **ressource rare dont un individu tire un avantage matériel (principalement un revenu) ou symbolique (prestige social).** Les individus cherchent à valoriser ce capital et à le transmettre à leurs enfants* »⁴⁷. Il se compose de trois formes de « **sous-capital** » : -le capital **économique** renvoie au « *patrimoine (biens mobiliers et immobiliers) qu'un individu cherche à valoriser parce qu'il lui procure des avantages matériels* »⁴⁸ ; -le capital **culturel** désigne « *l'ensemble des ressources culturelles qu'un individu peut utiliser dans une stratégie de reproduction ou d'ascension sociale* »⁴⁹, il peut prendre trois formes (l'habitus, les biens culturels et les diplômes) ; - le capital **social** correspond à « *l'ensemble des relations qu'un agent peut mobiliser afin de maintenir ou d'améliorer sa position sociale* »⁵⁰.

La question de la **rareté** vient compléter l'approche concernant les inégalités entre individus : la **composition du capital de chaque individu n'est pas la même**, ceci étant lié au positionnement dans la société (en âge, socialement, géographiquement, etc.), **certaines positions sociales permettant de disposer d'un fort niveau de capital global**. Concernant mon sujet, cette acception de capital permet de disposer d'**une entrée pour caractériser ceux qui entretiennent un rapport avec les jardins publics** (par exemple s'il s'agit davantage de ceux qui ont un capital culturel élevé ou de ceux au capital global élevé).

De plus, on peut faire référence aux **trois états du capital culturel** définis par BOURDIEU⁵¹ : -l'**incorporé** entendu « *sous forme de **disposition permanente et durable (habitus)*** » ; -l'**objectivé** qui prend « *la forme de **biens culturels*** » ; -l'**institutionnalisé** qui correspond à une « *forme certifiée et garantie du capital culturel (...)* », à une « *forme d'objectivation* ». Dans notre cas, c'est le capital culturel incorporé qui retient notre attention. BOURDIEU en dit « *L'accumulation du capital culturel exige une incorporation qui, en tant qu'elle suppose un **travail d'inculcation et d'assimilation, coûte du temps et du temps qui doit être investi personnellement par l'investisseur*** »⁵² : ainsi, le **rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts** peut être abordé par cet angle d'un travail d'assimilation, de **construction personnelle d'un rapport** avec ces lieux. Toutefois, la **constitution de cette forme de capital culturel apparait comme difficilement identifiable** : « *(...) il peut s'acquérir pour l'essentiel de manière totalement **dissimulée et inconsciente** et reste marqué par ses **conditions primitives d'acquisition*** »⁵³.

⁴⁷ *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, S. d'AGOSTINO, P. DEUBEL, M. MONTOUSSE et G. RENOARD, Edition Bréal, Collection Rosny, 2008.

⁴⁸ Idem.

⁴⁹ Ibidem.

⁵⁰ Ibidem.

⁵¹ « Les trois états du capital culturel », Pierre BOURDIEU, in Actes de la recherche en sciences sociales, Novembre 1979, Vol. 30 « L'institution scolaire ».

⁵² Idem.

⁵³ Ibidem.

Le travail de BOURDIEU a été au cœur de nombreux questionnements et discussions. Ainsi, sa sociologie a été retravaillée par Luc BOLTANSKI, qui fût un de ses élèves. Dans *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* (2009), il différencie la sociologie et la théorie critique. La première ne va pas aussi loin que les théories critiques, auxquelles il prend part, dont il définit ici l'objet : « *Les théories critiques de la domination posent l'existence d'asymétries profondes et durables qui, tout en prenant différents aspects dans différents contextes, se rédupliquent sans cesse jusqu'à coloniser la réalité dans son ensemble. (...). Il y a partout des dominés et des dominants (...). Ce dont il s'agit n'est pas directement observable et échappe en outre, le plus souvent, à la conscience des acteurs. La domination doit être dévoilée* »⁵⁴. Cette approche qui vise à interroger des formes d'inégalités et de domination généralisées qui ne sont pas facilement observables est intéressante à mobiliser : notamment parce que je fais l'hypothèse que la capacité d'entretenir un rapport aux jardins publics est à interroger comme pouvant être une forme d'expression de rapports dominés/dominants qui s'expriment dans toute la société.

La sociologie de BOURDIEU a connu de nombreux prolongements, certains chercheurs ne s'accordent pas sur cette vision qui fait des individus des agents (influencés par l'espace social), nous y reviendrons dans la partie 3 et, a contrario, d'autres souhaitent développer le propos en affirmant qu'il existe d'autres formes de capitaux que les trois précédemment énoncés (économique, social et culturel). En géographie, ce concept a été mobilisé par David HARVEY (2001) pour expliquer comment le capitalisme contribue à constituer « des espaces géographiquement inégaux »⁵⁵. La rente de monopole dans le système économique mondial constitue une forme contradictoire dans le sens que le capital économique mondial doit valoriser des initiatives locales qui se différencient, tout cela dans un monde qui connaît de larges homogénéisations : « *Si la prétention à l'unicité, à l'authenticité, à la particularité et à la singularité sous-tendent la capacité à capter des rentes de monopoles, alors peut-on imaginer terrain plus propice que le champ historiquement constitué des objets et pratiques culturels, ou que le domaine des caractéristiques environnementales spécifiques (ce qui recouvre, bien sûr, les environnements bâtis, sociaux et culturels) ?* »⁵⁶. On repère l'intérêt qui peut se faire jour pour le capital au sens économique vis-à-vis de l'ensemble des éléments culturels, dont le jardin fait partie ; pour autant, leur caractère public les retire du jeu du capital mondial. Les jardins publics en tant qu'objets culturels, sont aujourd'hui tout de même à l'interface entre recherche de singularité et démarches de labellisation, voire patrimonialisation, qui participent d'une certaine homogénéisation. Hélène DUCROS a étudié le phénomène de labellisation (à partir du cas particulier du label

⁵⁴ *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Luc BOLTANSKI, Gallimard, 2009.

⁵⁵ *Géographie de la domination*, David HARVEY, traduit par Nicolas VEILLESZAZES, Les prairies ordinaires, 2008.

⁵⁶ Idem.

« Plus beaux villages de France ») et le qualifiait ainsi : « *un modèle de mise en marque des territoires en France rurale produit et standardise des représentations paysagères basées sur des valeurs environnementales définies et véhiculées par des outils d'évaluation et d'exceptionnalisation* »⁵⁷. C'est exactement cette dynamique qui est en cours dans les espaces verts qui peuvent être labellisés « Jardins remarquables », « Eco-jardin » ou « EVE (Espaces Verts Ecologiques) ».

On retrouve ce **questionnement sur les inégalités, concurrences et conflits même dans les acceptions les plus contemporaines du concept de capital**. Le **capital environnemental**, développé par des **chercheurs de Limoges** (constitué en unité de recherche autour de ce concept de « capital environnemental »), est caractérisé comme étant « *à considérer au sein d'un jeu social complexe, où l'émergence, la diffusion puis la légitimation sociale de certaines représentations et pratiques de l'environnement peuvent faire l'objet de concurrences et être à la source de conflits. (...) Son étude semble donc indissociable de l'analyse des stratégies de domination et de pouvoir/contre-pouvoir, ce qui soulève la question des inégalités sociales et spatiales, et amène à réfléchir aux enjeux de justice environnementale. L'inégale capacité d'investissement des acteurs dans le capital environnemental et les différentes formes que peuvent prendre ces investissements, sous-tendent en effet de fortes inégalités d'accès à l'environnement et permettent d'interroger la (re)production d'une logique dominants/dominés dans les pratiques comme dans la capacité à imposer des définitions légitimes de l'environnement* »⁵⁸. Ces chercheurs pointent comme **éléments discriminants la capacité à investir et les formes que prend cet investissement dans le capital environnemental ; ceux-ci étant au cœur du jeu social**. Une même approche pourrait être développée concernant le « **capital jardin** » : il faudrait alors questionner la **capacité des individus à réaliser des investissements qui participeraient à leur constituer un capital jardin ; ces investissements étant évidemment liés aux stratégies de légitimation d'une définition du jardin (valorisant certaines pratiques et représentations, au détriment d'autres)**. De plus, il serait possible de **questionner ce niveau de capacité en tant qu'indicateur de rapport dominant/dominés dans l'accès, le rapport (pratiques et représentations) au jardin, dans notre cas aux jardins publics**.

A la différence du capital environnemental, **LEVY et LUSSAULT (2003)** parlent de « **capital spatial** » à propos de « *l'ensemble des ressources accumulées par un*

⁵⁷ « Un label patrimonial pour des valeurs environnementales en France rurale : vers un capital environnemental ? », Hélène DUCROS, *Norois*, 2017.

⁵⁸ Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales », Limoges - Proposition de communication : « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? », Frédéric RICHARD, Gabrielle SAUMON et Greta TOMMASI, 2015.

acteur, lui permettant de tirer avantage, en fonction de sa stratégie, de l'usage de la dimension spatiale de la société »⁵⁹. Pour eux « le capital spatial comprend à la fois un patrimoine et des compétences. Un patrimoine de lieux, de territoires, de réseaux « appropriés » d'une manière ou d'une autre et une compétence pour les gérer ou pour en acquérir d'autres »⁶⁰. Cette entrée par le patrimoine et les compétences serait à remobiliser pour analyser le rapport qu'entretiennent les individus avec les jardins publics (quels lieux ont-ils fréquentés, fréquentent-ils aujourd'hui, souhaiteraient-ils fréquenter ? de quelles compétences, en lien avec les jardins, disposent-ils, souhaitent-ils acquérir ? comment peuvent-elles être valorisées ?). Une réflexion pourrait être développée pour questionner dans ce cas si le capital environnemental n'est pas une forme de capital spatial. La question de l'accessibilité aux espaces verts est une dimension à prendre en compte, celle-ci pouvant conditionner les compétences et le patrimoine.

Les auteurs précisent également que ce capital, comme les autres formes de capital appréhendés dans la continuité de Marx, « est un bien social **cumulable** et utilisable pour produire d'autres biens sociaux. Il entre dans le **jeu des échanges avec d'autres capitaux** »⁶¹. Ces derniers éléments constituent avant tout des **précisions méthodologiques**. Parce qu'il y a eu une sorte d'**emballement autour de la notion de capital**, les chercheurs de Limoges ont eu besoin de **définir un cadre pour circonscrire ce qui peut faire capital ou non**. On retrouve donc ces mêmes précautions autour du « capital environnemental », qui ont été définies à l'occasion d'un colloque fin 2015. Pour **parler de capital il faut remplir deux conditions** : -il faut que le capital soit **convertible**, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être échangé en une autre forme de capital ; -il faut qu'il y ait un **champ social** qui lui corresponde. Alors le capital environnemental « peut-être défini comme **l'ensemble des investissements (socio-économiques, idéologiques, émotionnel, politique, artistique) dans l'environnement réalisés par des acteurs selon leurs représentations, intérêt et systèmes de valeurs spécifiques**. L'investissement dans le capital environnemental se fait **au nom de valeurs environnementales construites socialement, variées et parfois contradictoires**. Cette approche met en jeu les **différentes définitions de l'environnement portées par les acteurs** : ressource, milieu, terrain de jeu, paysage, patrimoine naturel, cadre de vie ou encore projet politique »⁶². Une même approche pourrait être déclinée quant à la définition du capital jardin.

Et l'on pourrait s'interroger quant à la place du capital jardin par rapport au capital environnement. Je défends l'idée qu'il faut traiter le capital jardin de manière distincte par rapport à celui d'environnement, faisant l'hypothèse que les acteurs et

⁵⁹ *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Collection Belin, 2013.

⁶⁰ Idem.

⁶¹ Ibidem.

⁶² Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales », Limoges - Proposition de communication : « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? », par Frédéric RICHARD, Gabrielle SAUMON et Greta TOMMASI, 2015.

leurs représentations, intérêts, systèmes de valeurs différent, bien qu'ils ne faillent pas en faire des capitaux strictement cloisonnés empêchant les liens, recouvrements. C'est-à-dire que **le capital jardin ne serait pas à considérer comme un sous-capital du capital environnement, mais comme une forme de capital connexe, les conversions de capitaux de l'un vers l'autre pouvant être plus fréquentes qu'entre les autres formes de capitaux**. Je pense qu'un élément majeur qui permet de distinguer le capital jardin d'un sous-capital environnement, c'est que l'on se rapporte à cet objet spatial et social pour de nombreux autres faits que le seul argumentaire environnementaliste. Ne considérer cet objet qu'avec une entrée environnementale l'appauvrit fortement, notamment parce qu'il se constitue en bien culturel ainsi qu'en tant que partie de l'espace public.

B.3) Le concept d'« individu »

On peut s'interroger sur la **pertinence d'entrée par les individus** dans le cadre d'un travail de recherche en **géographie**. Cela renvoie à des débats épistémologiques sur l'objet de la géographie en tant que discipline scientifique sur lesquels nous ne reviendrons pas ici (on peut toutefois renvoyer à l'ouvrage *Penser et faire la géographie sociale* par SECHET et VESCHAMBRES, 2006). Le propos développé par **Guy DI MEO** à l'occasion d'une communication intitulée « **Quelle place pour l'individu en géographie sociale ?** » (« Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », Nantes, 2012) est particulièrement stimulant. Il y avait un intérêt à développer le concept de « capital » dans la partie B.2) précédente puisque l'individu apparaît **au cœur du jeu social**, pris dans des rapports de pouvoir/domination dont il ne s'extrait pas malgré des paramètres personnels, qui n'ont trait qu'à sa personne : « *En réalité, l'individu est complètement social (...). C'est comme si désormais sa constitution sociale résultait d'une sorte de processus s'opérant « à la carte », en fonction de paramètres sociaux et personnels toujours spécifiques. L'individu devenant fréquemment acteur du social et de ses espaces s'affirme en tant que volonté, qu'intentionnalité réflexive, compétente, interactive. Cela ne veut nullement dire que la domination n'existe plus ; bien au contraire. Cette indépendance dont s'empare, à des degrés très variables, l'individu, ne l'extrait jamais des contextes sociaux et spatiaux de son existence concrète* »⁶³. En questionnant le rapport que les individus entretiennent avec les jardins publics, on pourrait appréhender ce qui relèverait strictement de la personne mais aussi du social, l'individu étant façonné par les contextes socio-spatiaux dans lequel il est pris. C'est en ce sens que l'on retrouve encore une mention de la sociologie de BOURDIEU avec l'**habitus** qu'il définit comme « *l'ensemble des goûts et aptitudes acquis lors du processus de*

⁶³ « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? », Guy DI MEO, communication réalisée lors des 5e Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », 2012, Nantes.

socialisation »⁶⁴. Il mobilisait ce concept pour expliquer **l'influence qu'exerce la culture sur le comportement humain sans pour autant postuler un déterminisme culturel**. On peut alors chercher à **questionner les goûts et les aptitudes des individus qui fréquentent les jardins publics**, comparer les usagers de ces espaces entre eux mais aussi questionner l'**habitus des individus qui ne les fréquentent pas** ; et il faudrait aussi s'intéresser à la **façon** dont ces goûts et aptitudes ont été **acquis (ou non)**, ce qui est au cœur du concept de capital. Cette réflexion permettrait d'éclairer le rapport que les individus entretiennent aux jardins, en allant **questionner ce qui amène les individus à entretenir un rapport aux jardins publics, entre facteurs sociaux et facteurs personnels**.

Une fois cette considération pour l'individu justifiée, il faut **s'interroger sur l'approche vis-à-vis de l'individu** puisque plusieurs considérations à cet égard existent. Pour **DI MEO** « *On peut d'abord cerner l'individu dans sa nature de **sujet**, c'est-à-dire d'être pensant, soit l'humain considéré sous l'angle de son intériorité. Il s'agit de la conscience pure et libre de soi, de l'être humain qui se pose en tant que « moi » et se différencie de l'autre, du collectif* »⁶⁵. Malgré cet effort de différenciation, **l'individu ne s'extrait pas du social** : selon Yves **RAIBAUD** « Non seulement l'individu évolue aujourd'hui souvent dans le **cadre de sociétés démocratiques** soumises à « l'impératif catégorique » de la **liberté individuelle** et de l'**égalité des droits** (ce qui peut être vécu comme une invitation à affirmer sa différence), mais il est **contraint** de devoir **calculer son action, faire des choix, prévoir sa vie** (habitat, carrière, famille) à l'aide d'une **somme d'informations capitalisées pour améliorer sa réflexivité** »⁶⁶. **DI MEO** définit ensuite l'**acteur** : « *L'acteur agit car sa fonction consiste à **agir** : il gère, il développe les infrastructures et l'économie d'un territoire, il aménage. L'acteur accomplit tout cela de **manière consciente et délibérée*** »⁶⁷. C'est à partir de l'acteur qu'il définit ensuite l'**agent** : « *Ainsi compris, les acteurs se distinguent des agents. En effet, si les uns et les autres agissent peu ou prou, **l'acteur est par définition plus actif et plus autonome que l'agent**. Il dispose d'un agir, mais aussi d'un pouvoir. (...) L'agent, c'est en quelque sorte **l'homme et la femme ordinaires, sans qualité particulière*** »⁶⁸. L'auteur va plus loin en affirmant : « *Ce qui rend l'acteur précieux, dans toute démarche de géographie sociale, c'est qu'il est toujours **l'élément d'un système auquel nombre d'autres acteurs et d'agents plus discrets participent*** »

⁶⁴ *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, S. d'AGOSTINO, P. DEUBEL, M. MONTOUSSE et G. RENOARD, Edition Bréal, Collection Rosny, 2008.

⁶⁵ « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? », Guy DI MEO, communication réalisée lors des 5e Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », 2009.

⁶⁶ Une géographie socioculturelle, Yves RAIBAUD, thèse de géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2009.

⁶⁷ « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? », Guy DI MEO, communication réalisée lors des 5e Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », 2009.

⁶⁸ Idem.

aussi »⁶⁹ et que « **Ces acteurs et ces agents contribuent bien entendu à la constitution des territoires. Ils les construisent par leurs actions : sans acteur, pas de géographie, pas de territoire non plus** »⁷⁰. Les entrées « sujet », « agent » et « acteur » retiennent notre intérêt en tant qu'approche pour étudier les individus. Il s'agirait alors d'**identifier** les individus qui relèvent davantage de l'une ou de l'autre des catégories (voire même d'identifier des situations particulières dans lesquelles sont prises les individus à ces différents titres), à condition que ces catégories, prises isolément à un moment, soient ensuite **mobilisées conjointement**, faisant l'hypothèse que **c'est en considérant l'action des sujets, des agents et des acteurs que l'on pourra cerner dans quelle mesure les jardins publics relèvent d'une co-construction**. Toutefois, ces considérations théoriques apparaissent comme difficilement opérationnelles à mobiliser lors de l'étude de terrain. Ce qu'il semble surtout devoir être retenu c'est que l'on cherchera dans les enquêtes à analyser la réflexivité et l'intentionnalité des individus dans leurs actions dans/avec les espaces verts publics.

Au-delà de ces catégories, il faut relever une remarque d'**HARVEY** concernant l'intérêt porté aux individus : « *Il est regrettable que Bourdieu, à qui nous devons l'usage général de ces termes, ait réduit leur champ d'application aux individus (semblables à des atomes flottant sur une mer de jugements esthétiques structurés), alors que les formes collectives (et le rapport des individus à ces formes collectives) me semblent présenter bien plus d'intérêt* »⁷¹. Je m'accorde véritablement avec cette considération puisque l'objet du travail de recherche que je projette est de **questionner la capacité des individus à entretenir un rapport avec les jardins publics dans le sens que cette capacité et ce rapport construisent en partie le jardin public**.

Sur la base de ce cadrage théorique, **comment appréhender les individus d'un point de vue méthodologique ?** Camille **HERLIN-GIRET** revient sur la **méthode utilisée** dans le dernier ouvrage de **BOLTANSKI** et **ESQUERRE** *Enrichissement. Une critique de la marchandise* (2017) : « *réconcilier deux approches : la première, pragmatique, qui « éclaire l'action des personnes en analysant les structures cognitives qui soutiennent leurs échanges » et la seconde, systémique, qui met en lumière « des phénomènes de grande ampleur »* »⁷². Ces deux approches permettent de **laisser la place autant à des facteurs personnels que sociaux**. Dans ce même sens, **DI MEO** affirmait : « *De fait, à l'image d'A. Giddens, nombre de chercheurs et de penseurs contemporains estiment que l'explication des comportements humains en société relève d'une théorie moyenne faisant*

⁶⁹ « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? », Guy DI MEO, communication réalisée lors des 5e Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », 2009.

⁷⁰ Idem.

⁷¹ *Géographie de la domination*, David HARVEY, traduit par Nicolas VEILLESZAZES, Les prairies ordinaires, 2008.

⁷² Camille Herlin-Giret, « Luc Boltanski et Arnaud Esquerre, *Enrichissement. Une critique de la marchandise* (Gallimard, 2017) », *Sociologie*, Comptes rendus 2018.

conjointement la part de la causalité sociale et de la capacité créative permanente de tout individu. Cependant, c'est l'occurrence de l'interaction, au cœur de l'espace social, qui donne une consistance spécifique, parfois explosive (au sens d'imprévisible) à cette détermination duale de toute action »⁷³. Cette interaction au cœur de l'espace social pourrait prendre forme dans l'espace complexe que constitue le jardin public ; ainsi considérer autant les facteurs collectifs sociaux que les facteurs cognitifs individuels apparaît comme obligatoire pour saisir la construction du jardin public en tant qu'espace du social. DI MEO concluait ainsi son intervention sur la place des individus en géographie sociale : « (...) on ne peut plus faire l'économie, en géographie, d'une prise en compte des rapports de codétermination naviguant entre l'espace produit par les sociétés (en tant que matériau avec lequel il faut faire), celui des pratiques des individus qui les composent et celui des représentations que ceux-ci s'en font »⁷⁴. Adopter une démarche qui vient questionner la co-construction/codétermination, entre rapport qu'entretient la société avec le jardin public et rapport des individus avec celui-ci, s'inscrit pleinement dans une démarche de géographie.

C) Les objectifs et les hypothèses :

La réflexion visera donc, pour une part, à repérer et à analyser des facteurs explicatifs de la capacité que les individus peuvent avoir à entretenir un rapport avec les espaces verts publics.

H1. A ce sujet, je fais l'hypothèse que **les individus, qui se rendent aujourd'hui dans des espaces verts publics, ont acquis (dans leur éducation, leur processus de socialisation, leur expérience personnelle, etc.) des dispositions qui leur permettraient d'avoir la capacité de se rendre dans ces espaces**. Cela peut faire référence à des réflexions qui ont déjà été menées sur les lieux culturels classiques que sont le cinéma, le théâtre, les salles de spectacle ou les musées. Le rôle des capitaux culturel et économique dans la capacité à entretenir un rapport avec ces espaces a été pointé ; toutefois, les espaces verts publics diffèrent de ces lieux culturels par leur caractère d'accès libre, puisqu'ils sont partie intégrante de l'espace public. Pourtant, ces espaces sont des espaces semi-clos et comme dans les autres formes d'espace public, les questions d'accessibilité, de capacité à s'approprier l'espace, à s'y sentir en sécurité, etc. se posent.

J'ai identifié plusieurs sous-hypothèses : -H1a **en fonction du type d'espace vert** (jardin ou parc / en centre-ville ou en périphérie / proche ou éloigné du domicile ou d'autres espaces fréquentés / entretenu ou délaissé, disposant de mobilier urbain ou d'équipements de loisirs / connu, peu ou pas connu), les facteurs explicatifs sous-jacents à la capacité de se rendre dans un espace vert public peuvent varier ;

⁷³ « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? » » Guy DI MEO, communication réalisée lors des 5e Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », 2009.

⁷⁴ Idem.

-H1b **en fonction des âges sociaux** (lieu pour se retrouver entre amis pour les adolescents, les jeunes adultes, les personnes âgées / lieu pour occuper les enfants pour les parents ou les grands-parents) ; -H1c **en fonction des statuts sociaux** (lieu pour pratiquer des activités de loisirs / lieu pour s'informer, se cultiver).

D'autre part, la réflexion visera à saisir les implications de ce rapport aux espaces verts publics dans leur construction. Ainsi, un objectif fort de ce mémoire tient également de la possibilité de tester un cadrage théorique et méthodologique pour aborder le sujet de la co-construction d'un espace, ici d'un espace vert public.

H2. Je fais l'hypothèse que **le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics participerait à les co-construire, à côté de ce qui a été porté par le projet initial ou par la gestion qui en est faite par les services des parcs et jardins.**

En sous-hypothèses, je relève deux éléments : -H2a ce sont les **pratiques** et les **représentations des usagers**, dans leur **diversité**, auxquelles il faut s'intéresser pour **comprendre comment elles peuvent participer à construire les espaces verts publics** ; -H2b il faut parler de co-construction parce qu'il y a des **effets de rétroaction sur les usages et les représentations des usagers, sur ceux des gestionnaires des parcs et jardins et sur ceux des intervenants extérieurs, les uns sur les autres.** Ce sont **ces effets (volontaires ou involontaires, visibles ou invisibles)** qui font que l'on doit parler de co-construction.

Après avoir réalisé **quelques observations préliminaires**, pour, finalement, tester, l'intérêt de ces questionnements, j'ai repéré des situations à analyser pour alimenter la réflexion sur le sujet. Pour **comprendre comment la pratique et les représentations des usagers peuvent participer à co-construire l'espace vert public** prenons un **exemple**. Sur la base de loisirs de Pratgrausals, à deux reprises j'ai pu constater l'installation, par un petit groupe d'usagers, d'une slackline entre deux arbres. Cet usage de l'espace vert public tient d'un croisement de facteurs : -la possession et la disponibilité d'un matériel de loisir avec un environnement correspondant à son usage (disposition des arbres, largeur des troncs, état du sol) ; -les conditions matérielles étant réunies elles sont saisies par le groupe d'usagers parce que celui-ci estime cette installation possible dans l'espace (le règlement de l'espace peut l'autoriser, ou si celui-ci l'interdit, le groupe se l'autorise en lien avec la représentation de ce qui lui semble permis de faire dans cet espace) ; -la représentation de l'espace et des éléments qui le régissent sont le fruit de l'environnement matériel (éléments matériels qui composent l'espace), de la normativité (règlement ou non, moyens matériels et humains de faire respecter le règlement), des usages et représentations du lieu (les différentes pratiques des usagers, ce qui se dit sur cet espace). Ainsi, **cet usage de l'espace vert participe à définir matériellement cet espace vert public à un instant donné**, en lui ajoutant un équipement supplémentaire. Par contre, les représentations des usagers (qui utilisent cette slackline ou ceux qui voient sa présence et son utilisation) en sont modifiées et pas uniquement à l'instant présent.

D) Le choix du terrain :

Le terrain retenu se compose des **espaces verts publics** de la **ville d'Albi**. Il en existe plusieurs (plus d'une dizaine) sur la commune mais trois espaces ont été retenus.

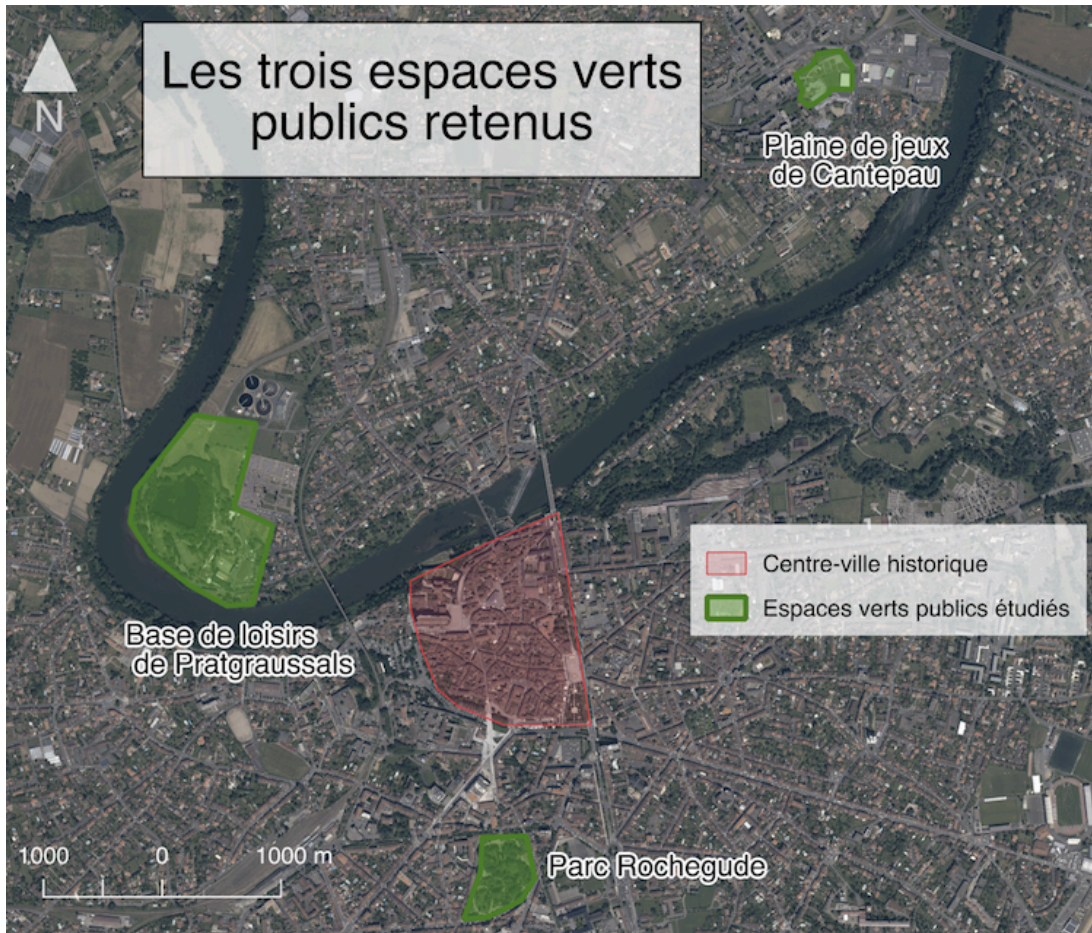


Figure n°1 : Carte illustrant les trois espaces verts publics retenus, réalisée par LECLERC Anouk – Mars 2017 – Données IGN Photographie aérienne 2013 - QGIS

1) Le **parc Rochegude** a été retenu en tant que parc de centre-ville, objet socio-spatial utilisé pour la communication patrimoniale et culturelle de la municipalité. Il jouxte le nouveau quartier culturel des Cordeliers et il est labellisé « Jardin remarquable » depuis 2010. Enfin, ce parc est un héritage historique : l'amiral de Rochegude qui habitait l'hôtel de Rochegude (aujourd'hui classé à l'inventaire des bâtiments historiques) a légué ce bâtiment et le parc qui l'entourait à la municipalité d'Albi.



Figure n°2 : photographie du Parc Rohegude (en haut à gauche) mise en ligne sur le site de la municipalité d'Albi⁷⁵ / Figures n°3 : photographies du Parc Rohegude réalisées par LECLERC Anouk – Mai 2018



2) Le **parc qui entoure la maison de quartier de Cantepau**, appelée **la Plaine des Jeux**, a été retenu en tant que parc de quartier, espace vert hors de toute logique culturelle et patrimoniale, mais qui devient à son tour objet à valoriser dans le cadre d'un plan de renouvellement urbain mené sur le quartier avec l'ANRU.



⁷⁵ Images consultables sur les sites internet de la municipalité d'Albi et de l'office de tourisme : <http://www.mairie-albi.fr/le-parc-rohegude> et <https://www.albi-tourisme.fr/fr/le-parc-rohegude>



Figures n°4 : Photographies de la Plaine des jeux réalisées par LECLERC Anouk – Mars et Mai 2018

En ce sens, on peut citer un passage du chapitre « Nantes, ville nature : pratiques et expérimentations » dans l'ouvrage *Jardins en ville, villes en jardin* : « *Le végétal est un élément clé de l'urbanisme moderne des années cinquante qui a inspiré la construction des grands ensembles. Pour les initiateurs de ce mouvement, il est l'expression d'une égalité sociale et d'un bien-être représentés par des espaces de loisirs verts accessibles à tous. (...) La dégradation des grands ensembles a conduit à une remise en cause de leur modèle. Le cadre bâti dégradé, le manque d'équipements et de services sont les maux les plus évoqués par les habitants. Les espaces verts, sans vécu ni identité, et dont les aménagements manquent d'entretien et de lisibilité, sont rejetés. Face à ces difficultés, les concepteurs préconisent une sectorisation des espaces verts, en association avec des espaces de loisirs aisément identifiables* »⁷⁶. Ce constat concernant les espaces verts présents dans les grands ensembles nantais serait à questionner au jour de la situation de la Plaine des jeux de Cantepau, qui a été manifestement pensée entre espace vert et espace de loisirs au regard du nombre d'équipements sportifs et de jeux présents.

3) Enfin, dans la catégorie des parcs d'agrément la **base de loisirs de Pratgraussals** a été retenue. Une place particulière lui a été attribuée avec la réalisation du projet de la passerelle, qui va la relier à l'ensemble du quartier historique et touristique ; cet espace étant déjà au cœur d'une dynamique culturelle spécifique accueillant le festival de musique « Pause Guitare ».

⁷⁶ Chapitre « Nantes, ville nature : pratiques et expérimentations », Amar BENSALMA, Marjorie MUSY, Jacques SOIGNON in *Jardins en ville, Villes en jardin*, sous la dir. de Jean-Jacques TERRIN, Editions Parenthèses / GIP AIGP, Collection La ville en train de se faire, 2013.



Figures n°5 : Photographies de la base de loisirs de Pratgraussals réalisées par LECLERC Anouk – Mars et Mai 2018



Mes questionnements sont **suffisamment larges** pour pouvoir être appliqués à **l'ensemble des parcs et jardins d'une ville, française ou non**, à condition que ceux-ci soient publics (propriété de la collectivité publique et libres d'accès). A noter, les espaces verts publics dont il est question dans cette étude ne sont en fait qu'une partie des espaces verts publics. En effet, tous les **espaces de type bordures de voiries, entrées de villes** (notamment les ronds-points), etc. **ne sont ici pas considérés**. N'ont été considérés que **les espaces verts publics ayant pour vocation première de recevoir et accueillir du public** et c'est entre ces lieux que le choix des trois espaces présentés ci-dessus s'est opéré.

La ville d'Albi a été retenue parce qu'elle dispose d'un **certain nombre d'espaces verts**, aux **caractéristiques variées** et parce que ces espaces sont **un enjeu important pour la ville (politiques publiques locales à l'œuvre)**. De plus, étant salariée du Réseau des Médiathèques de l'Albigeois et disposant d'un petit budget, **je ne pouvais pas me permettre de m'éloigner de la ville d'Albi** en prenant pour terrain d'étude une autre ville. Enfin, je pense que **s'assurer de pouvoir disposer d'entrées sur le terrain** (connaissance des lieux, possible entrée auprès des services parcs et jardins de la ville), alors que nous ne disposons que d'un temps court d'étude, constituait un **gage de sécurité** pour la réussite de l'étude de terrain.

« *L'hypothèse centrale de la perspective ethnosociologique est que **les logiques qui caractérisent un monde social ou mésocosme sont à l'œuvre dans chacun des microcosmes qui le composent.** (...) Il convient simplement de garder à l'esprit que le fonctionnement d'un monde social peut engendrer une **variété plus ou moins grande de types de microcosmes** ; n'en étudier qu'un seul conduirait à généraliser abusivement. Pour éviter cette erreur il faut **contraster les terrains d'observation**, et comparer ce que l'on y observe »⁷⁷. C'est véritablement en ce sens que j'ai choisi des **terrains d'étude variés** dans leur forme, dans leur composante, dans leur localisation, dans les fonctions qu'on leur attribue, etc. **Parce ces différences participent à faire d'eux des types d'espaces verts publics distincts ; pour autant, ils constituent chacun un espace vert public.***

Chapitre 2 : La méthodologie d'enquête mise en place

A) Introduction générale au cadrage méthodologique :

Il va s'agir dans cette partie de revenir sur les différentes méthodes de recueil et d'analyse des données que j'ai pu déployer au cours de ce travail de recherche. Avant le travail de terrain je me sentais telle une « **apprentie** » en matière de **recherche** et à la sortie de cet exercice c'est toujours le cas : « *Apprendre à devenir un chercheur de terrain pose le même problème qu'apprendre à vivre en société* » d'après HUGUES⁷⁸. Je vais ici rendre compte de l'ensemble des étapes que j'ai mises en œuvre pour constituer mon cadre méthodologique d'enquête. Ce qui va suivre est donc issu des **contenus méthodologiques** qui nous ont été **enseignés cette année** (méthodes qualitative et quantitative, analyse des sources et données) ainsi que des **lectures** que j'ai pu effectuer pour constituer le cadre méthodologique.

Ma **méthode de recherche est qualitative**, c'est-à-dire que c'est « *une stratégie de recherche utilisant diverses techniques de recueil et d'analyse qualitatives dans le but d'explicitier, en compréhension, un phénomène humain ou social* ». Le recours à des méthodes qualitatives a pour objectif d'**accéder « à la subjectivité des individus, à savoir la signification que revêt une action ou un phénomène pour son auteur** ». J'ai recouru à **plusieurs méthodes qualitatives**. Celles-ci, couplées à la **diversité des terrains**, ont été un moyen de **diversifier les entrées sur le terrain** et finalement de **chercher à éviter « l'encliquage »**⁷⁹. Mes méthodes d'enquête ont été pensées au jour de la **triangulation méthodologique**, c'est-à-

⁷⁷ *Le récit de vie*, Daniel BERTAUX, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition, 2016.

⁷⁸ Citation issue de l'ouvrage *Le regard sociologique. Essais choisis* (1996) cité dans *La rigueur du qualitatif*, DE SARDAN (2008).

⁷⁹ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

dire « *utiliser différentes techniques pour étudier le même phénomène particulier* » afin de « *confirmer la stabilité d'une observation* »⁸⁰.

En ce sens, j'ai prêté attention à bien garder à l'esprit sur le terrain, autant qu'en phase d'analyse des données et d'écriture, que **tout ce que j'ai pu relever comme données s'inscrit dans un contexte** et que **ce contexte aura pu être influencé durant cette étude par ma présence et ma démarche**. La **posture réflexive** est une condition nécessaire pour s'assurer d'une « scientificité » dans la production de résultats.

Avant d'en venir au détail de la méthodologie employée, il me faut revenir sur les **trois contraintes majeures** qui ont contraint mon dispositif méthodologique et sa mise en œuvre.

Il y a évidemment la contrainte première, celle du **temps**. Ce mémoire a été initié toute fin Décembre pour un rendu mi-Juin, ce qui constitue un temps de six mois. Pour autant, nous le verrons dans la section C- (étapes de travail), **la période d'étude de terrain ne représente que deux mois**. Evidemment, du fait de cette contrainte, il y a eu des **ajustements** méthodologiques : « *Cependant, l'approche qualitative impose de prendre en compte l'irréductible spécificité des lieux et des milieux sociaux, ainsi que les effets de contexte issus des interactions créées par la situation d'enquête. Elle relève de bricolages souvent non répliquables, non transférables dans le temps et l'espace* »⁸¹. Et la place a été faite à des « **bricolages** » : « (...) *les chercheurs doivent souvent bricoler – un bricolage bien reconnu dans nos discussions informelles, mais rarement présent dans les publications, qui ont fait l'objet d'une reconstruction analytique. Or de tels bricolages sont moins des pratiques d'amateurs que, suivant le Trésor de la langue française, le signe d'une « aptitude à se tirer de difficultés complexes ou à tirer parti de moyens de fortune », qui peut faire naître l'innovation* »⁸². Nous y reviendrons dans le détail des méthodes mais effectivement **le cadrage méthodologique qui avait été pensé avant l'étude de terrain a dû être réadapté** ; certaines méthodes d'enquête n'ont pas reçu l'accueil espéré et l'enchaînement des méthodes en a été perturbé. La deuxième contrainte est d'**ordre météorologique** : en effet, mon terrain d'étude est constitué d'**espaces extérieurs**. Certaines méthodes de recherche ne pouvaient être effectuées qu'in situ. Et le printemps de cette année 2018 a été une contrainte, celui-ci ayant été **pluvieux**, caractérisé par un **temps incertain et changeant**. Les moments passés en situation d'observation ou à la recherche d'entretiens ont donc été contraints : ainsi, la **plage de jours disponibles pour réaliser l'enquête de terrain a été restreinte**.

⁸⁰ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

⁸¹ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

⁸² Lemercier, Claire, et Carine Ollivier. « Décrire et compter. Du bricolage à l'innovation : questions de méthode », *Terrains & travaux*, vol. 19, no. 2, 2011.

Enfin, la dernière contrainte concerne les **moyens matériels** de cette enquête de recherche et plus particulièrement **le manque de moyens**. Etudiante boursière, j'ai eu à **engager des frais en vue de la bonne réalisation de ce travail de recherche** (achat d'un appareil photo, achat d'un dictaphone, production de cartes de visite pour la réalisation des entretiens, frais liés à la tenue des entretiens – frais de bouche, de déplacement –, impression de divers supports). Ces dépenses ont été arbitrées au regard d'un budget serré. Des dépenses qui auraient méritées d'être engagées ne l'ont pas été faute de moyens suffisants, notre travail n'étant nullement soutenu financièrement. Je pense notamment au cas particulier de mon **téléphone portable** : celui-ci est ancien et **défaillant, je n'ai donc pas pu enregistrer les conversations téléphoniques, via le dictaphone, la fonction « haut-parleur » étant non-opérationnelle**.

Enfin, il me faut faire un **bilan de la capacité qui a été la mienne de me rapporter à ces espaces verts publics pour les étudier**.

Les espaces verts étant **libres d'accès et habitant sur place**, j'ai pu m'y rendre à de nombreuses reprises. Je n'ai **pas eu de difficulté à m'y rendre et à passer de l'un à l'autre des terrains** (à pied, à vélo, en bus ou en voiture). J'ai prêté une attention particulière à faire **varier ma fréquentation** de ces espaces c'est-à-dire : -aller autant sur chacun des trois sites étudiés ; -me rendre sur chacun des sites à des périodes différentes (semaine, week-end, différents moments de la journée).

Le fait que la phase de terrain ait débuté avec **le printemps a été parfois une opportunité** puisque les habitants étaient nombreux à apprécier retrouver ces espaces publics avec un climat plus clément (températures élevées, ensoleillement). Malheureusement, comme je l'ai souligné plus-haut, **les jours de pluie ont été nombreux empêchant le travail de terrain** : ces jours-là, les espaces verts publics sont désertés, les personnes qui y sont présentes passent rapidement et ne sont pas enclines à la discussion.

Sur place je n'ai **pas rencontré de problèmes majeurs** pour ce qui est du **Parc Rochegude** et de la **Base de loisirs de Pratgraussals**, que ce soit lors des phases d'observation, de recherche d'enquêtés ou lors de la réalisation de photographies pour illustrer mon propos. Il n'en n'a pas été de même sur le site de la Plaine des jeux de **Cantepau**. Lors des phases d'observation, tout s'est déroulé normalement. Par contre, **la recherche de personnes à interroger in situ n'a absolument pas fonctionné** (très grande méfiance, ressenti de peur, barrière de la langue française). De plus, sur les dernières semaines du mois de Mai, **la situation du quartier s'est dégradée**⁸³ : interventions policières plus fréquentes, tension sociale exacerbée, violences. A cette période, **il a été très difficile pour moi d'être sur le terrain** : à trois reprises, alors que j'étais dans l'espace de la Plaine des jeux à la rencontre des personnes et/ou en train de prendre des photos pour illustrer les

⁸³ On peut renvoyer aux articles de la presse locale, par exemple « Incidents dans le quartier de Cantepau à Albi », *La Dépêche du midi*, 25 Mai 2018, consultable en ligne : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/25/2804772-incidents-quartier-cantepau-albi-six-voitures-brulees-nuit.html>

usages du site, on m’a demandé qui j’étais, qu’est-ce que je faisais ici, qu’est-ce que je voulais, etc. pour finalement par **me demander de quitter l’espace**. Ces trois fois-là ont été des situations assez perturbantes, déconcertantes, celles-ci ayant quasiment altéré mon degré de confiance, de sérénité dans l’espace lors de la fréquentation de la Plaine des jeux.

B) Les différentes méthodes de collecte des données et leur analyse :

La partie revient sur les différentes méthodes de recueil et d’analyse des données que j’ai pu déployer au cours de ce travail de recherche. C’est ce que décrivait Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN à travers deux schémas. Le premier relatif à la **production des données** : « *Les données sont la **transformation en traces objectivées de « morceaux de réel**», de fragments du réel de référence tels qu’ils ont été sollicités, sélectionnés et perçus par le chercheur* »⁸⁴. Le second relatif à l’**utilisation des données**, qui ont été collectées lors du travail d’enquête, dans le **corps de l’analyse** qui est produite. J’ai esquissé un schéma récapitulatif des méthodes déployées inspiré de ces éléments.

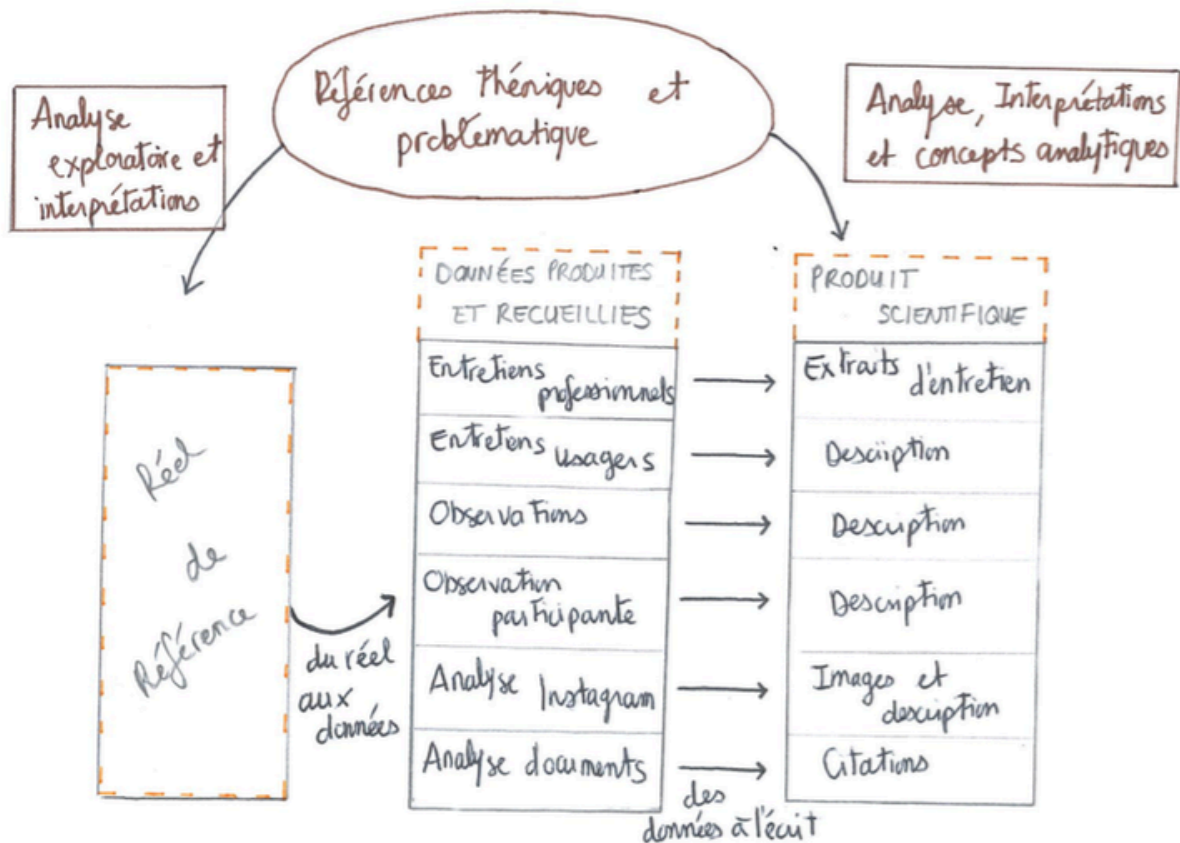


Figure n°6 : Schéma illustrant l’apport des dispositifs méthodologiques mis en œuvre, inspiré des schémas de OLIVIER DE SARDAN⁸⁵, réalisée par LECLERC Anouk – Juin 2018

⁸⁴ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l’interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

⁸⁵ Idem.

B.1) L'observation in situ dans les espaces verts publics étudiés

L'observation renvoie non pas à une observation des paysages mais « à *une méthode d'analyse des usages sociaux de l'espace et des interactions sociales dans l'espace (...). Il s'agit d'observer non pas la terre, ni les hommes sur la terre, mais les processus de la fabrication de l'espace comme construit social* »⁸⁶. Évidemment, l'observation est **largement mobilisée dans les espaces publics**. « *Les espaces publics étant à la fois accessibles et anonymes (de manière différenciée cependant selon le genre, l'heure, les pays, ...), l'enquêteur peut s'y rendre discret afin de ne pas perturber les situations observées. Il peut, au contraire, profiter des possibilités d'interactions et de rencontres offertes par ces lieux pour déclencher des discussions informelles* »⁸⁷. Ainsi, la méthode de recherche que constitue l'observation **correspond bien à ma démarche** d'étude du rapport des individus aux espaces verts publics ainsi qu'aux implications de ces rapports en matière de construction de l'espace.

L'observation a été réalisée selon un cadre **clairement établi**. Celui-ci a été défini à la suite d'une **phase exploratoire sur le terrain** : « *Si les observations et interactions (de terrain) sont produites et consignées de façon délibérée et un tant soit peu systématique, elles se transforment en données, compilées et organisées en corpus. Sinon, elles n'en jouent pas moins un rôle important, qui est de l'ordre de l'imprégnation* »⁸⁸. Cette phase m'a permis de prendre le temps d'identifier ce qui pouvait constituer des **marqueurs** dans la grille d'observation : -pour **catégoriser les usages** ; -pour **identifier des éléments sociaux**.

L'observation s'est donc faite au jour d'une **grille d'observation** (cf Annexe n°4) **qui se compose d'indicateurs, eux-mêmes classés selon des thématiques** (comptage, temps, éléments sociaux, description de l'action dans son contexte, analyse « à chaud » concernant la matérialité du rapport aux espaces verts et la co-construction de l'espace), afin de considérer autant la morphologie de l'espace que les processus sociaux et spatiaux. Plus précisément, dans la partie « **Éléments sociaux** », l'objectif est de récolter **des informations sur les individus** qui se rendent dans l'espace (catégorie d'âge, genre, équipements, accompagné ou non). Dans la partie « **Description** », il s'agit de saisir et consigner ce qui relève de **l'action des individus** dans l'espace mais aussi de considérer des **éléments d'ordre olfactif ou sonore**. Ces éléments ont été pensés afin « *d'orienter l'observation en focalisant l'attention de l'observateur sur les éléments jugés pertinents pour l'analyse des pratiques et des espaces observés* »⁸⁹. Toutefois, le relevé

⁸⁶ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

⁸⁹ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

d'information permis par la grille s'est fait au jour de la **perception visuelle** que j'ai eu sur ces éléments (les individus et leurs actions dans l'espace vert public), sur la **façon dont je les ai compris et analysés** à l'instant même.

Concernant la façon de procéder aux temps d'observation, j'ai constitué des **carnets de terrain** dans lesquels étaient présents la grille et des tableaux pour pouvoir noter. Un « **code** » **personnel** avait été constitué afin de remplir plus efficacement la grille tout en préservant la qualité de l'information.

Comme dit plus haut, j'ai prêté une attention particulière à faire **varier ma fréquentation** de ces espaces c'est-à-dire : -aller autant sur chacun des trois sites étudiés ; -me rendre sur chacun des sites à des périodes différentes (semaine, week-end, différents moments de la journée). Les **temps d'observation ont donc bien été considérés au jour des temps sociaux** (pause déjeuner, fin de journée, le dimanche, des matins de semaine ou des débuts d'après-midi de semaine, etc.). Les plages horaires d'ouverture rythmaient les possibilités d'observation en ce qui concerne le Parc Rochegude (8h30 – 20h) ; pour les autres espaces verts, ceux-ci ne bénéficiant pas ou peu d'éclairage public, les temps d'observation ont été rythmés par l'ensoleillement. Evidemment, les conditions météorologiques ont impacté ces temps d'observation : je n'effectuais pas d'observation les jours de pluie et il m'est arrivé à deux reprises de devoir interrompre une observation pour cause d'orage (à l'image de tous les autres usagers, j'allais moi aussi me mettre à l'abri). A noter, un élément qui a eu un impact autant sur les temps d'observation que sur les publics étudiés, du fait de mon emploi étudiant, **je n'ai pu réaliser d'observation le samedi**. Je renvoie ici au tableau récapitulant les temps d'observation effectués (cf Annexe n°5).

Sur chacun des sites j'ai eu deux positions d'observation distinctes, cela permettait de changer d'angle de vue parce que pour chacun des lieux (du fait de la taille, des dénivelés, des équipements ou bâtiments présents, etc.) il m'était impossible de voir l'ensemble du site (cf Annexe n°6). En ce qui concerne **le public étudié** lors de ces temps d'observation, je n'ai **pas ciblé un type de public spécifique**. **Je considérais l'ensemble des individus qui étaient dans mon champ de vision dont je pouvais comprendre l'activité** (par exemple, une personne qui n'aurait fait qu'une apparition dans mon champ de vision et qui était le reste du temps caché par un élément dans le paysage ne faisait pas l'objet du relevé).

La **posture de l'enquêteur lors de l'observation peut varier en termes d'implication**. Il peut y avoir un gradient d'observation où l'enquêteur se tient à **l'extérieur de son terrain**, ce qui est possible dans « *les terrains où l'on peut s'invisibiliser totalement et dans la durée* »⁹⁰. Les espaces publics font partie de ces

⁹⁰ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

espaces où l'observateur peut **s'invisibiliser**. C'est en suivant cette stratégie que j'ai mené mon observation. Malgré un investissement régulier de l'espace, je ne crois pas avoir disposé d'un statut particulier auprès des autres usagers, en tout cas pour le Parc Rochemore et la base de loisirs de Pratgrausals. Je n'ai pas autant disposé de cette invisibilité dans la Plaine des jeux à Cantepau : travaillant en tant qu'agent de service au public dans la médiathèque-ludothèque de Cantepau depuis deux ans, **je ne constituais pas un visage inconnu pour les individus qui sont usagers de la bibliothèque**. La façon dont j'ai été reçue sur le terrain les dernières semaines du mois de Mai permettent aussi de montrer que **je n'étais pas invisible dans l'espace puisque l'on m'a remarqué**, on a remarqué mes actions et que l'on m'a demandé de partir. « *L'approche individuelle rend plus aisée l'immersion de type ethnographique ou la focalisation sur un espace étroit* »⁹¹. Les espaces verts publics sont des espaces de taille plutôt importante par rapport aux autres types d'espaces qui les entourent (rues) et au regard des pressions foncières à l'œuvre en milieu urbain. Toutefois, **même seul, un observateur peut rapidement donner à voir son statut** (position statique, observation de ce qui se passe, prise de notes, prise de photographies).

En lien avec le constat que dresse OLIVIER DE SARDAN « *on peut s'étonner que le chercheur de terrain se contente trop souvent de pratiquer négligemment ces formes routinières d'observation, sans guère tenter de les systématiser, de les discipliner et de les organiser pour les mettre au service de la production d'un corpus proprement dit* »⁹², recourir à la constitution et au recours systématique à cette grille d'observation a permis de **passer du fait d'observer à la constitution d'un corpus de données**.

Un **bilan de l'observation** a été effectué pour chacun des sites une fois la phase d'observation terminée : cela a permis de repérer les usages principaux, leur localisation dans l'espace, leur temporalité ainsi que le type d'usagers fréquents, les dynamiques horaires, le niveau d'équipement. Lors de ce bilan, j'ai fait en sorte d'être **attentive autant « à ce qui se passe » qu'à ce qui n'advient pas : l'absence des femmes dans certains espaces, les absents lors d'une réunion publique, ...** »⁹³. Un des grands apports de ces temps d'observation est d'avoir relevé une fragmentation des espaces⁹⁴ : c'est-à-dire un même espace vert public se voit composé de sous-espaces qui le divisent, ayant chacun des logiques particulières. A noter, du fait des conditions météorologiques, l'observation a été réalisée durant la période des vacances scolaires : ainsi, il ne s'agissait pas

⁹¹ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

⁹² *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

⁹³ Idem.

⁹⁴ On peut renvoyer ici au Chapitre 1 de la partie III), présentant plus largement les éléments concernant la fragmentation des espaces verts publics étudiés.

pleinement d'un temps quotidien lambda. Ceci peut avoir des incidences en termes d'usages et usagers qui auront été relevés durant l'observation.

A ce propos, c'est le temps qui avançait qui a fait se clôturer la phase d'observation. Il aurait pu être intéressant de continuer l'observation pour disposer de temps d'observation plus nombreux, à des temps sociaux encore plus diversifiés et réalisés à partir de points de vue encore différents. Un tel travail est minutieux et long, **je ne pouvais pas, raisonnablement, passer plus de temps sur cette phase d'observation.**

B.2) Des situations d'observation « semi-participante »

Comme la définissent Camille **SCHMOLL** et Marianne **MORANGE**, « *L'observation ethnographique, ou **observation participante**, désigne un **processus d'immersion longue sur le terrain**, caractérisée par la participation du chercheur à la vie quotidienne des personnes enquêtées* »⁹⁵. Malgré un travail de terrain régulier, on ne peut pas affirmer que celui-ci corresponde à une participation quotidienne à la vie de ces terrains. Ainsi, je me suis retrouvée dans **une position d'entre-deux** : « *Ils (les géographes) parlent parfois d'observation participante ou non-participante mais assument le pragmatisme et l'opportunisme qui les conduisent souvent dans des positions intermédiaires.* »⁹⁶. Ce qu'en écrivent les auteurs dans ce passage correspond à la position tenue sur le terrain à l'occasion de deux situations d'observation semi-participante : « *Dans ces situations d'immersion, l'enquêteur est nécessairement engagé, bien que sa présence **doive rester discrète pour ne pas perturber les activités qu'il observe. Il dévoile en général sa présence aux enquêtés, du moins à ses interlocuteurs principaux (...)*** »⁹⁷.

Cette méthode avait été envisagée pour être mise en œuvre dans le cadre d'un **court stage d'immersion auprès des équipes du service « Patrimoine végétal »** en charge des trois espaces verts publics étudiés. Pour des **raisons matérielles** (manque de temps, difficultés administratives), cette séquence d'immersion **n'a pu être mise en œuvre** ; je le regrette et ce d'autant plus que les personnels rencontrés avaient été très ouverts à ma démarche et certains m'avaient même proposé de venir sur le terrain avec eux. A défaut, **j'ai fait en sorte de pouvoir tout de même disposer de temps courts d'immersion** : d'abord en sollicitant le service en ce sens et en saisissant les opportunités.

Ainsi, d'abord, par le relais du directeur du service, j'ai été **conviée à une réunion de travail concernant le chantier de rénovation du mur de soutènement en cours au Parc Rochegude**. La personne en charge de ce dossier au sein du service « Projets urbains » à la municipalité d'Albi avait été sollicitée pour me faire

⁹⁵ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

⁹⁶ Idem.

⁹⁷ Ibidem.

un point sur les travaux en cours et elle a estimé opportun que ce point d'information puisse se faire en même temps que la réunion de chantier prévue prochainement. J'ai alors été **introduite auprès de tous les intervenants présents** (le directeur et les ouvriers de l'entreprise de rénovation, l'architecte des bâtiments de France, la personne en charge du chantier à la municipalité d'Albi) comme une étudiante réalisant une étude sur les espaces verts publics albigeois. A noter, seul **le responsable du Parc Rochevide me connaissait déjà** : d'ailleurs notre interrelation a **permis d'instaurer un certain climat de confiance à mon égard et de disposer d'une position plus légitime**, celui-ci plaisantant avec moi, me posant des questions sur l'avancement de mon travail. J'ai suivi l'ensemble des discussions et les **consignais dans mon carnet de terrain**. **A aucun moment un avis n'a été exprimé, une position de retrait était tenue tout en prêtant attention à exprimer une attention particulière**. La fin de la réunion a été l'occasion de **discussions informelles** autour du chantier et du parc.

Puis la seconde situation d'observation participante a été permise parce que **j'ai su** que se tiendrait un **atelier participatif concernant la rénovation du square Augereau dans le quartier de Cantepau** (affiche disposée à l'entrée de mon lieu de travail). Sur place j'ai rencontré quelques **personnels socio-éducatifs** de la maison de quartier **que je connais** mais aussi le **directeur du service « Patrimoine végétal »**. La personne responsable du projet « Rénovation urbaine » auprès de la C2A est venue se présenter et **je me suis également présentée** : nous avons été en contact téléphonique jusqu'alors, nous ne nous étions jamais rencontrées, notre rendez-vous étant prévu pour le jeudi suivant. Je connaissais également **quelques habitants** du quartier présents pour l'atelier ainsi que **des enfants** qui jouaient autour de l'atelier (celui-ci ayant été installé en plein-air sur le square Augereau). Sur place on trouvait : -des panneaux exposant les scénarii préparés par la paysagiste qui a été mandatée pour cette rénovation ; -du matériel pour mener des ateliers participatifs avec les habitants (des tables et des chaises, des feuilles, des stylos, des post-it, etc.). Là aussi j'ai **consigné dans mon carnet de terrain** aussi bien les **personnes présentes** que le **contenu des allocutions** (la paysagiste mandatée, la maire d'Albi, l'élue à la C2A déléguée à la politique de la ville et 1^{er} adjoint au maire d'Albi, la directrice de l'office HLM « Tarn Habitat », la responsable du projet « Rénovation urbaine » à la C2A), le **déroulé des ateliers** et le bilan de celui-ci. Une **position de retrait était tenue ; hormis lors des ateliers** pendant lesquels les habitants pouvaient donner leurs avis sur les scénarii d'aménagement présentés. Je n'ai pas exprimé d'avis mais **j'ai posé des questions** (en tant qu'étudiante en géographie et aménagement du territoire ainsi qu'en tant que personnel travaillant sur le quartier). J'ai, par la suite, eu **l'occasion de discuter à nouveau de cet atelier en entretiens** avec des personnels de la maison de quartier ainsi qu'avec la responsable du projet « Rénovation urbaine » à la C2A.



Figure n°7 : Photographie illustrant l'atelier participatif du Square Augereau, crédit photo Grand Albigeois/Tchiz, Mai 2018

Après chacun de ces temps d'immersion, un **bilan** a été rédigé. Dans ces bilans, il a été prêté attention **autant « à « ce qui se passe » qu'à ce qui n'advient pas : l'absence des femmes dans certains espaces, les absents lors d'une réunion publique, ... »**⁹⁸. Et ce fait est particulièrement important au regard de mon questionnement cherchant à étudier le rapport des individus avec les espaces verts publics, **les individus qui n'ont pas ce rapport sont tout autant partie de la réponse.**

Dans le cas du Parc Rochedeude cela a été une **méthode de recueil d'informations supplémentaires pour alimenter l'analyse** concernant les enjeux et la dynamique de cet espace vert. Dans le cas de l'atelier participatif à Cantepau cela a été une expérience très riche : -d'abord cela a constitué une **méthode de recueil d'éléments complémentaires pour nourrir l'analyse** (notamment le questionnement sur la co-construction avec cette nouvelle forme de penser et gérer l'urbain qui se traduit par la mise en place d'ateliers participatifs) ; -ensuite, c'était une manière de disposer d'une **position légitime pour questionner des acteurs** (ceux-ci m'ayant vu sur place, suivant l'actualité du quartier, intégrée à ses acteurs – habitants comme professionnels) ; -enfin avoir assisté à l'atelier me permettait de **disposer d'un matériau brut et récent à discuter en entretiens.**

Evidemment, **il manque à cette méthode d'observation « semi-participante » du temps supplémentaire pour continuer à la mettre en œuvre** : il aurait fallu renouveler ces courts temps d'immersion plus fréquemment (mais la contrainte du temps pour réaliser le mémoire de recherche ne le permet pas) et il aurait également été **nécessaire de disposer d'un tel temps d'immersion vis-à-vis de l'espace vert de Pratgraussals.**

⁹⁸ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

Les données recueillies à travers les phases d'observation nécessitaient d'être **complétées par d'autres méthodes de recueil des données** : « (...) *l'observation participante ne permet pas d'accéder à de nombreuses informations pourtant nécessaires à la recherche : il faut pour cela **recourir au savoir ou au souvenir des acteurs locaux**. Et ensuite parce que **les représentations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social*** »⁹⁹.

B.3) Des entretiens semi-directifs à destination des professionnels

« A la différence de l'observation dont les données principales sont produites par l'enquêteur, la technique de l'entretien vise à la **production de discours par un tiers** »¹⁰⁰. Ainsi l'entretien « *s'attache tout à la fois à **recueillir des informations concernant des faits, des expériences ou des pratiques et à comprendre le point de vue des acteurs interrogés sur ceux-ci*** »¹⁰¹.

D'abord, il était indispensable de réaliser des **entretiens avec le personnel du service « Patrimoine végétal »**. En effet, quatre entretiens ont été réalisés (cf Annexe n°7 du tableau récapitulatif des entretiens réalisés) : un avec le directeur du service et trois avec les personnes en charge des équipes entretenant les trois sites retenus pour l'étude. Mes demandes d'entretien, effectuées par mail, ont toujours été prises en considération rapidement et avec sérieux. Dans le même sens, un entretien a été effectué **avec l'élu en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine naturel de la municipalité d'Albi**.

Les entretiens ont été préparés avec la constitution d'une **grille d'entretien** (cf Annexes n°8 et n°9). Celle-ci comporte principalement des **questions ouvertes**, c'est-à-dire « *qui laissent une part de liberté à l'enquêté dans la formulation de ses réponses* »¹⁰². Quelques **questions fermées** ont été utilisées pour recueillir des informations particulières (notamment sur les situations professionnelles). Les questions sont regroupées par **thématiques** (présentation de la personne interrogée, rapport vis-à-vis du service et de la municipalité, ciblage sur les espaces verts publics étudiés, usagers et rapport à l'espace). La **grille d'entretien** vise à **traduire « les questions de recherche en questions d'enquête, ce qui n'est pas toujours aisé. (...) Il faudra alors l'aborder de manière détournée à travers des indicateurs (...) »**¹⁰³ : pour se garantir de l'efficacité du recours à cette grille, les thématiques ont été **construites à partir des questionnements fondamentaux** du travail de recherche et de ce qui avait pu ressortir de la **phase exploratoire**.

⁹⁹ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

¹⁰⁰ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

¹⁰¹ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ Ibidem.

Plus précisément dans la partie « Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité », l'objectif est de comprendre le fonctionnement du service, les **liens entre vision, décisions politiques et gestion opérationnelle** ainsi que de caractériser les **missions qui incombent au service**. Pour la partie sur les espaces verts publics étudiés, il s'agit de saisir les **modalités de gestion des lieux**, leurs **dynamiques** et les **usages caractéristiques**. Cette partie est complémentaire de la partie « Usagers et rapport à l'espace », celle-ci cherchant à comprendre les **implications des usages**, les **problématiques** existantes et à questionner le **lien entre usagers et gestionnaires de l'espace vert public**. A noter, la trame de la grille d'entretien était la même pour tous ces entretiens ; toutefois, des questions plus spécifiques, en lien avec la fonction de la personne interrogée, avaient pu être prévues.

Concernant le déroulement de l'entretien, je commençais toujours par **rappeler le cadre de ma démarche** et donc du présent entretien (d'où le texte introductif présent sur les grilles d'entretien, cf Annexes n°8 et n°9). Ensuite, je demandais la **possibilité d'enregistrer** l'échange qui allait suivre ; ceci sous-entendant la mise en place de l'outil qu'est le dictaphone. De manière générale, **je suivais la grille d'entretien** sauf quand, parfois, dans une réponse, un lien était fait avec une question que j'aurais abordé plus tard, je saisisais donc l'occasion de la poser au moment où le sujet était arrivé dans la discussion « naturellement ». Je prenais des notes durant les entretiens, même s'ils étaient enregistrés, cela constituait une façon de commencer à repérer les éléments clefs du discours.

Après les entretiens, des retranscriptions ont été faites : -celles-ci ont été intégrales pour les agents techniques ; -non-intégrales pour le directeur et l'élu, les discours ayant été plus larges, je n'ai retenu que les éléments essentiels et spécifiques à mes questionnements.

« *Ce sont les **notes d'entretien** et les **transcriptions d'entretiens** qui constituent la plus grosse part des corpus de données de l'anthropologue* »¹⁰⁴. Ces données ont été analysées selon une **forme qualitative « artisanale » : répartition des verbatim au jour** d'entrées thématiques, celles déjà induites par la grille d'entretien. Et c'est à partir de ces éléments bruts catégorisés (matériaux issus des différentes formes de recueil de données) que la construction d'un plan a été réalisé. Ainsi, grâce à ce travail de tri et d'analyse, il est possible de développer un **propos qui se veut détaché du particularisme de chacun des discours afin de les mettre en lien et de proposer une montée en généralité**.

A noter, les **conditions d'anonymat** pour les enquêtés sont mises en œuvre ; cependant, la mention de la fonction occupée (par exemple dire « propos tenus par le directeur du service »), bien que n'utilisant pas de nom, laisse la possibilité de reconnaître de qui il s'agit pour les initiés (secteur d'activité des espaces verts, municipalité d'Albi).

¹⁰⁴ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

Ce même schéma a été suivi pour la réalisation d'autres entretiens semi-directifs. **Suite aux premiers entretiens** réalisés auprès du personnel des espaces verts publics, il est apparu que sur chacun des sites étudiés il y avait des projets d'aménagement à l'œuvre ou à l'étude. Il y avait donc un intérêt à **rencontrer les personnes en charge de ces projets d'aménagement**.

Ainsi, la personne en charge du **projet de réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals**, travaillant au sein du service « Projets urbains » de la municipalité d'Albi a été rencontrée. Il en a été de même avec la personne en charge du **projet de rénovation urbaine concernant le quartier de Cantepau**, auprès de la C2A. Les grilles d'entretien ont conservé la même trame que pour les précédents entretiens avec quelques réajustements pour approfondir les projets en cours et leurs implications (cf Annexe n°10).

Enfin une série d'entretiens semi-directifs a été mise en place fin Mai : celle-ci constitue un « **bricolage** » en réaction au travail de terrain, à destination des **usagers des espaces verts de Cantepau, qui ne fonctionnait pas**¹⁰⁵. Il a donc été décidé de compenser l'absence de réponse par la réalisation d'**entretiens avec des personnels socio-éducatifs du quartier**¹⁰⁶ afin d'échanger notamment sur l'espace vert public retenu dans le quartier : la Plaine des jeux. La **grille d'entretien** a repris la **même constitution tout en ayant fait l'objet d'une adaptation particulière** en intégrant une thématique supplémentaire (point d'information sur le quartier de Cantepau) : cf Annexe n°11. A noter, un des personnels de la maison de quartier n'a **pas souhaité que ses propos soient enregistrés**. J'ai donc fait comme lors des situations d'observation participante, j'ai consigné le contenu des échanges dans mon carnet de terrain et j'ai ensuite fait un bilan de l'entretien.

Les entretiens avec les professionnels ont donc pris la forme d'entretien semi-directif ; cette forme d'entretien n'a pas été utilisée avec les usagers (ou non-usagers) des espaces verts, l'entretien narratif ayant été préféré.

B.4) Les entretiens narratifs mis en œuvre avec des usagers

Daniel BERTAUX, dans le 128 au sujet du **récit de vie**, le définit comme « *une description sous une forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue* »¹⁰⁷. Le récit de vie relève d'un **exercice de reconstitution a posteriori d'une expérience de vie, relatée à la première personne du singulier**. « *Si chaque récit est en soi invérifiable, ce que chacun dit d'une même partie du tout sociétal à travers l'expérience qu'il/elle en a eue peut être mis en rapport avec ce qu'en disent les autres. (...) C'est donc le nombre de récits de vie qui fait la force de*

¹⁰⁵ Nous y reviendrons plus en détail dans la section suivante « 4) Les entretiens narratifs mis en œuvre avec des usagers ».

¹⁰⁶ Détail des personnels présenté dans le tableau récapitulatif des entretiens en Annexe n°7.

¹⁰⁷ *Le récit de vie*, Daniel BERTAUX, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition, 2016.

la perspective sociologique »¹⁰⁸. « Il ne s'agit pas en effet de chercher à comprendre le fonctionnement interne d'un individu donné, mais celui d'un segment de réalité sociale-historique ; **un objet social** »¹⁰⁹ : ici, l'objet social en question c'est **le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics**. Pour accompagner la tenue de ces entretiens narratifs un guide d'entretien a été construit (cf Annexe n°12) en suivant le principe suivant : « *Comment, pourquoi, par qui, c'est aux sujets de l'expliquer* »¹¹⁰. Le guide a été préparé au jour des éléments théoriques, de la phase exploratoire et de la phase d'observation. Le terme de « **guide** » est employé, et non pas de « grille » comme pour les entretiens avec les professionnels, parce qu'il m'a semblé préférable de constituer un **outil plus souple** qui « *relève du « pense-bête » personnel, il ne se consulte qu'en cas de besoin, et permet simplement, tout en respectant, la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants* »¹¹¹. L'objectif de ces entretiens narratifs était **que les individus parlent de leur rapport avec les espaces verts publics : par l'entrée des goûts, des ressentis, des souvenirs et des points de vue**. Leur faire produire ce discours m'a permis de **repérer des éléments explicatifs de la capacité à entretenir un rapport aux espaces verts publics**, notamment en repérant et en analysant les contextes et les argumentaires intégrés et analysés par les individus sur leurs propres *schèmes de perception, d'appréciation et d'action* (ceci étant la définition renouvelée qu'a donné BOURDIEU de l'habitus).

Une fois le guide établi, a débuté la phase de **recherche d'enquêtés**. Il y a eu une première phase où je suis **allée directement aux devants des usagers** dans les espaces verts publics étudiés. Je me suis également postée aux abords des trois espaces verts pour **aller à la rencontre des individus proches de ces espaces mais qui n'y entrent pas** (le Boulevard Carnot et la rue Rochegude pour le Parc Rochegude / le cimetière pour la base de loisirs Pratgraussals / le devant de la maison de quartier pour la plaine des jeux de Cantepau). Afin d'aborder les individus, j'avais évidemment **préparé un texte explicatif** quant à ma démarche : j'énonçais que mon sujet d'étude portait sur les espaces verts publics albigeois et que j'aurais souhaité recueillir leur point de vue à ce sujet dans le cadre d'un entretien. Un support type **carte de visite** indiquant mon nom et prénom, mon numéro de téléphone, mon e-mail, l'objet de l'entretien et laissant une place pour indiquer une heure et un jour de rendez-vous a été édité en vue d'établir un **cadre de confiance** autour de ma démarche. Il était impératif pour être interrogeable de remplir un de ces trois **critères** : **habiter** ou avoir habité à Albi, **travailler** ou avoir travaillé à Albi, **faire sa scolarité** ou avoir fait sa scolarité à Albi. Malgré du temps passé sur les sites, la distribution de plus de cent cartes de visite, le **nombre d'individus ayant accepté un entretien a été très faible** (sept). La méfiance ainsi

¹⁰⁸ *Le récit de vie*, Daniel BERTAUX, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition, 2016.

¹⁰⁹ Idem.

¹¹⁰ Ibidem.

¹¹¹ Ibidem.

que l'absence de volonté pour accorder du temps à une étude apparaissent comme les deux éléments explicatifs de cette situation. J'ai donc **réagi** afin de pouvoir disposer d'entretiens avec les usagers, ceux-ci étant tout de même un élément majeur de mon cadre méthodologique. J'ai alors **mobilisé mon réseau personnel et interpersonnel**. Cela a fonctionné puisque j'ai réussi à réaliser trente-deux entretiens par cette voie.



Figure n°8 : Carte de visite, réalisée sur le site internet « Vista Print » par LECLERC Anouk – Mars 2018

L'**hétérogénéité du groupe d'enquêtés** était ma priorité pour éviter l'encliquage : « *on gagnera en variété et on aura une **meilleure vision d'ensemble de la question mais l'interprétation des résultats peut devenir délicate et la saturation sera plus longue à atteindre*** »¹¹². Du fait de ma situation, je dispose sur l'albigeois d'un réseau de **personnes jeunes** (étudiants ou en emploi). Il m'a fallu **accentuer les recherches sur les autres tranches d'âge**, cela n'a pas été facile (cf Annexe n°13 tableau récapitulatif des personnes interrogées). En effet, je ne compte parmi les répondants que quatre personnes âgées de plus de 60 ans, cinq de 50 à 59 ans et neuf de 30 à 49 ans. Les **femmes sont plus nombreuses que les hommes pour la catégorie des adultes actifs**. Enfin, j'ai eu **du mal à faire des entretiens avec des personnes entretenant un rapport avec l'espace vert de la plaine des jeux à Cantepau** : dix-sept personnes connaissent cet endroit, ce chiffre peut s'expliquer par la configuration de cet espace vert (espace de quartier) et parce que j'ai eu beaucoup de mal à interroger des habitants du quartier.

A noter, la phase des entretiens narratifs avec les usagers (ou non-usagers) a été stoppée avant le **stade de la saturation** (c'est-à-dire la phase à compter de laquelle on ne retire plus rien de nouveau de son terrain) ; encore une fois, ceci étant lié à un **temps d'étude (trop) court**. Il aurait fallu interroger d'autres personnes afin de constituer un **panel d'enquêtés plus équilibré** en termes d'âges ainsi qu'en situation géographique dans Albi (différents quartiers).

¹¹² *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

Concernant les circonstances de l'entretien, ceux-ci avaient **toujours lieu en dehors des espaces verts publics étudiés**. L'objectif étant la narration, je ne souhaitais pas que les enquêtés puissent être influencés par le cadre qui les entourait. Les entretiens ont ainsi pu se tenir au domicile des enquêtés, dans un café ou bien au téléphone. Les **conditions d'anonymat** étaient immédiatement assurées auprès de l'enquêté. Pour ce qui est de **l'enregistrement des échanges**, celui-ci **n'a pu être mis en œuvre** pour plusieurs raisons : -les premiers enquêtés n'étaient pas à l'aise avec l'outil qu'est le dictaphone, il les dérangeait ; -les entretiens qui ont suivi ont été réalisés par téléphone et je ne disposais pas de la capacité technique d'enregistrer la conversation ; -pour les entretiens qui ont suivi, par soucis de cohérence avec la méthode employée, l'usage du dictaphone n'a pas été mis en place.

« *Quand l'usage de l'enregistreur n'est pas possible, l'enquêteur devra **noter les expressions et informations les plus importantes**, au fil de la conversation puis transcrire de mémoire les éléments clés de l'entretien (...) Si quelques termes et expressions clés pourront servir de point d'appui à l'analyse, **le traitement de l'entretien s'éloignera de l'analyse textuelle pour se concentrer sur les thèmes, le déroulé, la situation, les catégories, les creux, les non-dits, ainsi que les éléments informatifs, faciles à noter au fil de l'entretien (...)** »¹¹³. Je prenais donc un maximum de **notes pendant l'entretien** et j'écrivais les mots, expressions, bouts de phrase prononcés par l'enquêté. Après chaque entretien, une **fiche bilan** était constituée pour repérer dans le discours les **éléments explicatifs du rapport entretenu** (ou non-entretenu) avec les espaces verts publics ainsi que pour alimenter le **bilan des avis concernant les trois sites étudiés**. Cela a permis de **constituer les matériaux pour mon analyse concernant la diversité de rapports que les usagers entretiennent avec les espaces verts publics**.*

La **méthode des parcours commentés** (démarche pensée afin que l'enquêté « *donne à comprendre son expérience de l'espace tel qu'il le vit, le perçoit, le parcourt* »¹¹⁴) qui avait été initialement prévue **n'a pu être réalisée**. Les difficultés évoquées précédemment concernant la réalisation des entretiens narratifs ont entraîné une perturbation importante du travail de terrain. De plus, la mise en œuvre de cette méthode, pensée en complément des entretiens narratifs, apparaissait **résolument impossible à mettre en œuvre dans le temps imparti d'enquête de terrain**.

¹¹³ *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Marianne MORANGE et Camille SCHMOLL, Armand Colin, Collection Coursus, 2016.

¹¹⁴ Idem.

B.5) L'analyse complémentaire de supports iconographiques et écrits

« *Bien que **plus classiques, et non spécifiques à l'enquête de terrain, celles-ci** (ces sources) ne doivent pas être oubliées ou minimisées* »¹¹⁵. Le recours à l'utilisation de supports iconographiques et écrits **n'avait pas été envisagé** avant le début de l'enquête de terrain.

Toutefois, en lien avec les conditions météorologiques du début de l'enquête de terrain, c'est d'abord **l'analyse de supports iconographiques** qui a été mise en place : il s'agissait alors de disposer d'un **moyen de commencer l'enquête de terrain tout en n'ayant pas à être sur place**. Une étude spécifique a donc été réalisée au début du mois d'Avril 2018. Il s'est agi de créer un compte sur le **réseau social, spécialisé en partage de photographies, « Instagram »**. « (...) *les données audiovisuelles peuvent aussi être constituées d'images et de sons déjà existants, produits non par le chercheur, mais par les acteurs locaux (...), ou même par des acteurs extérieurs (...). Dans ce cas, la production d'un corpus relève d'une démarche de recherche documentaire analogue à celle mise en œuvre pour des documents écrits* »¹¹⁶. Dans ce cas, le corpus de données est constitué des **photographies publiées par les usagers du réseau social et ayant le caractère « public »**. Pour chacun des terrains, les recherches sur le réseau social ont été effectuées via deux moyens distincts : « **#nomdulieu** » et par une entrée de **géolocalisation** de l'endroit étudié. Les recherches ont été faites à partir d'un **compte personnel créé à l'occasion de cette étude**, n'étant pas auparavant utilisatrice de ce réseau social. Cette méthode constituait un moyen de **visualiser ce que les individus postent comme clichés**, ceux-ci pouvant être une **clef de compréhension du rapport qu'ils entretiennent avec les trois espaces verts publics étudiés** en accédant aux **représentations photographiques** qu'ils postent sur le réseau social. Cette étude est un autre moyen que l'observation directe pour recenser la **diversité des usages** qui sont déployés dans les espaces verts publics. De plus, elle enrichit l'analyse puisqu'elle permet d'introduire de la comparaison entre **les pratiques observées in situ** et **les représentations photographiques** qui peuvent être publiées concernant les trois terrains d'étude. A noter, l'attention a été portée sur les **clichés** photographiques eux-mêmes et non pas sur les **commentaires** qui les accompagnent, cela aurait évidemment eu un grand intérêt mais une fois encore le temps d'étude était une contrainte et ce choix restrictif a été fait pour pouvoir développer une **méthode d'enquête « bricolée » venant en complément d'un travail d'observation restreint par les conditions météorologiques**.

¹¹⁵ *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

¹¹⁶ Idem.

Ensuite, l'analyse de supports écrits a été réalisée **à la suite des entretiens menés auprès des professionnels intervenant dans les espaces verts publics étudiés**. Se rapporter aux sources écrites s'est avéré nécessaire pour **alimenter l'analyse**, celles-ci permettant de **questionner les discours** qui avaient été produits lors des entretiens.

Une première phase d'analyse a donc été réalisée en vue de **repérer la place qui était faite aux espaces verts publics dans les documents d'urbanisme, de planification**. Les documents analysés sont ceux qui étaient disponibles sur internet (site de la municipalité, site de la C2A). Pour me repérer face au grand nombre de document, j'ai fait appel à la **chercheuse Julia HIDALGO¹¹⁷** : elle m'a **aiguillé dans mes recherches** afin que je me concentre sur les documents d'urbanisme les plus pertinents dans mon étude.

Une seconde phase d'analyse a concerné des **documents portant sur les projets en cours dans les espaces verts étudiés**, ceux-ci ayant été recueillis à la suite des entretiens. A noter, cela ne concerne pas les espaces verts de Cantepau, les documents de travail sur le quartier ayant un caractère confidentiel.

A chaque fois, l'objectif était de repérer les données pertinentes et celles-ci étaient **redéployées par entrées thématiques dans la structure des résultats** qui avait été constituée à la suite des entretiens avec les professionnels. Ces éléments permettaient de compléter l'analyse. Il aurait été nécessaire d'**analyser plus finement** les documents, voire même de réaliser une **analyse diachronique** pour considérer des éléments liés aux évolutions de posture ou d'action. Là encore, **le temps** a été une contrainte forte.

C) Les grandes étapes :

Ce travail d'étude se compose de **quatre phases**. Les phases ont été pensées en lien les unes avec les autres et ont été réalisées pour certaines étapes de manière **concomitante**. Pour davantage de précision sur les étapes, on peut se reporter au calendrier présenté en Annexe (n°14).

La phase 1 est celle de la **construction de la problématique**. Elle est marquée par la première étape importante qui a ouvert les travaux du mémoire : **faire l'état de l'art** autour du sujet que j'ai choisi. Les **lectures** ont été fournies afin de constituer un corpus autour de mes concepts-clefs (jardin/espaces verts, capital, individu) et de rédiger la **synthèse bibliographique, apportant cadrage théorique et questionnements**. Ensuite, s'est ouverte une sous-phase **exploratoire** qui a consisté à aller sur les terrains d'enquête pour observer et, finalement, chercher à voir si les questionnements soulevés avaient du sens sur le terrain.

¹¹⁷ Chercheuse au CNRS – Laboratoire LISST – travaillant notamment sur la thématique « prise en compte des enjeux climatiques dans la planification et l'aménagement urbains », on peut se reporter à son profil à l'adresse suivante : <http://lisst.univ-tlse2.fr/accueil/equipes-de-recherche/centre-interdisciplinaire-d-etudes-urbaines-cieu/annuaire/hidalgo-julia-476174.kjsp?RH=1466605998173>

Une phase **complémentaire** a eu lieu. Elle a permis, suite au rendu intermédiaire du protocole scientifique, de **prendre en compte les retours** qui ont été formulés. Cette étape comprend également un **travail de réajustement** entre le cadre théorique et les résultats de l'enquête de terrain.

La phase 2 correspond à **l'élaboration du protocole d'enquête**. Cette phase a été initiée par **l'UE 82 Sources et analyses des données en SHS** : cet enseignement nous a amené à réfléchir sur notre position en tant que chercheur, enquêteur sur le terrain et sur les outils méthodologiques que nous pourrions déployer. Cela a permis de disposer d'éléments pour la **rédaction du protocole de recherche**, réalisé à partir des consignes délivrées par nos enseignants référents (à savoir Rémi BENOS et Michèle LALANNE). A noter, la **phase exploratoire** n'est pas indiquée sur cette phase 2, elle aurait pu l'être. Etre allée préalablement sur le terrain pour réaliser des observations préliminaires a permis de valider les terrains, d'être plus précis sur les hypothèses et de projeter les méthodes d'enquête sur le terrain. Le protocole a été présenté devant un jury fin Mars 2018. Cette **présentation** a été l'occasion de disposer de retours sur l'ensemble des éléments méthodologiques qui ont été pensés pour mener l'enquête de terrain à bien. Et enfin, une phase de **tenue à jour de la méthodologie** d'enquête a été réalisée afin de rendre compte de la confrontation avec le terrain. Il s'est agi de consigner les différences entre ce qui avait été prévu et ce qu'il en a été sur le terrain. C'était également l'occasion de rendre compte des difficultés et d'expliquer leurs conséquences en matière d'enquête de terrain notamment.

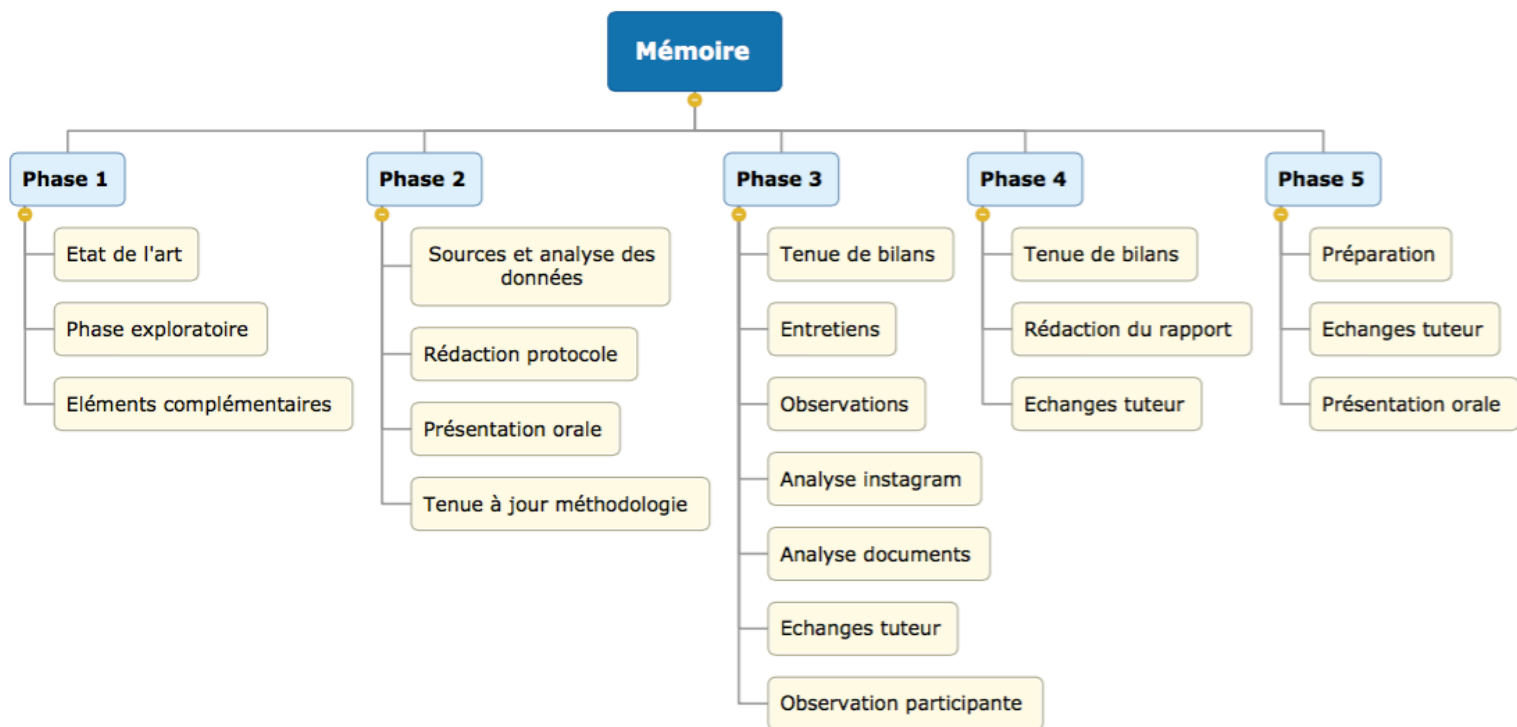


Figure n°9 : Schéma récapitulatif des différentes étapes du mémoire de recherche – Leclerc Anouk – Mai 2018

La phase 3 correspond à l'**enquête sur le terrain**. Nous retrouvons les différentes méthodologies expliquées plus-haut : -l'**observation** ; -l'**analyse des photos** via « **Instagram** » ; -les **entretiens** (semi-directifs et narratifs) ; -l'**analyse de documents** ; -l'**observation participante**. Pour le détail des tâches qui compose l'ensemble du temps d'enquête (préparation des grilles d'observation ou d'entretien, prise de rendez-vous, notes carnet de terrain, tenue tableau des données, etc.), je renvoie à la partie méthodologie ci-dessus. Il y a eu des **temps de bilan réguliers** afin de pouvoir faire un point autant sur le contenu des données recueillies que sur la méthodologie. Les **temps d'échange avec le tuteur** ont également fait partie de cette phase de terrain afin de l'informer sur ce qu'il se passait sur le terrain ou d'avoir des temps de discussion sur des points qui le nécessitaient (méthode, blocage, analyse à chaud, etc.).

La phase 4 correspond au temps de **traitement des données** et à la **présentation des résultats**. Cette phase est inscrite sur la **même période de temps que la phase 3** d'enquête de terrain parce que les bilans de l'enquête de terrain (tableaux, retranscription, etc.) constituent la matière de l'analyse des données recueillies et donc les résultats. La **phase de rédaction** a été l'occasion de mettre à jour le cadrage méthodologique et de constituer une argumentation présentant les résultats de mon travail de recherche. Les échanges avec le tuteur, comme pour la phase 3, sont partie intégrante de cette phase (réflexion commune, analyse, etc.)

La phase 5 correspond à l'étape qui suivra le rendu écrit du mémoire en vue de **préparer la soutenance orale**.

- Partie II) Une étude de sites qui situe les espaces verts publics au cœur de l'aménagement urbain

Chapitre 1 : Les espaces verts publics en tant que partie intégrante du projet politique municipal

A) La vision municipale concernant les espaces verts publics albigeois

Comme la définissait l'élu en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine naturel¹¹⁸, « **La politique de la ville sur les espaces verts publics, les grandes lignes directrices c'est d'abord 4 mots : patrimoine, proximité,**

¹¹⁸ A partir de maintenant, on le désignera sous l'appellation « l'élu délégué aux espaces verts ».

environnement, qualitatif. » (P5)¹¹⁹. Avant de revenir sur ces quatre qualificatifs de la vision municipale en termes d'espaces verts publics, il faut relever que ceux de « patrimoine », « proximité » et « environnement » constituent des **macro-notions pour les sciences humaines et sociales** qui sont, encore aujourd'hui, **au cœur de discussions**, qui les déconstruisent et les définissent différemment.

D'abord, si l'on revient sur **le patrimoine**, l'élu explique « *A Albi, il y a un vrai aspect patrimonial des espaces verts et de la nature. Quand on est en centre-ville, il y a vraiment une présence de l'environnement, du végétal, de l'art, du minéral, de l'eau, ces éléments sont partout dans Albi.* » (P5). Effectivement, il y a un certain nombre d'**espaces verts publics en lien avec le patrimoine**, d'où le **nom du service « Patrimoine végétal »** : celui-ci s'incarne particulièrement à Albi dans le cadre du périmètre de la cité épiscopale classée à l'UNESCO¹²⁰. On peut faire référence au jardin du **cloître Saint-Salvi** ou aux jardins du **Palais de la Berbie**. Ces derniers sont décrits sur le site internet de la municipalité en ces termes : « *Par leur incroyable finesse, ces jardins viennent sublimer l'imposant Palais de la Berbie, qui se dresse fièrement tel le digne gardien de l'œuvre de Toulouse-Lautrec. Fierté de la ville, le Palais de la Berbie et ses jardins s'imposent comme de véritables piliers du patrimoine albigeois, un patrimoine protégé et classé depuis juillet 2010 au Patrimoine mondial de l'Unesco.* »¹²¹. En ce sens, en 2013, la ville d'Albi, a l'occasion de la confirmation de sa 4^{ème} fleur au concours national des villes et villages fleuris, s'est vue conférer le prix spécial de la « Mise en valeur du patrimoine ».



Figure n°10 : Capture d'écran de l'illustration (photographie et bandeau) de l'article « Les jardins du Palais de la Berbie » sur le site internet de la municipalité d'Albi¹²² - crédit photo F. Guibilato / Ville d'Albi – Mai 2018

¹¹⁹ P5 désigne l'élu délégué aux espaces verts, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

¹²⁰ On peut ici renvoyer à l'annexe n°2 de la table des abréviations, acronymes et sigles.

¹²¹ Article « Les jardins du Palais de la Berbie », sur le site internet de la municipalité d'Albi.

¹²² Idem.

On peut également renvoyer à l'**hôtel de Rochemade**, classé bâtiment historique, qui est entouré de son parc. Celui-ci, comme les jardins du Palais de la Berbie (Figure n°10), ont obtenu le **label « Jardin Remarquable »**. Ce label participe à accentuer le **caractère patrimonial** de ces endroits puisque, comme défini par les termes du Ministère de la Culture, il « *distingue des jardins et des parcs, qui présentent un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés* »¹²³.

Enfin, on peut également renvoyer au cas de la **base de loisirs de Pratgrausals**, rive droite du Tarn, en face de la cité épiscopale : il y a une volonté claire de **mettre en lien les deux éléments**. On le repère dernièrement avec le projet, porté par l'agglomération albigeoise, de la passerelle intitulé « Le projet de passerelle entre le cœur d'Albi et la rive droite du Tarn »¹²⁴ ou bien avec la couverture de l'édition de Juin 2018 du magazine d'information sur l'action municipale « Albi Mag » en vue de la fin des travaux de la nouvelle salle de Pratgrausals (Figure n°11). Mais déjà ce lien était présent sur les panneaux informatifs à l'entrée de la base de loisirs de Pratgrausals, où l'on retrouve représentée la Cathédrale ainsi que le logo « Albi cité épiscopale » (Figure n°12).



Figure n°11 : Couverture du numéro de Juin 2018 du magazine municipal « Albi Mag » - crédit photo Tchiz / Ville d'Albi (image de gauche) / Figure n°12 Photographie du panneau informatif à l'entrée de la base de loisirs de Pratgrausals – LECLERC Anouk, Avril 2018 – (image de droite)

Il est important de rappeler que, comme le définissent LEVY et LUSSAULT, « **le patrimoine n'est pas une donnée, mais un construit. L'identification d'un lieu comme patrimonial et sa mise en patrimoine (la patrimonialisation) procèdent**

¹²³ Article « Label « Jardin remarquable » », publié le 28 Juin 2017, sur le site internet du ministère de la Culture.

¹²⁴ Article « Présentation du projet « La Passerelle » », sur le site internet de la municipalité d'Albi.

bien d'une **opération intellectuelle, mentale et sociale** (...) »¹²⁵. Les éléments présentés ci-dessus donne à voir cette opération dans le cas de la ville d'Albi.

Pour ce qui est de la **proximité**, l'élu délégué aux espaces verts affirme « (...) pour que **chacun dans Albi, en centre-ville ou dans un quartier excentré, puisse avoir, à proximité de chez lui, un accès à un espace dédié avec des éléments naturels. C'est extrêmement important pour moi.** » (P5). Un travail de répertoriage des espaces verts publics n'a pas été effectué dans cette étude. On peut rappeler le fait qu'il y a dans Albi une **certaine variété d'espaces verts publics** (les jardins historiques, des espaces verts de quartier, les bases de loisirs, les espaces de nature, les accompagnements de voirie, etc.), ceux-ci étant **disséminés** sur la commune.

Dans le Plan climat de la ville d'Albi¹²⁶, où sont déclinées des fiches-actions, la fiche n°18 « Créer des espaces de rencontre et de fraîcheur pour la population en période estivale » prévoyait que soit réalisée en 2015 une « **cartographie des espaces verts, fontaines et autres espaces de fraîcheur de la ville pour une future diffusion (via Albi Mag et/ou l'office de tourisme)** ». Toutefois, aucun élément de cet ordre n'a été communiqué par les acteurs professionnels rencontrés ou trouvé sur les sites internet concernés. On peut donc renvoyer à la carte « L'accessibilité potentielle des espaces verts de la ville de Toulouse » réalisée par le service des espaces verts et la direction de l'environnement de la ville de Toulouse¹²⁷. Cette cartographie (Figure n°13) constitue un véritable outil pour repérer, mesurer la proximité des espaces verts publics vis-à-vis des zones d'habitat et permet ainsi de questionner leur accessibilité : **une cartographie similaire apparaît donc comme manquante et à réaliser pour pouvoir commenter, qualifier le thème de la proximité**. D'autant que la proximité et l'accessibilité sont ressorties de l'enquête de terrain, menée auprès des usagers des espaces verts publics, comme des éléments explicatifs majeurs de la capacité des individus à entretenir un rapport avec ces lieux.

De plus, pour assurer cette proximité, l'élu délégué aux espaces verts affirme « On fonctionne selon le **schéma de la démocratie participative, avec les conseils de quartiers. On veut inclure autant les gens que possible, ils n'ont pas l'expertise, mais ils ont des idées.** » (P5). Différents outils (procédures de concertation, conseils de quartier, magazine municipal et autres outils de communication numérique par exemples) sont utilisés par la municipalité d'Albi pour **communiquer** sur son action et sa gestion des espaces verts publics. Bien que des outils soient mis en place pour aller au-devant des habitants, **la saisine de ceux-ci se pose et finalement, par-là, leur adaptation aux habitants, aux différents publics**. On peut faire référence ici aux ateliers participatifs concernant le réaménagement du square

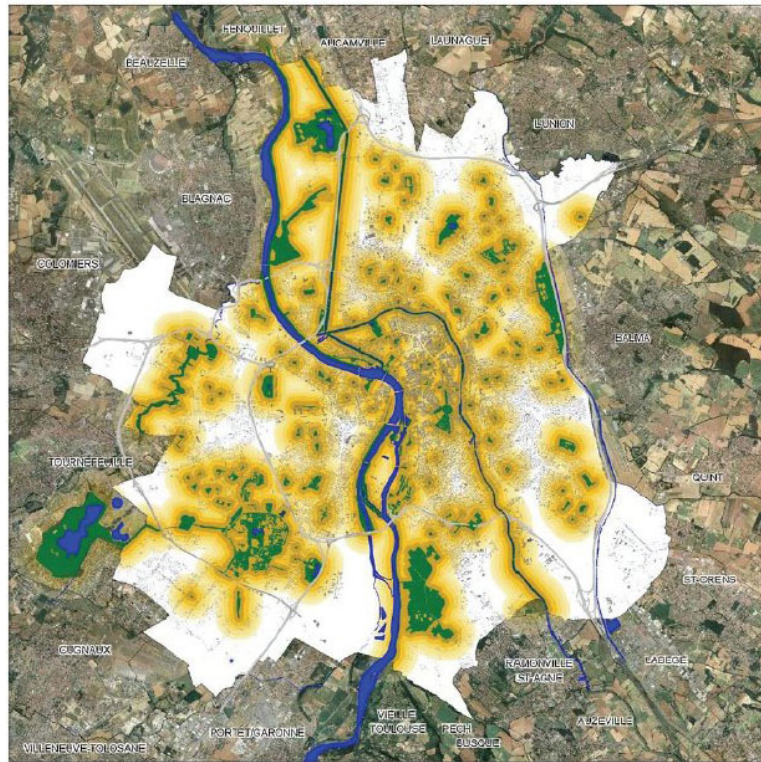
¹²⁵ *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, sous la dir. de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, Collection Belin, 2013.

¹²⁶ Plan climat énergie territorial de la ville d'Albi, approuvé le 9 Septembre 2013.

¹²⁷ Carte relayée dans l'article « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », Emmanuel BOUTEFEU, *Géoconfluences*, Avril 2007.

Augereau dans le quartier Cantepau (difficulté à mobiliser et à obtenir un public représentatif de la diversité des habitants du quartier) ou bien à la consultation sur le réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals (procédure de concertation qui ne fonctionne pas en dehors des consultations spécifiques vis-à-vis de certains publics).

L'accessibilité potentielle des espaces verts de la ville de Toulouse



Source : Service des Espaces Verts et Direction Environnement

Accessibilité potentielle > distances à vol d'oiseau de l'espace vert



Figure n°13 : Cartographie réalisée par le service des espaces verts et la direction de l'environnement de la ville de Toulouse, utilisée en tant qu'illustration dans l'article « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux » d'Emmanuel BOUTEFEU, 2007¹²⁸.

Là encore, derrière la notion de « proximité » on retrouve des **constructions différentes** et comme l'indique BRUNET « *La proximité est un concept éminemment relatif (...)* »¹²⁹. Elle renvoie d'abord à la **métrique** (qui dit proximité, dit faible distance). Mais l'évolution des techniques de déplacement a fait évoluer cette notion en intégrant davantage **la catégorie du temps** (quel est le temps qui sépare deux objets ?). De plus, la distance peut relever d'éléments hors champ spatio-temporel ceux-ci étant d'ordre **psychologique et/ou social**. Ainsi, l'entrée

¹²⁸ Carte relayée dans l'article « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », Emmanuel BOUTEFEU, *Géocfluences*, Avril 2007.

¹²⁹ *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Roger BRUNET, R. FERRAS et H. THERY, Collection Reclus - La documentation française, 2009.

de la « **proximité** » aux espaces verts publics est plus complexe à saisir que la seule question de la métrique. Un ensemble de questionnements élargis peuvent alors se poser : A quelle distance du domicile trouve-t-on un espace vert public ? A quelle distance du domicile conviendrait-il de disposer d'un espace vert public ? Quelles sont les conditions matérielles de cette distance (accessibilité par différents modes de transport, déplacement des personnes en situation de mobilité réduite, etc.) ? La proximité ne peut-elle pas signifier un enfermement dans une partie de l'espace urbain ?

En ce qui concerne les espaces verts albigeois, d'après l'élu en charge de ceux-ci « *il y a un **aspect environnemental fort.*** » (P5). Depuis le 1^{er} Janvier 2017¹³⁰, comme pour l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics, l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts publics d'Albi est proscrite. L'élu soulignait « *Ce qui est extrêmement important également c'est que **depuis 15 ans que l'on ne fait plus usage de produits phyto** sur les massifs, on produit quasiment l'intégralité des végétaux, on a complètement **intégré la chaîne de production.*** (...) » (P5). Ainsi, le service dispose donc au centre horticole municipal de quoi assurer la production de « *l'ensemble des plantes utilisées pour le fleurissement* »¹³¹. Et une gestion plus respectueuse de l'environnement a été mise en œuvre dans le service avant la mise en place de la réglementation « Zéro-phyto » : « *Plutôt que de recourir aux insecticides phytosanitaires classiques pour lutter contre les nuisibles, les maladies et les parasites, la ville d'Albi emploie depuis 2004 différentes espèces d'auxiliaires : coccinelles, acariens, punaises, etc. qui viennent parasiter les ravageurs des cultures et dans les jardins* »¹³².

La question d'une **optimisation de la ressource en eau** apparaît également majeure dans l'évolution des pratiques professionnelles mises en œuvre par le service en charge des espaces verts. L'élu expliquait ainsi « *Par exemple, tous nos massifs sont faits pour avoir moins d'entretien, moins d'arrosage (plus d'asperseurs qui gaspillent de l'eau)* (...) » (P5). Dans le Plan climat de la ville on peut lire « *Le service des parcs, jardins et espaces naturels a réussi à diminuer ses consommations d'eau de 60% en modifiant son mode de gestion de cette ressource.* »¹³³.

Enfin, il y a bien évidemment tout un volet d'actions visant à protéger et valoriser la **biodiversité**, autant dans les **pratiques professionnelles** que vis-à-vis de ce qui est **communiqué aux Albigeois et aux visiteurs**. En ce sens, la ville d'Albi a été élue « Meilleure ville moyenne pour la biodiversité 2016 ». Il faut également citer son classement « Ville nature 3 libellules » (pour la catégorie villes moyennes de

¹³⁰ Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, art. 253-7 du code rural et de la pêche : « *Il est interdit aux personnes publiques mentionnées à l'article L.1 du code général de la propriété des personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 253-1 du présent code* (...) ».

¹³¹ Article « Le service patrimoine végétal et environnement », sur le site de la municipalité d'Albi.

¹³² Idem.

¹³³ Plan climat énergie territorial de la ville d'Albi, approuvé le 9 Septembre 2013, fiche action n°8 « Equiper la robinetterie municipale de réducteurs de débit ».

20 000 à 100 000 habitants) en 2017.

Ici, la notion d'« environnement » renvoie à une **acception écologique/écologiste**, c'est-à-dire que l'environnement est conçu comme l'**objet de nature** (composés des **éléments** physiques, chimiques, biotiques) avec lequel les **systèmes humains** sont en **interaction**. Dans le contexte d'« environnementalisation », qui a déjà été évoqué plus haut, la municipalité **semble vouloir mieux réguler son interaction** avec les éléments naturels, par rapport à ce qui a pu être fait dans le passé. Comme l'expliquait Yves VEYRET dans la définition d'« Environnement » d'*Hypergé*, « (...) **la perception et les représentations que les sociétés ont de la nature varient selon les cultures et selon les époques à l'intérieur d'une même aire culturelle** »¹³⁴. La mobilisation de ce concept par la municipalité d'Albi est absolument **à considérer au jour du contexte** dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

Enfin, avec la référence dans le propos ci-dessus à **différents types de labels et prix**, il est clair que la municipalité a l'ambition de proposer des **espaces verts de qualité**. Comme le commentait l'élu délégué aux espaces verts publics « *parce que l'on a quatre fleurs, on est dans le cadre de vie. (...) L'objet c'est de travailler autour du cadre de vie dans une ambition certaine. (...)* » (P5). Et effectivement l'ambition apparaît récompensée puisque l'on recense¹³⁵ : -l'obtention du label **4^{ème} fleur** du Concours national des villes et villages fleuris obtenu en 2002 et toujours confirmé depuis (après l'obtention de la 1^{ère} fleur en 1997) ; -l'obtention du label « **Jardin remarquable** » pour les jardins du Palais de la Berbie en 2009 et pour le Parc Rochegude en 2010 ; -l'obtention du prix spécial de la « **Fleur d'or** » du Concours national des villes et villages fleuris ; -l'obtention du prix spécial de la « Mise en valeur du patrimoine » en 2013 ; -la désignation de la ville comme « **Meilleure ville moyenne pour la biodiversité** » du Concours des capitales françaises de la biodiversité en 2016 ; -l'obtention du label « **3^{ème} libellule** » du Concours des capitales françaises de la biodiversité en 2017. Les labellisations, nombreuses, ne correspondent pas à des labels obtenus pour des jardins en particulier (outre le cas du label « Jardin remarquable ») mais **pour l'ensemble de ses espaces verts et de leur gestion**. La municipalité sur son site internet commente à ce sujet : « *ils (les labels et récompenses) témoignent de l'engagement de la ville en faveur d'un développement équilibré et durable de la cité, d'une volonté permanente d'exigence de créativité et de qualité afin de développer un caractère urbain mêlant subtilement végétal et minéral* »¹³⁶.

Ces quatre principes directeurs (patrimoine, proximité, environnement, qualité) de la gestion et de l'action municipale concernant les espaces verts publics sont mis

¹³⁴ Définition d'« Environnement », par Yves Veyret, sur *Hypergé*, 2009.

¹³⁵ Récapitulatif des distinctions présent dans l'article « Le service patrimoine végétal et environnement », sur le site de la municipalité d'Albi.

¹³⁶ Article « Le service patrimoine végétal et environnement » sur le site internet de la municipalité d'Albi.

en œuvre au jour de la **contrainte majeure que constitue le budget**. L'élu commentait la situation en disant « *On est dans un **coût régulé**, du fait de **conditions budgétaires drastiques**, il faut faire pour le **moins cher possible**. » (P5). Et ces conditions amènent à modifier les pratiques et les représentations professionnelles du service en tendant vers une **recherche d'efficacité** à tous les plans (« *on préfère investir dans du matériel pour gagner du temps, pour se dégager du temps (un appareil qui permet de tondre en 2 heures un espace qui aurait pris une journée)* » ou bien « (...) chaque espace doit être réfléchi par rapport à ces usagers et être économe en toutes ressources (naturelles, humaines, financières). » (P5).*

Après avoir considéré le discours de la municipalité produit sur les espaces verts publics, il est nécessaire de le replacer dans l'ensemble de la politique municipale au travers de plusieurs faisceaux.

B) La place des espaces verts publics albigeois dans l'ensemble de la politique municipale

Il est à noter qu'en dehors des éléments de discours recueillis lors des entretiens, il **n'existe pas**, pour la ville d'Albi, un **document cadre qui consignerait la vision, les enjeux, les projets concernant les espaces verts publics**. Comme indiquait le directeur du service « Patrimoine végétal », « *Je n'ai pas de document de référence s'agissant de l'entretien des espaces verts. Nous travaillons en fonction des saisons et des réunions de service* » (P1)¹³⁷. L'analyse de divers **documents de planification et d'urbanisme**, relatifs à la ville d'Albi et à l'albigeois, permet de conclure que, globalement, **les espaces verts publics n'occupent pas une place particulière dans ces documents**. La catégorie espaces verts publics est mobilisée pour **soutenir des enjeux plus larges et jamais ces espaces n'apparaissent comme un enjeu en tant que tel**, sauf peut-être concernant la question du changement climatique.

Dans le **Plan Paysage** de la C2A¹³⁸, on retrouve le **lien entre espaces verts et patrimoine bâti**. Les enjeux relevés en ce sens pointent l'intérêt de reconsidérer les espaces publics au cœur de la ville historique et aux abords (autour de la rivière Tarn notamment). Enfin, les espaces verts publics sont aussi un **outil privilégié pour (re)penser l'aménagement urbain**, leur place étant identifiée dans l'objectif de « *Valoriser les espaces publics en faveur de la convivialité, des modes doux et du végétal* »¹³⁹. Dans le **PLU** d'Albi, les espaces verts publics ne sont pas mentionnés en tant que tels ; même dans la partie diagnostic de l'état initial de l'environnement, aucune place n'est faite aux espaces verts publics. Dans le diagnostic général, on note ce constat « *Albi bénéficie de cette réputation fondée*

¹³⁷ P1 désigne le directeur du service « Patrimoine végétal » d'Albi, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

¹³⁸ Plan paysage de la C2A « La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux », 2015-2016.

¹³⁹ Idem.

sur la **qualité de son cadre de vie tant au niveau de ses espaces urbains que naturels** »¹⁴⁰ : ceci permet de considérer les espaces verts publics comme participant de ce cadre de vie. Par contre, on trouve à plusieurs reprises des **enjeux concernant l'équipement de la ville** : « Afin d'accroître son attractivité et sa qualité de vie pour ses habitants, la ville d'Albi doit **poursuivre le renforcement de ses équipements publics** »¹⁴¹ ou bien « offrir de nouveaux équipements répondant à l'attente des habitants (**projet plaine des sports, de nature et de loisirs**) »¹⁴². On peut relever que dans le PADD du PLU, il est fait mention de la volonté de « **donner une dimension verte à la ville d'Albi** »¹⁴³. Le PLUi de la C2A laisse une place plus importante aux « **espaces vers artificialisés** »¹⁴⁴, désignant les **espaces verts publics mais surtout les espaces verts privés**. Leur prise en considération porte sur les **enjeux paysagers** ainsi que sur la nécessité « **d'organiser le projet autour d'une trame verte et bleue** »¹⁴⁵. Là encore le **lien entre espaces verts et qualité de la vie en ville** est souligné : « *Un garant du cadre de vie et un rôle de lien social* »¹⁴⁶. Ce sont exactement les mêmes problématiques qui sont soulignées dans le **SCoT du Grand Albigeois**. La **nature en ville**, dont font partie les espaces verts publics, **est considérée comme composante à part entière de la TVB** : « *Les collectivités locales doivent veiller à préserver, à renforcer et mettre en valeur la place de la « nature en ville » (...)* »¹⁴⁷.

C'est finalement **vis-à-vis du changement climatique** que les espaces verts publics se voient confiés un **rôle d'envergure**. Dans le Plan climat de la ville d'Albi¹⁴⁸, édité en 2013, on retrouve plusieurs fiches actions en lien avec ces espaces : - « *Observer, recenser et protéger les espèces animales et végétales sur la commune* » ; - « *Créer des espaces de rencontre et de fraîcheur pour la population en période estivale* » ; - « *Effectuer des travaux de consolidation et d'aménagement des berges* » ; - « *Etudier le phénomène d'îlots de chaleur urbains sur la ville d'Albi* ». Le PLUi et le SCoT du Grand Albigeois insistent sur **l'importance des espaces verts dans les stratégies de gestion et d'aménagement de l'espace urbain qu'il va falloir mettre en œuvre du fait du changement climatique** : « *un moyen d'adapter la ville au changement climatique par le maintien et le développement de zones de respiration (îlots de fraîcheur) dans la ville (parcs, jardins, espaces naturels)* »¹⁴⁹ ou bien « *Pour prévenir et atténuer la formation des îlots de chaleur urbains, les collectivités territoriales et les documents d'urbanisme locaux veilleront à préserver et*

¹⁴⁰ PLU d'Albi, approuvé le 17 Décembre 2007.

¹⁴¹ Idem.

¹⁴² Ibidem.

¹⁴³ Ibidem.

¹⁴⁴ PADD du PLUi du Grand Albigeois, Mars 2017.

¹⁴⁵ Idem.

¹⁴⁶ Ibidem.

¹⁴⁷ Document d'orientation et d'objectifs du SCoT du Grand Albigeois, Décembre 2017.

¹⁴⁸ Plan climat énergie territorial de la ville d'Albi, approuvé le 9 Septembre 2013.

¹⁴⁹ PADD du PLUi du Grand Albigeois, Mars 2017.

développer les plantations d'arbres, les espaces verts et la végétalisation au sein des espaces urbains »¹⁵⁰.

Cette **nouvelle fonction**, attribuée aux espaces verts publics du fait du contexte, est **très conscientisée chez le directeur du service** « Patrimoine végétal ». Il projette clairement son service dans cette problématique : « *Constituer des puits de carbone, constituer des plantations qui permettront à terme avec le réchauffement climatique d'assurer un tampon, du moins de créer des îlots de fraîcheur sur l'espace vert public.* » (P1).

Mais il souligne la **difficulté à prendre véritablement en considération cette évolution dans la vision des élus** : « *Encore on est un peu timorés là-dessus, on pourrait faire beaucoup mieux. (...) En fonction des élus, des architectes, du projet de ville, aujourd'hui c'est vrai que la difficulté en ville est que l'on a besoin d'espace suffisamment grand pour pouvoir accueillir des manifestations (théâtre de rue, concerts), et souvent ça se fait sur du minéral. Et parfois l'espace vert est encore considéré comme la variable ajustable au projet et souvent les architectes, les élus ne se rendent pas compte qu'un jardin, qu'un espace vert, un arbre, ce n'est pas qu'à un instant T que cela peut être efficace. Ce n'est pas forcément maintenant qu'il répond au mieux aux fonctions mais que l'on travaille sur du long terme (...)* » (P1). Son analyse correspond aux propos de l'élú délégué aux espaces verts qui ne presse pas à une densification de la place accordée aux espaces verts publics dans Albi. Il affirme « *Aujourd'hui avec les moyens que l'on a (financiers et humains), on n'est pas à la recherche d'espace. Plus on a d'espaces à gérer, plus ça coûte. Il ne faudrait pas que l'on en ait plus. Les espaces en gestion ont augmenté de 30 à 40% ces dix dernières années. Raisonnablement, il ne faut pas en avoir plus.* » (P5). Seule l'entrée budgétaire est ici mobilisée et dans l'ensemble de son propos jamais la problématique du changement climatique n'a été mobilisée, considérée.

Enfin, il est important de questionner **comment se situe la politique de gestion des espaces verts publics dans le reste de la politique municipale**. On a pu constater un renouvellement de la gestion des espaces verts albigeois. Toutefois, celui-ci ne garantit pas une politique publique locale « parfaite » en matière d'enjeux environnementaux considérée à une échelle plus globale. **Une gestion volontariste en matière d'espaces verts urbains ne garantit pas une politique aussi volontariste en matière d'urbanisme, de bâti voire de transport** afin de conserver de l'espace et pour que les efforts réalisés en un endroit ne soit pas annulés par ceux qui ne sont pas faits à un autre endroit (réglementation « Zéro-phyto » pour moins diffuser de polluants dans l'air, dans l'eau, dans les organismes vivants, par contre en contribuant peu à une politique publique de transport en commun, la collectivité participe à l'usage personnel de la voiture, celle-ci émettant d'autres polluants). « *Les projets de « renaturalisation » des villes tendent à provoquer un débat nécessairement contradictoire entre défenseurs de la*

¹⁵⁰ Document d'orientation et d'objectifs du SCoT du Grand Albigeois, Décembre 2017.

*conservation, acteurs de la promotion immobilière et citoyens aux représentations et aux intérêts contrastés : la ville est le produit de ces logiques divergentes et la traduction de rapports de force entre acteurs »*¹⁵¹. Dans le cas d'Albi, on peut faire référence au projet controversé de nouvelle **zone commerciale dans le quartier de la Renaudié**. En effet, sur le site de la ferme de la Renaudié, l'installation d'un espace commercial de quinze ha est prévue. Ce projet interroge deux volets des politiques publiques locales : -ce qui est mis en œuvre pour maintenir une activité commerciale et une attractivité du centre-ville ; -les actions menées en matière d'agriculture urbaine, notamment en vue de servir l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Ce projet questionne le « *développement équilibré et durable de la cité* » évoqué plus haut ; argumentaire qui est mobilisé pour accompagner la gestion qui est faite des espaces verts mais qui, avec un tel projet, peut être remis en question (quelle gestion du foncier agricole et naturel ? densification de la ville ou étalement urbain ? durabilité et qualité de vie ?).

Et cette limite pose la question de **l'appropriation de la « naturalisation de la ville » par les administrateurs locaux, élus et techniciens**. Les espaces verts publics sont aujourd'hui toujours perçus globalement en France comme des équipements d'ordre récréatif et décoratif, ce qui laisse la priorité à une gestion hygiéniste et sécuritaire de l'espace. La durabilité est encore considérée comme une contrainte et n'est pas pleinement intégrée comme norme dans la culture qui entoure la gestion du service des espaces verts (élus et techniciens). « *La faible place accordée par la municipalité aux espaces verts et le peu de considérations envers l'écologie urbaine ne peut s'expliquer seulement par un manque de moyen, mais par l'héritage du milieu ainsi que par les cultures socio-politiques des gouvernants (...). En ce sens, la prise en compte de l'écologie et des aménités paysagères dépend également du niveau d'instruction des individus, des idéologies et des sensibilités politiques* »¹⁵². Ici les labels obtenus permettent de dire que la ville d'Albi se positionne en tant que **collectivité volontaire en termes de changement de pratiques professionnelles et d'action municipale pour les espaces verts publics**.

Enfin, on peut se demander si la thématique plus large de la « renaturation de la ville » n'est pas **mise en œuvre pour servir d'autres objectifs/projets**. « *Or l'appropriation par les administrateurs et les élus de la thématique de la « naturalisation de la ville », loin d'être devenue consensuelle ou prioritaire, sert en revanche de justification au renouvellement urbain et est mobilisée à des fins de plus-value immobilière ou bien pour réaliser des économies de budget* »¹⁵³. Dans le cas d'Albi, **les espaces verts et leur gestion font partie du volet paysager de la politique d'aménagement de l'espace urbain** : « *La ville d'Albi déploie sa politique d'aménagements à travers la requalification des espaces publics en*

¹⁵¹ Anna Rouadjia, « Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 28 | avril 2017.

¹⁵² Idem.

¹⁵³ Ibidem.

*intégrant systématiquement les questions de circulation, de stationnement, de déplacement doux et d'aspect paysager. Cette réflexion permet d'offrir des cadres agréables et attractifs aux albigeois »*¹⁵⁴. Le lien explicité plus haut entre les espaces verts publics et le patrimoine bâti, les premiers permettant de mettre en valeur le dernier, peut aussi tenir de ce registre explicatif.

L'article « Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire » d'Anne ROUADJIA conclue : « **Les politiques de promotion de la nature en ville supposent une réorientation des pratiques gestionnaires et des normes urbanistiques qui se heurtent à des résistances et engendrent des conflits de représentations entre acteurs locaux. Ces rapports de force renvoient à des définitions socialement situées de ce que doit être la nature en ville, le beau, le propre ou le durable.** »¹⁵⁵. Il est alors important de chercher à voir comment le projet politique, qui a été pensé par les élus, se décline en pratique.

C) La déclinaison du projet entre élus et techniciens

Vis-à-vis du projet que porte la municipalité, les **techniciens d'entretien des espaces verts publics albigeois** sont unanimes : les parcs et jardins sont **pris en considération** (« *La ville d'Albi entretient un bon rapport avec les parcs et jardins. Clairement il y a des choses qui y font, notamment les classements pour le patrimoine (...)* » - P4¹⁵⁶) et **des moyens conséquents** sont attribués (« *En termes de moyens, de matériels on a tout ce qu'il nous faut. Oui vraiment, les moyens ils y sont. C'est pour cela qu'il y a des projets, à ce niveau les lignes budgétaires elles y sont.* » -P2). De plus, comme pouvait le signifier la montée en gamme des labels obtenus, la ville d'Albi **s'engage et mobilise autour de la « nature en ville »**. Cet investissement et cet intérêt se ressentent dans les équipes de techniciens, en tant que **forme de soutien et/ou de stimulus** (« *Il y a eu une grosse **amélioration** depuis 2002 en termes d'aménagement, de biodiversité, pas seulement en termes de fleurissement. C'est **très stimulant cette dynamique.*** » -P3¹⁵⁷).

Comme l'explique le directeur du service « Patrimoine végétal », le volontarisme politique envers les espaces verts publics est un élément très important mais le **lien entre élus et service technique n'est pas à minorer**, c'est de lui dont **dépend la déclinaison du projet politique en réalité technique** : « *Il y a d'autres collectivités où effectivement il n'y a pas le même volontarisme. Donc vous êtes dans quelque*

¹⁵⁴ Page « Les parcs et jardins d'Albi » sur le site internet de la municipalité d'Albi, consultable à l'adresse : <http://www.mairie-albi.fr/les-parcs-et-jardins-d'albi>

¹⁵⁵ Anna Rouadjia, « Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Hors-série 28 | avril 2017.

¹⁵⁶ P4 désigne l'agent de maîtrise responsable de l'équipe en charge du Parc Rochegude, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

¹⁵⁷ P3 désigne le responsable de l'équipe du secteur « Cantepau – Le breuil – Mazicou » (dont fait partie la Plaine des jeux), à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

chose qui est **plus compliqué**, c'est plus difficile d'agir, d'évoluer si vous n'avez pas derrière les élus qui impulsent. A un moment donné pour que **cela réussisse** il faut qu'il y ait un **tandem opérationnel élu-technicien** (...) ». (P1). Le cadre de l'action et de la gestion des espaces verts publics est établi du fait du programme politique porté par les élus. Ensuite, comme l'explique l'élu délégué aux espaces verts, « Le **technicien**, qui est ici le responsable de service **doit mener le service dans la stratégie donnée**. (...) Dans cette relation, le rôle de l'élu c'est de faire **confiance** au responsable technique et être capable de valoriser le travail qu'il fait. » (P5). Le service apparaît alors comme **plutôt autonome**, à partir du moment où son action s'inscrit toujours dans le respect des orientations politiques. A noter, dans cette relation, nous l'avons déjà mis en évidence plus haut, il peut exister **des incompréhensions ou des considérations divergentes** (cas de l'espace vert public « (...) encore considéré comme la **variable ajustable au projet** (...)» -P1).

Les actions engagées par la municipalité amènent le service « Patrimoine végétal » à **travailler en partenariat avec d'autres services de la collectivité**. C'est particulièrement le cas avec le **service « Projets urbains »** de la ville d'Albi du fait du **transfert des compétences** : « Qui est compétent en aménagement de voirie c'est l'agglomération, donc les aménagements des espaces dits « urbains », j'entends une place, une voie, une rue ça revient à l'agglomération. Le reste n'étant pas transféré est **porté par la ville**. Et qu'est-ce qu'il reste ? **Beaucoup d'espaces verts, de parcs, jardins, des espaces résiduels pour des aménagements de proximité** qui effectivement ne sont pas sur le domaine public routier et donc nécessairement c'est la ville qui va être porteur et maître d'ouvrage de l'opération (...) » (P9)¹⁵⁸. Alors les deux services travaillent conjointement autour des projets en question, **chacun apportant son expertise, son point de vue**.

Le service municipal « Patrimoine végétal » peut également **être associé et sollicité par des projets relevant de l'échelon intercommunal en tant qu'expert**, c'est exactement ce qu'il se passe dans le cas du **projet de rénovation urbaine ANRU** (Figure n°14) porté par la C2A sur le quartier de **Cantepau** à Albi (« *Moi par exemple, j'ai fait un tour de quartier avec le directeur du service pour repérer avec lui tous les arbres qui selon lui étaient fatigués, à conserver. (...) Et aujourd'hui on les associe sur le square Augereau puisque l'on est plus sur une logique de jardins partagés et sur quelque chose qui sera sûrement plus végétalisé. J'ai vraiment sollicité les services en fonction des besoins parce que l'on est dans une phase amont. (...) Mais ce sont des services qui seront beaucoup plus associés dans la partie maîtrise d'œuvre.* » -P7¹⁵⁹).

¹⁵⁸ P9 désigne une chargée de missions au service « Projet urbains » d'Albi, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

¹⁵⁹ P7 désigne la responsable du projet « Rénovation urbaine ANRU » à la C2A, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.



Figure n°14 : Photographie d'un panneau informatif à destination du public concernant le projet de rénovation urbaine ANRU à Cantepau, réalisée par LECLERC Anouk – Juin 2018

Dans ces relations élus-techniciens ou service-service, ce sont les directeurs, les responsables qui échangent. C'est ce qui ressort des entretiens avec les agents de maîtrise, responsables des équipes d'entretien : « *Tout ce qui est administratif c'est lui (le directeur du service). Et puis tout ce qui est relations avec les élus aussi. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour les projets, les dossiers. C'est lui qui est force de proposition, qui fait des demandes aux élus, il a toujours de bonnes idées.* » (P2)¹⁶⁰ ou bien « (...) les relations c'est directement avec les directeurs. **Nous, les techniciens, on fait remonter les informations, des avis complémentaires.** » (P4).

Cette **division des tâches**, inhérente à la hiérarchisation du service, semble **convenir à tous**. Notamment parce que là encore ce sont **l'autonomie et les relations de confiance dans le travail qui priment**. « *Tous les quinze jours on a des réunions avec le directeur du service entre agents de maîtrise. On fait le point sur les travaux à faire, ce qui a été fait et ce qui reste à venir. On dispose d'une liberté de gestion dans nos équipes. Il sait le travail qu'il y a à faire, on se gère même si l'on doit rendre des comptes. Cette liberté elle est permise par la confiance du directeur envers ses équipes.* » (P4).

Le service « Patrimoine végétal » fonctionne selon une **division des espaces verts à entretenir en zones géographiques** : « *La ville est découpée en secteurs, chaque secteur a une équipe dirigée par un agent de maîtrise.* » (P4). Bien que répartie aux mains de différentes équipes, ces espaces sont tous entretenus par un personnel appartenant au même service. L'autre élément commun « (...) c'est que

¹⁶⁰ P2 désigne l'agent de maîtrise responsable de l'équipe « Espaces naturel » (dont fait partie la base de loisirs de Pratgraussals), à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

ce sont des endroits pour la détente, le regroupement et puis ils sont ouverts à tous. » (P3). Cependant, il est important de considérer les **distinctions qui s'opèrent dans les discours recueillis auprès des personnels du service « Patrimoine végétal »** et qui finissent par établir des **typologies** entre les espaces verts publics albigeois ; celles-ci s'appliquant vis-à-vis des trois espaces verts publics retenus.

Chapitre 2 : Une distinction claire des espaces verts publics étudiés depuis le point de vue opérationnel du service municipal

A) Différenciation des **types d'espaces**, en fonction de **leur histoire**

S'opère une première distinction entre les **jardins dits patrimoniaux ou historiques** et les espaces verts **de proximité, de quartier**.

Evidemment, dans les sites retenus, c'est le **Parc Rochemade** qui dispose du qualificatif de jardin patrimonial ou historique. Comme le rappelait l'agent de maîtrise en charge de l'équipe d'entretien du parc « (...) *c'est un parc urbain, fin du 19^{ème}, qui a été rétrocédé à la ville par l'amiral Rochemade. Donc c'est vraiment le parc emblématique et historique de la ville (...)* Parc que l'on a réussi à faire classer « Jardin remarquable. » » (P1). C'est donc un espace vert hérité d'une autre époque et que l'on a su conserver et adapter pour qu'il **continue de trouver sa place** autant dans le tissu urbain de la ville que dans son fonctionnement quotidien. De plus, le qualificatif « d'emblématique » illustre son **ouverture à tous les publics**, soit tous les Albigeois comme tous les touristes. Les images de cet espace peuvent être utilisées pour **représenter la ville d'Albi** et la valoriser.

Cette dynamique diffère des **espaces verts publics** qui ont été **créés pour accompagner le développement dans des espaces nouvellement urbanisés**. C'est le cas dans le quartier de Cantepau où tous les acteurs rencontrés s'accordent à reconnaître la place du végétal dans le quartier. Toutefois, à l'image de l'ensemble des quartiers de grands ensembles construits dans les années 1960-1970 en France, les espaces se sont dégradés. La municipalité d'Albi a, en 2009, ainsi requalifié et réaménagé un espace vert délaissé pour en faire la **Plaine des jeux**. Le qualificatif majeur concernant cet espace, avant même sa fonction sociale et de loisirs, concerne sa **situation géographique centrale dans le quartier de Cantepau** (« *Cantepau on est sur un ancrage de quartier très fort.* » -P2). Contrairement au Parc Rochemade, **l'utilisation et le rayonnement** de la Plaine des jeux sont considérés comme **internes au quartier**.

Il faut ensuite revenir sur le cas particulier des « **espaces naturels** » dont fait partie la **base de loisirs de Pratgrausals**. Ces espaces sont les seuls à ne pas être compris dans le découpage géographique de la ville en secteurs d'intervention : il y

a une **équipe spécifique** qui intervient sur les différents espaces verts publics ayant un **caractère naturel plus prononcé** que les espaces verts artificiels. Ce sont les espaces verts où le service agit le plus en faveur de la **biodiversité**, notamment accompagnée d'**initiatives pédagogiques**. Dans le cas de Pratgraussals, « *La base a été construite à l'emplacement d'une ancienne carrière. (...) Ça a été une base de **loisirs** dès le début. Le but était d'accueillir le public albigeois, pour **se promener**. Il s'agissait de terres qui ont été récupérées par la ville et dans un cas comme ça, on ne peut en faire que des espaces verts. La présence du **bord du Tarn** et du **lac** qui était déjà existant c'étaient de vrais atouts.* » (P2). Ses caractéristiques ont amené à y privilégier la mise en place d'une **gestion extensive** : c'est le **mélange entre caractéristiques inhérentes au lieu et gestion** qui en fait un espace vert public qualifié de « naturel ».

B) Différenciation des **modes de gestion** appliqués dans les espaces verts publics

La différenciation entre les modes de gestion appliqués aux espaces verts publics constitue, aujourd'hui, une typologie qui pourrait être appliquée concernant **tous les espaces verts publics français**, voire européens, **s'échelonnant entre une gestion horticole et une gestion extensive**. Le modèle horticole correspond aux critères suivants : « *discipline des haies, des pelouses et des massifs de fleurs, régularité des **compositions**, (...) qui correspondent aux **normes d'ordre et de propreté** à partir desquelles sont définis les espaces urbanisés en Occident* »¹⁶¹. La mise en œuvre de cette gestion s'est vue appuyée par les **techniques modernes** (outils mécaniques, produits issus de la pétrochimie), qui garantissait un entretien rapide et peu cher. Aujourd'hui pour le directeur du service « Patrimoine végétal », « **Qui dit horticole, ne veut pas dire qu'il y a de la chimie.** » (P1). La gestion extensive ou différenciée désigne quant à elle « *une gestion alternative et **moins intensive**, qui donne un **aspect champêtre** du fait des espèces endémiques qui s'y développent naturellement. Cette gestion **écologique** a pour avantage d'être plus économique, mais de **rompre avec la représentation standard de l'espace vert** associée à l'image du gazon verdoyant accompagné de géraniums, de bégonias et de pétunias* »¹⁶².

Tous les **personnels** du service, comme l'**élu** délégué aux espaces verts, **revendiquent cette différence de gestion**, qui induit des méthodes de travail différentes (« *On n'en pas du tout la même approche en termes de travaux sur ces différents espaces* » -P1 / « *On a des idées de gestion des espaces qui se recoupent. Après, ce qui est différent, c'est que le travail effectué n'est pas le même* »

¹⁶¹ Menozzi Marie-Jo, « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés*, 2007/2 (Vol. 15).

¹⁶² Anna Rouadjia, « Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 28 | avril 2017.

mais c'est volontaire. » -P2 / « Sur un autre espace, il n'y aura pas la même vision. » -P5).

Le **Parc Rochegude** s'inscrit pleinement dans le **modèle de gestion horticole**, ce qui tient particulièrement de sa **fonction botanique**, fonction première du parc du point de vue du service, l'enjeu étant de conserver et de développer les collections d'espèces. La rigueur du modèle horticole est ainsi **justifiée** par l'agent de maîtrise en charge de l'équipe : *« Parce qu'ici, sans dénigrer les autres espaces verts, on attend un **entretien plus « poussé »**. Par rapport à un rond-point, les gens ont le temps de regarder donc s'il y a des oublis, des choses mal finies ça se voit. Donc ici on est **beaucoup plus regardé**. »* (P4). Le modèle horticole est donc ici employé tel un **moyen de mettre en valeur** les espèces végétales présentes, en tant qu'il produit une exigence de résultat. De ce fait, on est bien dans un **« modèle »** **puisque l'image qu'il renvoie du parc crée des attentes chez les usagers**.

Concernant, la **Plaine des jeux** *« Là il n'y a **rien d'horticole**. »* (P1). C'est un espace qui a été conçu pour proposer avant tout des loisirs sportifs et un espace de rencontre. Ainsi, la **pelouse** et les **arbres** sont les **seuls agréments végétaux**, l'entretien fourni sur cet espace relève quasi exclusivement de la tonte. Il n'y a pas de massifs fleuris et on trouve une strate arbustive mais celle-ci se trouve sur les contours, sa seule fonction est de délimiter, voire d'isoler un peu l'espace vert de l'espace bâti qui l'entoure.

Enfin, pour la **base de loisirs de Pratgraussals** *« Là c'est plutôt une **gestion extensive**. »* (P1). L'entretien apporté à l'espace diffère puisque l'on parle même de **gestion différenciée** : c'est-à-dire que l'on va privilégier une tonte plus tardive et certains espaces ne seront pas tondu, la flore spontanée prenant toute sa place. Ces différents modes de gestion produisent des espaces qui se distinguent dans leurs caractéristiques physiques. Toutefois, la différence qui s'établit entre les trois espaces étudiés s'explique par des éléments qui vont au-delà de la seule gestion différente. Dans les discours, on retrouve une différenciation entre **des espaces que l'on souhaite soignés** et **des espaces qui sont considérés comme négligés**.

Côté **municipalité**, on défend l'idée que, bien que des **modes de gestion différents** soient appliqués, **l'investissement et l'exigence dans le travail sont les mêmes partout dans la ville**. Toutefois, **sur le terrain**, les agents techniques peuvent faire des **constats différents**. L'entretien réalisé avec l'agent de maîtrise en charge de l'équipe d'entretien de Cantepau a permis de relever cette problématique : *« (...) il y a de nombreuses petites zones dans les quartiers qui ont pu être **négligées**. Il va falloir **apporter plus de qualité** dans ces espaces. (...) Il ne faut pas laisser croire qu'une fois que l'on **traverse le Tarn**, les espaces sont délaissés. **Il ne faut délaissés les espaces** de ces quartiers, ces espaces sont des plus dans ces lieux. »* (P3). Ce sentiment de négligence traduit ici un ressenti de **rupture qui existerait en pratique dans l'espace urbain albigeois** entre les deux rives du Tarn. La **rive du patrimoine** avec des parcs et jardins entretenus

méticuleusement ; mais on y trouve aussi des espaces plus champêtres, considérés comme « espaces naturels » par le service, ce sont les berges du Tarn et l'Echappée verte. On trouve sur l'autre rive, les parcs périphériques, appelés « base de loisirs », qui s'inscrivent dans la gestion différenciée. Cependant, la base de loisirs de Cantepau, par rapport à celle de Pratgraussals apparaît délaissée (« *Il y a un manque de présence, d'investissement, de création et d'aménagement. C'est comme les autres espaces dont on a déjà parlé, dans ce secteur, il y a eu un manque d'actions des pouvoirs publics.* » -P3) ; ceci pouvant suggérer des ruptures dans la ville, notamment entre quartiers.

C) Différenciation des espaces verts publics étudiés à partir des fonctionnalités qui leur sont assignées

L'espace vert public est caractérisé par le fait qu'il est **ouvert à tous**, ce qui sous-entend donc ouvert à **tous les usages**. Pour autant, les espaces verts publics étudiés se sont vus **attribués des fonctions** qui peuvent amener à **réguler l'utilisation de l'espace** et, par-là, à **reléguer des publics** dans des espaces jugés « appropriés ».

Le **Parc Rohegude** est défini par l'ensemble du personnel du service « Patrimoine végétal » comme un **parc urbain qualitatif pour la quiétude**. Le caractère qualitatif, nous l'avons déjà vu, relève de sa fonction première de **parc botanique**, « *c'est-à-dire que c'est l'inverse d'une base de loisirs.* » (P4). Cette définition n'est donc pas inclusive pour toutes les pratiques qui se voudraient plus **du loisir** et érige « *la détente, la balade, l'observation, s'asseoir, passer du temps* » (P4) comme les **bonnes pratiques à avoir dans le parc**, pour qu'elles permettent la quiétude. Cette acceptation, ou non, de certains usages est matérialisée par une réglementation spécifique « *Il y a quelques années on a dû mettre fin et interdire les courses d'orientation que toutes les écoles d'Albi venaient faire dans le parc. Pour les activités sportives et les manifestations, on est soumis à autorisation.* » (P4). Cette autorisation amène à juger le type d'activité pour savoir si elle est **appropriée au lieu**, plus particulièrement à **ce que l'on fait de ce lieu et ce que l'on veut qu'il évoque, représente** (« *Au parc Rohegude je veux faire une manifestation par exemple, « je veux faire un concert », bah donc voilà. On a essayé de réglementer la notion de concert. Concert de musique classique ça c'est possible. Mais si c'est un concert de rock ou de ..., non.* » -P1).

En outre, il y a **des comportements**, qui ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique et **qui sont pour autant contrôlés, régulés** selon que les équipes d'entretien les estiment appropriés ou non : -pratiquants de **slackline** (« (...) ceux qui viennent tendre des fils entre les arbres, alors non ça ce n'est pas possible » -P4) ; -des gens qui investissent l'espace avec de la **musique** (« *quand ils commencent à sortir les baffles, la musique, là non, non, non.* » -P4) ; -des gens qui font du **sport au-delà du strict footing ou de la gymnastique douce** (« *Après s'il y a des gens qui font véritablement du sport à Rohegude on leur dit « non écoutez*

*allez plutôt à Pratgraussals parce que c'est plus dédié à ce genre de choses ». Quelqu'un qui vient faire des séances de yoga ou d'étirements à Rochegude, bon bah voilà. Ça me semble approprié (...) » -P1) ; -le **pique-nique** (« (...) on ne veut surtout pas inciter le pique-nique à Rochegude. Alors peut-être un pique-nique avec deux personnes c'est super bien, c'est tout à fait approprié. Mais si vous avez dix personnes qui arrivent en groupe pique-niquer non, voilà. Ça change la physionomie du parc. C'est la raison pour laquelle à Rochegude il n'y a pas d'équipement pour le pique-nique. (...) historiquement parlant, le parc c'était pas un parc dans lequel on venait pique-niquer, on venait simplement se promener quoi. » -P1). Cette rigueur vis-à-vis des comportements appropriés ou non à l'espace est d'ailleurs **source d'incompréhension entre service gestionnaire et usagers du parc**. Ainsi, on voit donc que **la gestion** d'un tel lieu, **fondée sur les représentations** que le service « Patrimoine végétal » en a, **produit des attentes de comportements et de pratiques particulières** ; certains chercheurs parlent d'« **éthique des lieux** »¹⁶³.*

La **Plaine des jeux** de Cantepau est considérée, par les agents du service en charge des espaces verts, comme un espace vert **de quartier récréatif et de rencontre**. C'est d'abord un moyen d'apporter un espace vert de proximité, au milieu d'un quartier de grands ensembles (« *pour essayer de créer un **poumon** dans un milieu qui n'est pas toujours ... qui permet de mettre un peu de **chlorophylle** au cœur de la cité.* » -P1). Ensuite, c'est un lieu qui a été pensé dans une **dimension sociale**. Les équipements présents permettent aux enfants, aux jeunes, voire même aux adultes de **jouer, faire du sport** (« *C'est simplement pour que les gens puissent profiter de taper dans un ballon, faire du jeu (...)* » -P1). Et puis, c'est un lieu pour la **rencontre** (« *sociabilisation* » -P1 / « *Il y a beaucoup de fréquentation, des gens de tous âges. (...) Il est traversé de sentiers et équipé de bancs. Je pense que c'est un endroit où règne une certaine tranquillité.* » -P3 / « *C'est un espace à vocation sociale, interne au quartier.* » -P5). Ici, il n'y a **pas de régulation dans l'espace exercée par les gestionnaires**, contrairement à ce que l'on a pu voir pour le Parc Rochegude : l'équipe d'entretien n'est pas sur place quotidiennement, il y a seulement **l'affichage du règlement** quant à l'usage de l'espace. Le seul **élément de contrôle technique** qui peut exister sur l'espace concerne **l'éclairage du terrain** synthétique couvert : celui-ci **s'arrête à 22h** pour que les gens ne puissent pas jouer, investir l'espace plus tardivement. Toutefois, nous y reviendrons plus loin, une régulation s'exerce tout de même par une appropriation du lieu qui exclut.

La **base de loisirs de Pratgraussals** est qualifiée d'espace de **loisirs entre nature et convivialité**. Ce lieu est d'abord fait pour **accueillir les familles** : jouer dans l'aire de jeux, profiter de l'espace disponible pour d'autres jeux ou pour du vélo et

¹⁶³ On peut ici renvoyer à l'article « Ethique, espace, action : un triptyque à activer », de Claire TOLLIS, paru en 2010 dans la revue *Géographie et cultures*, URL : <https://journals.openedition.org/gc/1772?lang=en#quotation>

l'espace pique-nique pour partager un moment en famille. Comme l'explique l'agent de maîtrise en charge de l'espace : « *Sur le coup des 10h, on a des familles avec des enfants en bas âge qui viennent surtout pour l'aire de jeux. A midi, beaucoup de pique-nique. L'après-midi des familles de nouveau.* » (P2). Ensuite, c'est un lieu à destination des **sportifs**, notamment la pratique de la **course à pied**, la **marche nordique** ou bien la **pêche**. Et l'élément commun qui sous-tend toutes les activités récréatives qui sont pratiquées à Pratgraussals c'est le **cadre naturel**, la **biodiversité**. A noter, comme dans le cas de la Plaine des jeux, il n'y a **pas d'équipe d'entretien présente sur place** hormis aux moments des travaux d'entretien. Bien qu'il y ait des éléments de **réglementation affichée** à l'entrée, l'espace se caractérise par une **certaine liberté** ; celle-ci est d'autant plus **accentuée quand vient la nuit** : l'espace n'est pas éclairé et pour autant il fait l'objet d'une fréquentation que les agents estiment dégradante (« *Et puis le soir, ce n'est pas le même public. Ce sont des personnes qui peuvent dégrader...* » -P4). C'est un élément qui pourra être amené à évoluer avec l'ensemble du réaménagement qui va le concerner.

D) Différenciation des **dynamiques** qui concernent ces espaces verts publics

Les trois espaces verts publics étudiés se trouvent au cœur de **dynamiques contrastées** mais qui en font des **objets socio-spatiaux placés au cœur des réflexions et stratégies d'aménagement urbain**.

Le **Parc Rochegude** est un espace que l'on souhaite **préserver**. Pour cela, d'abord, on le **protège** comme l'indiquait le directeur du service en charge des espaces verts « *C'est un parc qui ferme le soir aussi, donc ça permet de veiller un petit peu à sa protection.* » (P1). La **réglementation**, dont il a été question ci-dessus, est également un moyen de le protéger parce que celle-ci veille à **bannir les usages (et leurs usagers)** qui comporteraient un risque autant de dégradation de l'espace que de dégradation de l'ambiance qui y règne, de l'image que l'on veut donner de cet endroit. Malgré la difficulté que représentent les usages, **garantir la fréquentation** de l'espace est aussi un moyen de **conserver le parc à travers le temps** puisque l'on pourra faire valoir sa fréquentation pour maintenir ou accroître les moyens et investissements accordés. L'élu délégué aux espaces verts expliquait ainsi « *Le projet en cours, c'est de redynamiser le parc, il manquait un peu de vie. (...) des espaces ont été refaits pour redonner vie au parc, comme l'aire de jeux dans laquelle on a beaucoup investi. Cela a dynamisé beaucoup plus le parc.* » (P5). Pour autant, comme souvent vis-à-vis de l'enjeu de la fréquentation, cela ne va pas sans poser des **problématiques de cohérence parce que plus la fréquentation est grande, plus l'objectif de préservation de l'espace peut être mis à mal**. Ainsi, du point de vue de l'agent de maîtrise responsable de l'équipe du parc « (...) *quand on l'a refaite beaucoup de parents nous ont demandé pourquoi on l'avait pas faite plus grande. Mais elle n'est pas plus grande et ne le sera parce*

que ce n'est **pas sa vocation**. » (P4). Il s'agit ici de disposer d'éléments dans l'espace garantissant la fréquentation et un certain rythme, sans pour autant dégrader les caractéristiques premières du lieu.

Ensuite, quand c'est nécessaire à cause d'un niveau de dégradation trop important, on **réno**ve ce qui doit l'être. Actuellement, on peut observer sur place des **travaux** de rénovation du **mur de soutènement** (Figure n°15). Ces travaux sont particulièrement **encadrés et suivis** par la municipalité mais aussi par l'architecte des bâtiments de France parce que l'Hôtel de Rohegude est classé « Monument historique » (les travaux étant à proximité, du fait de la protection du bâti, il y a une procédure spécifique, l'avis de l'ABF était requis mais aussi souhaité du fait de l'esthétique du parc). Ainsi, la **technique** et les **matériaux** de la rénovation ont été **contrôlés** (« *Les travaux de restauration et réparations respecteront les règles de l'art de la construction des murs en briques traditionnelle.* »¹⁶⁴). De plus, ces travaux de rénovation sont également contrôlés en termes de **dégradations possibles** causées in situ : « *Toutes les dégradations qui pourraient survenir du fait du chantier seront réparées aux frais de l'entreprise sous le contrôle du service gestionnaire du site.* »¹⁶⁵.



Figure n°15 : Photographie illustrant les travaux en cours sur le mur de soutènement du Parc Rohegude, réalisée par LECLERC Anouk – Mai 2018

La **Plaine des jeux** est un espace, comme l'ensemble du quartier de Cantepau, qui fait aujourd'hui l'objet d'une **réflexion** dans le cadre du **projet de rénovation urbaine ANRU** portée par la C2A. La réflexion semble se **porter sur d'autres espaces** d'après la responsable du projet ANRU : « *Après dans le cadre du projet ANRU, ce n'est pas un lieu qui sera beaucoup impacté parce que justement c'est un lieu qui a été remanié il n'y a pas si longtemps et sur lequel il y a déjà eu beaucoup d'investissement de la ville. (...) Ce n'est pas pour nous un lieu qui est jugé prioritaire dans le réaménagement des espaces publics du quartier.* » (P7). Cependant, bien qu'il ne soit pas prévu d'intervenir sur cet espace, la maison

¹⁶⁴ Dossier de consultation – marché de travaux, « Parc Rohegude Restauration du mur de soutènement », Mairie d'Albi, Volet « Cahier des clauses techniques particulières », 2018.

¹⁶⁵ Idem.

de quartier, qui est en son centre, devrait faire l'objet de réaménagements ; d'ailleurs, c'est également le cas d'autres infrastructures qui jouxtent la plaine des jeux. Ainsi, sans que ne soit prévue une intervention sur la plaine, **les interventions sur les autres équipements à proximité directe pourront changer la physionomie de l'espace**, notamment puisque l'objectif majeur de ces interventions est « *de remettre en lisibilité les équipements du quartier.* » (P7). De plus, la dynamique en termes d'**entretien des espaces verts** du quartier pourrait être amenée à évoluer pour **davantage de qualité et d'investissement** « *Il y a donc un enjeu à proposer un entretien de qualité et un espace propre (par propre j'entends des allées clairement définies, arbres élagués, etc.). (...) Cantepau ce qu'il faut c'est apporter de la qualité, de la présence, faire aimer un peu plus ces espaces dans ces quartiers (...)* » (P3).

Pour la **base de loisirs de Pratgraussals**, on est dans une période qui s'engage sur un **projet de réaménagement d'ensemble**. « *Le haut de la base est remanié en ce moment pour accueillir spécifiquement la manifestation qu'est le **festival de musique Pause Guitare.*** » (P2), en lien avec la construction d'une nouvelle salle polyvalente (cf Figure n°11 présentée plus haut). Enfin, il y a actuellement un travail de **consultation** et d'**esquisse** quant à un **réaménagement de la base de loisirs en elle-même**. Pour l'agent de maîtrise en charge de Pratgraussals « *Surtout dans ce qui va être fait, il faut **que tout le monde y trouve satisfaction**, les promeneurs comme les sportifs.* » (P2). Des travaux sont également en cours portant sur un autre chantier : la réalisation de la **passerelle** qui permettra de relier les deux rives en circulations douces et ainsi participera à **changer la place de cet espace vert dans Albi**, le rendant plus accessible, plus proche du centre-ville. Ainsi, une « **coulée douce** » rejoindra dès lors le **quartier culturel des Cordeliers**, dans lequel s'inscrit le **Parc Rochegude, jusqu'à Pratgraussals**, en **traversant le quartier historique** et culturel autour de la Cathédrale ; ceci permettant de proposer une sorte de **parcours**, attractif pour les **habitants** et les **visiteurs, liant aménités patrimoniales et environnementales**. Comme l'explique l' élu délégué aux espaces verts publics, l'objectif global est d'« *en faire un vrai pôle de loisirs verts, pour la pratique sportive, ludique, l'environnement, le côté sportif tout ça à 500m de la cathédrale, une plus-value verte à la cathédrale.* » (P5) ; on retrouve là encore le lien qui est toujours maintenu **entre patrimoine et espaces verts**. Toutefois, l'agent de maîtrise responsable de cet espace pointait une **limite** à ce projet de réaménagement : « *Je pense qu'il y a un enjeu à disposer d'une **deuxième base de loisirs pour la ville.** Il y a celle de Cantepau mais elle n'est pas entretenue, pourtant il y a de l'espace, on pourrait y faire des choses. (...) C'est vrai qu'il y a une **pression assez forte dans l'usage de Pratgraussals.*** » (P2). Restructurer Pratgraussals pourra permettre de mieux répondre aux attentes, de renouveler l'offre évidemment, à condition que l'espace ne soit pas sur-fréquenté. C'est un enjeu qui n'est pas ressorti dans les études préalables, pourtant à l'occasion des périodes d'observation, des moments de fréquentation très importante ont été relevés.

Il faut chercher à voir si ces **différenciations**, très imprégnées dans le discours des personnels du service municipal, se retrouvent chez les usagers. Les différences entre les espaces verts publics étudiés sont-elles **perçues, reprises et appropriées par les usagers** ? Il est important d'aller plus loin dans le questionnement des **considérations des usagers vis-à-vis de ces espaces** pour chercher à **comprendre le rapport qu'ils entretiennent avec eux**. Et finalement, ce sont **l'ensemble des considérations**, celles **des usagers comme des gestionnaires** de l'espace, qu'il faut être capable de saisir pour comprendre ce qui se passe dans et vis-à-vis de ces espaces verts publics.

➤ Partie III) Le rapport des usagers aux espaces verts publics à l'interface de la gestion municipale

Chapitre 1 : Une diversité de rapports des usagers avec les espaces verts publics

A) Pratiques et représentations des usagers vis-à-vis des espaces verts publics étudiés

A.1) Ce qui est dit par les usagers sur ces espaces verts publics

Il va s'agir de présenter, de manière synthétique, les **éléments issus du discours des usagers concernant les trois espaces verts publics étudiés**.

Pour le **Parc Rochegude**, il faut d'abord relever que **toutes les personnes interrogées connaissent l'endroit**. Quatre personnes ont déclaré ne jamais s'y être rendues (il s'agit majoritairement de personnes qui travaillent à Albi mais n'y habitent pas).

Le qualificatif majeur vis-à-vis de cet espace est « **agréable** ». Ce ressenti est **en lien avec les éléments qui le composent** puisque l'on retrouve souvent dans le discours des références à **l'esthétique** du lieu (on peut renvoyer ici aux massifs fleuris, aux perspectives, à la partie paysagée à l'anglaise) ainsi qu'à sa **fraîcheur** (espace largement ombragé par la présence de grands arbres en nombre). Sa composition, autant par l'ensemble des végétaux (effet de masse, verdure, coupe du bruit) présents que par la configuration du lieu (rupture visuelle, illusion de grandeur par les jeux de niveaux et les cheminements), permet aux usagers d'avoir le sentiment de **s'échapper de la ville**. La **qualité de l'entretien** et de l'espace ainsi proposé au public joue un rôle important.

Tous les usagers s'accordent à souligner l'**intérêt** de disposer d'un tel espace vert en **centre-ville** d'Albi. D'autant que cet espace remplit une **diversité de fonctions** : -pour un moment de **quiétude** (s'asseoir, se détendre, être au calme, en lien avec la nature) ; -pour un moment de **partage** et de **convivialité** (rendez-vous, jeux, pique-nique, apéritifs) ; -pour passer un **moment avec les enfants** (aire de jeux, rapport avec les animaux autour du bassin, se balader, panneaux pédagogiques) ; -pour la **botanique** (rareté et diversité des espèces végétales, conseil auprès des jardiniers) ; -pour un **moment culturel** (rapport avec l'Hôtel de Rochegude qui accueille des expositions, éléments d'art disposés dans le parc, accueil d'évènements culturels) ; -pour **accéder au centre-ville** (espace ouvert avec six entrées permettant de couper à travers le tissu urbain). Cette diversité des fonctions s'accompagne d'une **diversité des publics** : tous s'accordent à dire que l'espace est **pour tout le monde** (enfants et familles, adolescents et étudiants, personnes âgées). Toutefois, des usagers soulignent un **manque de vie** dans l'espace : d'après eux, il manquerait des animations et des équipements conviviaux. L'absence de présentation d'éléments historiques est également soulignée : connaître et/ou comprendre l'évolution de l'espace apparaît important pour se rapporter aujourd'hui au parc. Cela recoupe la remarque quant à un manque d'investissement du parc par l'action socio-culturelle. Des usagers ont exprimé que leur **ressenti de bien-être** dans l'espace pouvait être **altéré** : -par le niveau de fréquentation du parc ; -par le côté fermé, voire étouffant, de l'espace (grilles et mur imposant, le jeu de nivelé du sol qui coupe la vue) ; -par un ressenti d'insécurité. Quelques éléments apparaissent comme critiques. Il y a d'abord la remise en question vis-à-vis d'un **entretien qui serait trop contrôlé**, qui manquerait de spontanéité. Il y a ensuite **la question de l'aire de jeux** : alors que certains parents indiquent qu'elle est peu adaptée à des enfants en bas âge, d'autres usagers interrogent sur sa place dans l'espace (doit-il y avoir un tel équipement dans ce parc ? pourquoi n'est-il pas mieux intégré paysagèrement ?). Enfin, des usagers sont demandeurs d'une plus grande **amplitude horaire** : ils justifient leur demande du fait d'un manque d'espaces verts au centre-ville (ou du moins d'un manque d'espaces verts de cette taille et de cette qualité-ci).

Concernant la **Plaine des jeux**, il est primordial de signaler que le nom « Plaine des jeux » n'évoquait pas de lieu aux personnes interrogées. Donc il est clair que **ce lieu n'est pas connu et reconnu par le nom dont il dispose**. Il a toujours fallu expliquer, même pour les habitants du quartier, par le **recours à une description géographique** (espace vert localisé autour de la maison de quartier de Cantepau), voire même recourir à une **description de l'équipement emblématique** du lieu, le terrain de sport synthétique couvert. Une fois l'endroit situé, dix-sept personnes ont pu me donner un avis, faire un commentaire sur l'endroit, les autres me disaient ne pas connaître le lieu, ne l'avoir jamais fréquenté. Ces derniers précisaient souvent **ne s'être jamais rendu dans le quartier** et, parfois, une allusion à sa réputation était faite, en tant que connotation négative (quartier sensible). Il faut ici faire un **retour sur le panel d'enquêtés** : cet espace vert est un espace qui a pour vocation

première d'offrir un espace de jeux et de rencontre aux habitants du quartier et il a été **quasiment impossible de disposer d'entretiens avec les habitants**, alors que ce sont eux qui utilisent majoritairement cet endroit. De plus, la catégorie des enfants est très présente dans l'espace et les dispositifs méthodologiques d'enquête de terrain n'ont pas permis de recueillir leurs paroles. Le recours à des **entretiens avec des professionnels socio-éducatifs du quartier** a été un **moyen de recueillir quand même des discours sur cet espace**¹⁶⁶.

L'utilisation de l'espace est d'abord en lien avec les **équipements** qui s'y trouvent. Il y a les équipements **sportifs** (terrain de basket, de football). En effet, le **terrain synthétique est très approprié** : il répond parfaitement aux pratiques sportives informelles des habitants mais aussi d'autres publics venant exprès pour cet équipement « (...) *quand j'y vais le week-end ou le soir, là il y a des choses qui s'y passent. Il y a beaucoup de rencontres il me semble mais je ne sais pas bien dire qui s'y rencontre (...). Donc je ne sais pas si c'est des clubs, si c'est des matchs spontanés (...)* » (P10)¹⁶⁷. Et puis il y a les équipements de **jeux**, à destination des **enfants** (aire de jeux, structure à bascule, pelouse offrant de la place pour jouer). Ceux-ci, pas forcément accompagnés d'adultes, sont décrits comme étant le public d'utilisateurs principal. La fontaine sèche est également très appréciée et fréquentée l'été. Ceci fait écho au fait que l'espace est vu comme **l'espace extérieur que des habitants n'ont pas**, ceux vivant dans les immeubles HLM du quartier : la Plaine des jeux permet donc aux enfants, comme aux adultes, de profiter de **davantage de place** que ne leur en offre leur logement. En ce sens, il a été relaté que les soirs de beau-temps durant la période de Ramadan, des habitants investissent l'espace pour y rompre le jeûne collectivement.

L'espace a également une vocation liée au **passage** : -il est traversé pour **se déplacer dans le quartier** (se rendre à la maison de quartier, aux courses) ; -il est traversé quotidiennement pour **accéder aux infrastructures éducatives**, dont le groupe scolaire Jean-Louis FIEU ; -il est fréquenté par les personnes qui font un tour dans le quartier pour **promener leurs animaux** de compagnie. C'est un espace qui est marqué par le **lien avec la maison de quartier** « (...) *finalement c'est vraiment l'extension extérieure de la maison de quartier.* » (P7). **La fréquentation et le rythme de la plaine est en lien avec celle de la maison de quartier**. L'exemple qui illustre le mieux cela est celui des hommes jouant aux dominos : comme le disait un animateur de la maison de quartier « *Et puis il y a les tables aussi qui servent (...) pour jouer aux dominos quand la maison de quartier ferme.* » (P8)¹⁶⁸. Les personnels socio-éducatifs s'accordent tous à reconnaître que c'est une chance que cet espace soit à proximité de leurs structures.

¹⁶⁶ Ainsi dans ce paragraphe, contrairement à celui sur le Parc Rochegude ou à celui sur la base de loisirs de Pratgrausals, le propos intègrera les éléments de discours de ces professionnels socio-éducatifs.

¹⁶⁷ P10 désigne une institutrice du groupe scolaire Jean-Louis FIEU à Cantepau, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

¹⁶⁸ P8 désigne un animateur socio-culturel à la maison de quartier de Cantepau, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

En dehors de ces éléments, le discours des usagers est **très critique**. Il y a d'abord le constat d'un **manque d'appropriation et d'utilisation** de l'espace. Cet espace est jugé « pas accueillant », il ne donnerait pas envie de s'y installer pour y passer du temps (et donc de l'utiliser autrement que seulement en le traversant). Pour certains usagers c'est la dimension sportive qui l'emporte sur l'aspect espace vert public. Un entretien négligé est d'ailleurs pointé (pas de massifs fleuris, tonte tardive) ; certains professionnels socio-éducatifs du quartier estiment que l'on pourrait mieux valoriser certains espaces de la plaine. **L'absence ou l'insuffisance d'équipements** jouent dans cette non-appropriation du lieu : -les **équipements à destination des enfants** sont trop peu nombreux au regard du nombre d'habitants et surtout d'enfants dans le quartier (les personnels socio-éducatifs insistent fortement sur cet aspect : « *Mais elles sont petites ces aires de jeux par rapport au nombre de familles.* » -P10 / « *Et bien quand même il manque des jeux pour les enfants. Il n'y a que deux endroits et vu le nombre d'enfants que l'on a dans le quartier, ils sont vite saturés.* » -P8) ; -il n'y a pas de **fontaine à eau potable** (alors que nombre d'infrastructures sportives sont présentes ainsi que des infrastructures pour les enfants) ; -il n'y a jamais de **sachets pour les déjections canines** alors que nombre d'habitants utilisent cet endroit pour promener leurs chiens (ce qui questionne la propreté des lieux) ; -les **tables** sont trop peu nombreuses pour permettre l'installation de plusieurs groupes, familles dans l'espace. L'endroit est parfois considéré comme un endroit qui **exclut les personnes extérieures au quartier** (« *Après il faut trouver sa place dans l'espace. Par exemple, les gens du centre-ville, s'ils viennent ici ils ne vont pas trouver leur place. Entre les mahoraises qui seront ensemble assises dans l'herbe en train de se tresser les cheveux et les papas qui seront en train de s'engueuler en jouant aux dominos ...* » -P8) et qui **peut même exclure des types d'habitants entre eux** (entre groupes ethniques, sexe). Se pose également la **question sécuritaire** pour les usagers de l'espace : un **sentiment d'insécurité** peut parfois être à l'œuvre ; pour autant, pour l'ancien directeur de la maison de quartier, la plaine des jeux constitue tout de même « un espace de paix par rapport au reste du quartier » (P6)¹⁶⁹. A noter, le passage régulier de **deux-roues motorisés** nuit également à la représentation du lieu.



Figure n°16 : Photographie illustrant un passage de scooter dans la Plaine des jeux, réalisée par LECLERC Anouk, Mai 2018

¹⁶⁹ P6 désigne l'ancien directeur de la maison de quartier de Cantepau, à chacune de ses citations, on retrouvera cette indication.

Pour la **base de loisirs de Pratgraussals**, toutes les personnes interrogées **connaissaient** l'endroit et **s'y étaient déjà rendues**.

Le rapport à cet endroit est très lié à son **offre d'équipements**. Il y a d'abord l'**aire de jeux**, sécurisée et de qualité, prisé du public familial. Ce même public apprécie de pouvoir profiter d'un moment convivial grâce à l'**aire de pique-nique** (tables, barbecues). Les autres fonctions majeures qui sont la **balade** et les **activités sportives** (course à pied notamment) prennent place dans l'espace du fait de sa composition et de sa **morphologie** : ainsi, c'est la **place du végétal** qui joue un rôle important ainsi que le jeu entre plusieurs niveaux accessibles par des chemins, ceux-ci devenant dès lors une forme de circuit. Le **côté « sauvage », nature préservée** plaît à de nombreux usagers, tout comme la **taille** de la base de loisirs, qui fait dire aux usagers que tout le monde peut trouver sa place dans l'espace sans que les uns ne dérangent les autres. L'**offre d'évènements** prenant place dans la base de loisirs est également un élément qui se retrouve souvent dans le discours des usagers : -il y a bien évidemment le cas du **festival de musique « Pause Guitare »** et c'est parfois la seule fois où les enquêtés se rendent à Pratgraussals de l'année ; -d'autres **évènements culturels ou associatifs**, souvent qualifiés d'**« alternatifs »** par les usagers qui s'y rendent. Toutefois, en dehors de grands évènements, plusieurs usagers soulignent le **manque de dynamisme** de l'endroit. Cette remarque faisant écho à un autre élément : le **manque de lisibilité** de la base (entre les équipements, vis-à-vis des différents endroits de la base, en termes de gestion puisque la gestion différenciée est manifestement incomprise et considérée comme signe d'abandon). Ce manque de lisibilité se ressent même quand on replace la base de loisirs dans son environnement urbain puisque les usagers venant en voiture sont satisfaits de pouvoir disposer de parkings mais beaucoup soulignent quand même la **difficulté pour s'y rendre** (espace éloigné, mal indiqué en termes de signalétique, pas de transport en commun desservant l'endroit). Les personnes ayant connaissance du **projet de la passerelle** ont tous indiqué que la physionomie du lieu allait être changée par cet accès en mobilités douces.

Comme pour les autres espaces verts étudiés, les usagers ont pu émettre des critiques ou s'interroger sur certains éléments. L'**absence et l'insuffisance de certains équipements** ont été signalés comme manquants : -l'absence de **sanitaires** (toilettes, point d'eau) ; -le manque de **bancs** ; -le manque d'**éclairage** (qui serait souhaité au moins jusqu'à une certaine heure) ; -le manque d'**équipements à destination des adultes** (terrains de sport, infrastructures pour la détente) ; -le manque d'aménagement autant pour le **contour du lac** que pour les **abords du Tarn** (pour en profiter davantage, pour les sécuriser notamment vis-à-vis des enfants). Des usagers ont pointé l'attrait de l'ensemble des éléments présents sur site tout en indiquant un **besoin de renouvellement** et une **meilleure mise en valeur du site**. Enfin, les usagers ont été nombreux à se plaindre du **manque de respect des lieux**, qu'ils s'agissent des déchets laissés après les pique-nique ou de la présence de véhicules motorisés (voitures, deux-roues motorisés). Ceci amenant à la **question de la sécurité** dans l'espace qui a été soulevée à plusieurs reprises par des usagers, notamment à partir de la fin de la

journée (sentiment d'insécurité renforcé par le manque d'éclairage et de balisage dans l'espace).

Ces éléments de discours, produits par les usagers interrogés, sont à **mettre en balance avec ce qui a été observé in situ**.

A.2) Ce qui a été observé dans ces espaces verts publics

Nous présenterons ici un **bilan** des éléments repérés lors des temps d'observation **pour les trois espaces verts publics étudiés**. Mon choix s'est porté sur des espaces verts publics différents et localisés dans des endroits distincts dans la ville d'Albi. J'ai pu y **observer une diversité de rapports aux espaces** du fait de **publics et d'activités variés** ainsi que d'une **fréquentation différente dans le temps** (pause méridienne, week-end, vacances) : toutefois, on relève de **grandes dynamiques et activités communes aux trois espaces**.

On peut déjà signaler le fait que l'observation a permis, par un procédé de **schématisation de l'espace**, de relever un **élément commun entre les trois sites** c'est **la fragmentation des espaces** : c'est-à-dire qu'un même espace global se compose de plusieurs sous-espaces qui le divisent, chacun ayant des logiques particulières. Dans notre cas, on fait référence à la fragmentation territoriale (c'est-à-dire que les différents éléments qui composent l'espace se jouxtent, se juxtaposent mais relèvent de logiques et de caractéristiques qui les distinguent entre eux) ; d'autres formes de fragmentation ont été décrites et travaillées par la géographie¹⁷⁰, notamment dans les années 2000 (urbaine, sociale, politique).

1) Ce que l'on peut dire globalement sur les usagers du **Parc Rochegude** c'est que sur les temps d'observation du **matin**, on retrouvait beaucoup **moins de familles** (et donc d'enfants) ainsi que **peu de jeunes**. Le matin, le parc est beaucoup moins fréquenté, la **promenade** et les **activités sportives** **dominent**. Et puis avec le temps **de la pause méridienne jusqu'à la fin de journée la fréquentation est très importante**, d'autant plus les jours de **beau temps**, avec de nombreuses familles et promeneurs ; il en est de même les périodes de week-end.

La **présence de l'équipe d'entretien** du parc a été relevée à plusieurs reprises (en train de travailler, fermeture du parc à 20h, un jour de fermeture totale du parc pour traitement des buis). La présence de l'équipe travaillant à la **restauration du mur** de soutènement a également été constatée à chaque observation (bruit des travaux, poste radio allumé, pause méridienne prise sur le site par les ouvriers). Enfin, est à signaler la présence de **policiers municipaux** à deux reprises lors de rondes effectuées à pied.

Une diversité d'usages a été pointée, ceux-ci ayant parfois des horaires ou des publics spécifiques. D'abord, des usages spécifiques aux **familles** et aux **enfants**.

¹⁷⁰ On peut ici renvoyer à l'ouvrage *Géographie de la mondialisation*, de Laurent CARROUE, paru en 2007, dans lequel la problématique de la fragmentation des espaces à plusieurs niveaux scalaires a été soulevée ; cet ouvrage a participé à la diffusion de cette notion de « fragmentation » et à son questionnement.

L'aire de jeux est la partie la plus fréquentée du parc. Les parents s'établissent autour de l'aire ou à l'intérieur pour surveiller les enfants. Dans le même sens il y a un rapport particulier avec le **bassin** du fait de la présence d'animaux (canards, pigeons, poissons) ainsi qu'avec **la plaine** que les familles investissent en nombre avec le beau-temps pour **passer un moment, jouer ou pique-niquer**. Cet usage des familles a été particulièrement observé à partir du second point d'observation, celui-ci étant situé près de l'aire de jeux et du bassin. Cet usage est **moins fréquent le matin**, c'est avec la fin de matinée que les familles arrivent et leur **présence ne faiblit pas de la journée, ce jusqu'à la fermeture**.



Figure n°17 : Photographie illustrant l'attractivité de la zone du bassin dans le Parc Rohegude, réalisée par LECLERC Anouk – Mai 2018

La **promenade** est effectuée par **tous les publics** (personnes âgées, adultes, familles, jeunes), **tous les jours** et à **tous les moments** de la journée. Celle-ci est presque toujours en lien avec l'offre de **bancs publics** (des personnes s'arrêtent pendant leur tour ou après). La promenade est également en lien avec la **sortie des chiens** (celle-ci ayant été observée quasi exclusivement en fin de journée et le respect de la tenue des animaux en laisse a toujours été constaté). De plus, les **massifs fleuris** ainsi que la **zone de travaux** constituaient des **éléments d'intérêt particulier lors de la balade**, les usagers s'arrêtant souvent pour regarder.

Une activité de **passage** a été relevée : elle est effectuée par des jeunes, des adultes, des familles, qui ne font que traverser l'espace, pour « **couper** » à **travers la ville**. Cette pratique **s'accroît aux heures de déplacement** (midi et deux, fin de journée). Mais elle est observable toute la journée. Celle-ci s'effectue selon **deux axes** (entre le Boulevard Carnot et la Rue Rohegude ainsi qu'entre le Boulevard Carnot et l'Avenue du Maréchal Foch) que l'on retrouve représentés sur la Figure n°25. Dans ce cadre, le **bloc sanitaire** joue un rôle particulier, certains individus ne rentrent dans le parc que pour cet équipement.

Des **activités sportives diversifiées** sont pratiquées. Il y a évidemment le cas particulier de la **pétanque** : pratiquée **quotidiennement** (quand les conditions météorologiques le permettent) dans une **certaine zone** du parc par des **hommes** (quelques profils d'hommes adultes et une majorité de retraités). De plus, autour d'eux prennent place des **non-joueurs** qui ont pour habitude de les regarder ; parmi ce public, on trouve quelques femmes. Et puis il y a le **footing** (tous les publics), la **marche sportive** (personnes âgées), diverses formes de **gymnastique douce**

(adultes et personnes âgées) et de la **marche thérapeutique** (exercice quotidien pour se maintenir en forme ou rééducation). Ces activités sportives diverses ont lieu **majoritairement le matin**.

Des activités particulières ont été constatées : **-le pique-nique** avec de nombreuses personnes (adultes actifs, lycéens, étudiants et familles), en tout cas avec le beau temps, investissent l'espace pour y manger (cela peut être sur les bancs, dans l'herbe voire même sur les marches de l'Hôtel de Rochegude) ; **-la pratique régulière de jeux sur téléphone portable** (« Pokémon Go »), celle-ci pouvant être mise en œuvre à tous moments de la journée par des personnes seules, en petit groupe ou bien par tout un groupe de joueurs réguliers (il s'agit principalement d'hommes adultes) se réunissant régulièrement dans le parc notamment en fin de journée ; **-l'utilisation du lieu pour la réalisation de shooting photos** (observé à deux reprises durant des après-midi).

Certains de ces **usages** observés se retrouvent **représentés sur le réseau social spécialisé en partage de photographies « Instagram »**. Dans ce cas, on trouve des clichés représentant : **-un moment de détente**, un moment **convivial** (Figure n°18) ; **-une activité sportive** (Figure n°19) ; **-un moment de promenade** (Figure n°20) ; **-une activité de shooting photos** (Figure n°21). On peut déduire de ces clichés **un certain attachement au lieu** : ainsi on trouve 1245 photographies (ayant le statut « Photographies publiques ») identifiées via les entrées #rochegude et #parcrochegude. Elles représentent des objets variés : **-photographies d'ordre personnel** ; **-photographies d'activités diverses** ; **-photographies paysagère et du vivant** (ces dernières étant les plus nombreuses).

Il y a également des photographies illustrant des **activités qui n'ont pas été observées** mais l'existence de ces clichés **démontre leur présence dans l'espace** : **-pratique d'activités artistiques/culturelles** (Figure n°22) ; **-événement culturel** (Figure n°24) ; **-dégradations de l'espace** (Figure n°23).

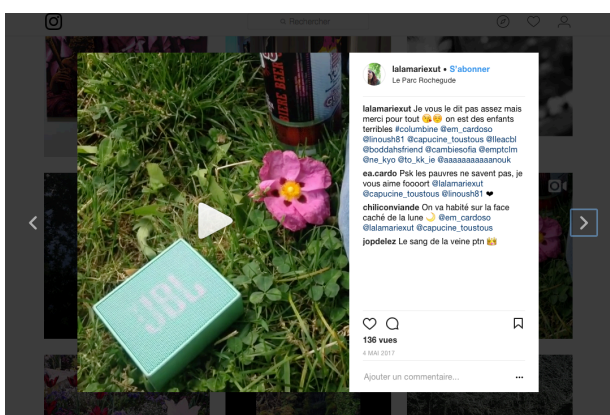


Figure n°18 : Photographie publiée par le compte Instagram « lalamariexut » le 4 Mai 2017 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

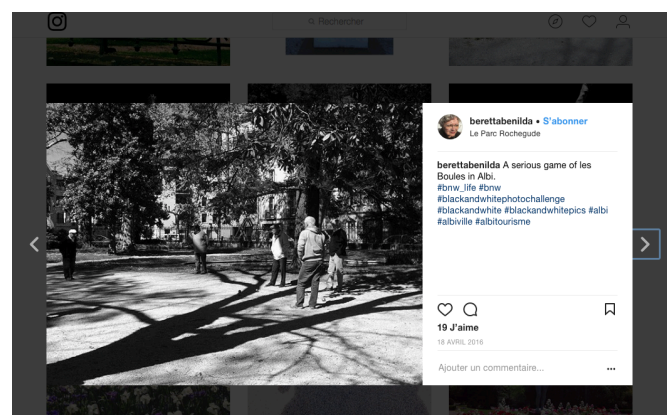


Figure n°19 : Photographie publiée par le compte Instagram « berettabenilda » le 18 Avril 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

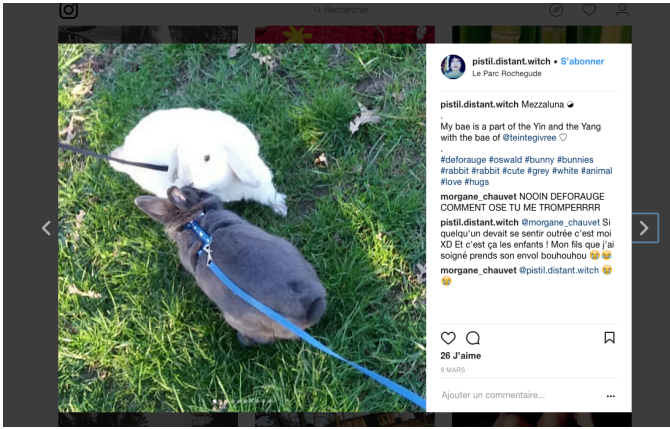


Figure n°20 : Photographie publiée par le compte Instagram « pistil.distant.witch » le 9 Mars 2018 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel



Figure n°21 : Photographie publiée par le compte Instagram « manon.eche » le 28 Août 2017 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

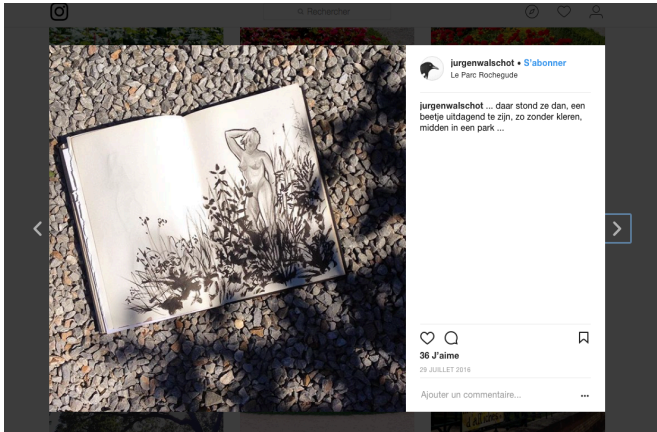


Figure n°22 : Photographie publiée par le compte Instagram « jurgenwalschot » le 29 Juillet 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel



Figure n°23 : Photographie publiée par le compte Instagram « berettabenilda » le 17 Janvier 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

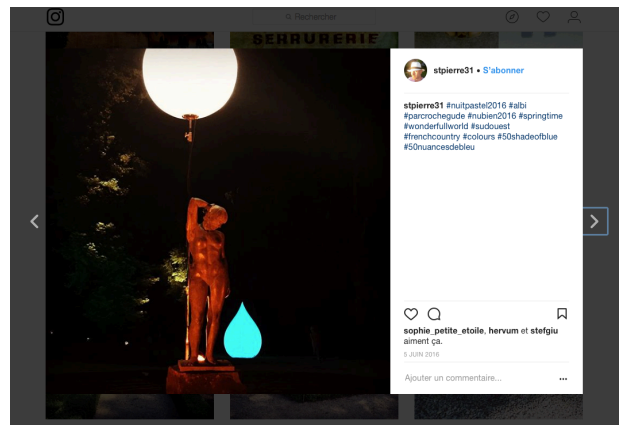
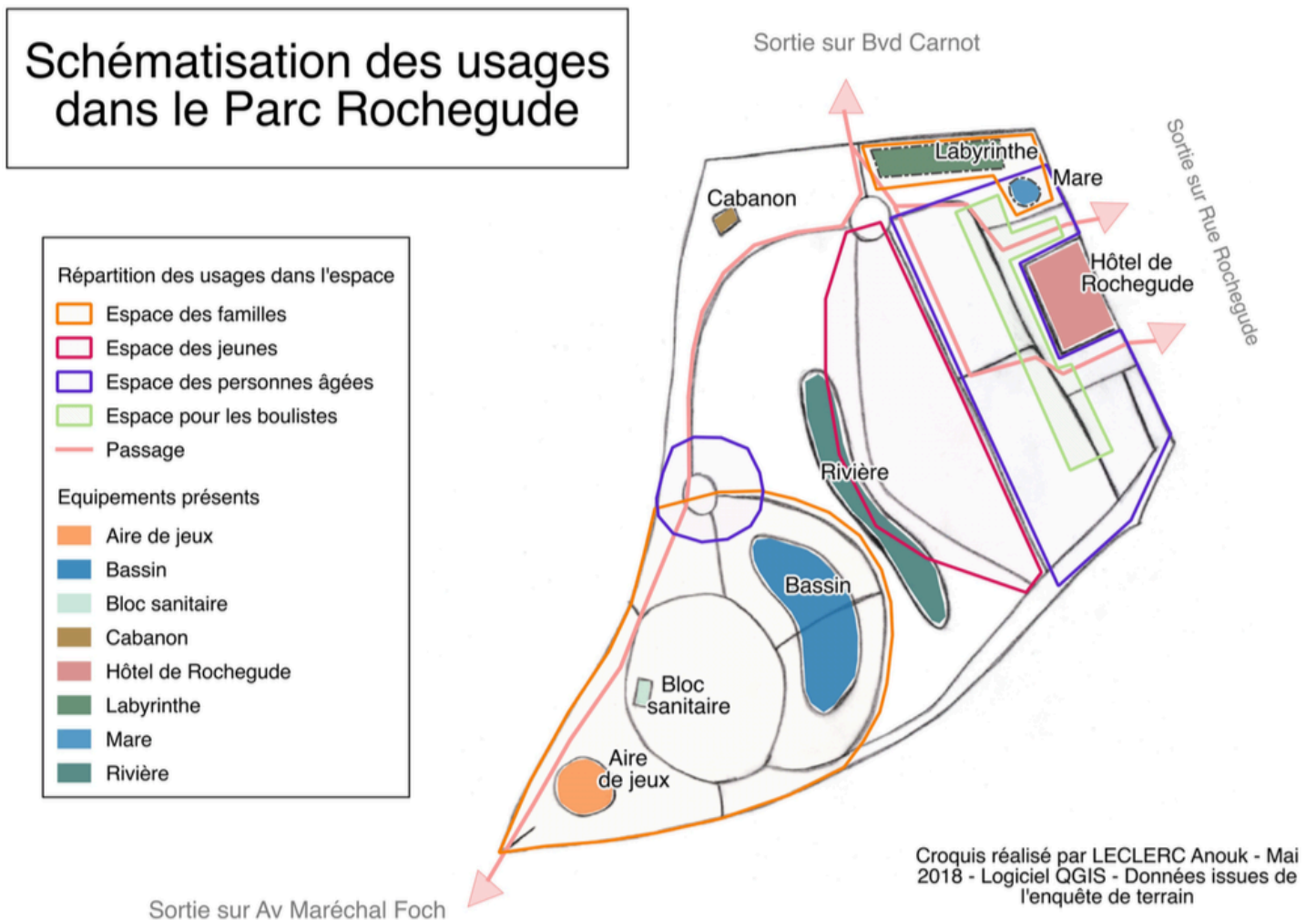


Figure n°24 : Photographie publiée par le compte Instagram « stpierre31 » le 5 Juin 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

Les activités majeures du Parc RocheGude et leurs pratiquants **s’inscrivent dans des espaces bien définis**, ceci **fragmentant l’espace vert** en plusieurs entités. Les contours de ces sous-espaces peuvent être **plus ou moins nets** en fonction du moment de la journée et du niveau de fréquentation du parc. Il y a d’abord **l’espace des familles** qui correspond à un espace autour duquel elles rayonnent (aire de jeux, bassin, plaine enherbée). Celui-ci est coupé par un **axe de passage**. On a ensuite **l’espace des jeunes** (adolescents et étudiants) qui prend place **sous le mur** : ils s’installent dans la pelouse pour passer un moment ou manger. Il y a l’espace où l’on retrouve beaucoup de **personnes âgées**, au niveau supérieur, autour du **jardin à la française** : c’est un endroit où la marche est facile (pas de dénivelé, espace plat), les entrées/sorties sont proches, on trouve des bancs très régulièrement dans l’espace. Et puis c’est un endroit calme tout en étant vivant : il est dynamique avec une **activité de passage** qui le traverse de part en part ainsi qu’avec l’installation quotidienne des **boulistes**.

Ce découpage des usages dans l’espace, qui s’opère selon les activités ainsi que selon les âges des usagers, a été **pleinement confirmé** par le responsable de l’équipe d’entretien et il ajoutait même « *Mais celle-ci est entretenue par les agents qui guident les usagers et leurs usages en fonction des espaces.* » (P4).

Figure n°25 :



2) Ce que l'on peut dire globalement sur les usagers de la **Plaine des jeux**, c'est que sur les temps d'observation du **matin** on trouve un **public très diversifié** (personnes âgées, adultes, familles, jeunes), l'usage principal étant le **passage** et un peu de **promenade** (personnes âgées). L'après-midi, **l'usage est assez diffus**, avec parfois du monde et parfois peu d'usagers : les **enfants** demeurent les usagers les plus nombreux, ceux-ci venant **jouer, se balader**. En **fin de journée** ou le **week-end** la **fréquentation est importante**, voire très importante avec les beaux jours, avec une **majorité d'enfants et d'hommes derrière la maison de quartier** et une **majorité de femmes avec des enfants plus jeunes du côté de l'aire de jeux**.

Aucune équipe d'entretien des services municipaux n'a été aperçue dans la Plaine des jeux durant l'observation (bien que celle-ci ait pu être vue ailleurs sur le quartier, notamment à l'entretien des ronds-points), **ni la police municipale**. Seule l'équipe de **l'association « Regain »**, **qui gère l'entretien de l'aire de jeux**, a été aperçue à deux reprises.

Une diversité d'usages a été pointée, ceux-ci ayant parfois des horaires ou des publics spécifiques. D'abord, on note des usages spécifiques aux **familles** et aux **enfants**. **L'aire de jeux** est très fréquentée : se sont **quasi exclusivement les femmes** qui y sont présentes pour **surveiller leurs enfants**, celles-ci s'installant autour de l'aire (sur les bancs, assises sur les murets ou debouts). Ces femmes constituent là **un groupe**, qui fluctue en fonction des heures mais se maintient au gré des allées et venues de ces femmes et de leurs enfants. Les enfants investissent également **l'autre côté de la plaine des jeux pour jouer** (au football, au basketball, dans l'herbe, sur les infrastructures de jeu) et/ou **passer un moment** (installés sur les bancs, passent et repassent à vélo, trottinettes, etc.). Ils sont souvent **seuls** sinon, quand ils sont surveillés, c'est la plupart du temps par **des hommes et rarement par les familles ou les mamans**. De ce même côté de la Plaine des jeux, **ponctuellement** on observe l'occupation de l'espace à l'occasion de **pique-niques familiaux** ou de **goûters**. Ces usages liés aux enfants débutent en **fin de matinée**, sont beaucoup moins nombreux sur le temps du repas et reprennent avec le **début de l'après-midi jusqu'à la tombée du jour**.

La **promenade** est effectuée par **tous les publics** (personnes âgées, adultes, familles, jeunes), **tous les jours** et à **tous les moments** de la journée. La promenade est en lien avec la **sortie des chiens** (celle-ci ayant été observée à tous les moments de la journée et le respect de la tenue des animaux en laisse n'a été que peu constaté). La promenade est également en lien avec les **bancs publics** (beaucoup de personnes s'arrêtent pendant leur tour ou après).

Le **passage** est effectué par **tous les publics** (personnes âgées, adultes, familles, jeunes), **tous les jours** et à **tous les moments** de la journée. Ils ne font que traverser l'espace, pour « **couper** » à **travers le quartier** et s'y déplacer, pour accéder à la **maison de quartier** (centralité dans le quartier) ou pour accéder aux **zones commerciales** (notamment pour faire les courses quotidiennes auprès des commerçants sur le Boulevard Lannes ou au « Casino » côté Rue Cantepau). Cette pratique s'accroît aux **heures de déplacement** (midi et deux, fin de journée). Mais elle est observable toute la journée. Celle-ci s'effectue selon **deux axes** (entre

le Boulevard Lannes et la rue Cantepau ainsi qu'entre le square Mirabeau et la rue Cantepau), que l'on retrouve représentés sur la Figure n°30. A noter, il faut relever le cas particulier du passage s'effectuant sur des **deux-roues motorisés** (scooters, motos). Cette pratique est assez fréquente.

Des **activités sportives** sont également pratiquées. **Domine** la pratique du **football** : celle-ci a été observée systématiquement dans le **stade synthétique** couvert qui est dédié à la pratique. **En semaine** ce sont principalement les **enfants** qui investissent l'équipement pour jouer ; ils peuvent également jouer sur le terrain de basketball, notamment le week-end quand le stade synthétique est occupé par les adultes. Puisqu'effectivement, **le week-end** se sont les **hommes** (jeunes, adultes) qui jouent au foot. Des matchs sont organisés. De plus, autour d'eux prennent place des **non-joueurs** qui ont pour habitude de les regarder ; parmi ce public, on trouve des enfants, des adultes, des personnes âgées mais ce sont systématiquement des hommes, **aucune femme** ne participe au jeu ni n'investit l'espace pour regarder le jeu.



Figure n°26 : Photographie illustrant l'usage du terrain synthétique pour une partie de football dans la Plaine des jeux, réalisée par LECLERC Anouk, Mai 2018

On relève également la pratique du **basketball** : elle est moins pratiquée et bien moins imposante dans l'espace. Toutefois elle suit les mêmes logiques : des **enfants** qui pratiquent principalement la **semaine** et des **jeunes ou adultes** qui pratiquent principalement le **week-end**. Enfin, il a été constaté à deux reprises des **séances de musculation** sur les équipements du **parcours de santé**.

Des activités particulières ont été constatées : -la pratique du **jeu de dominos** est une activité régulièrement observée dans l'espace au niveau des tables et c'est une activité **exclusivement masculine** (adultes, personnes âgées). Ces usagers investissent l'espace lorsqu'il fait beau et qu'ils ne peuvent pas jouer dans la maison de quartier (c'est-à-dire aux jours et heures de fermeture de celle-ci) ; -la pratique de la **pétanque** sur l'équipement dédié a été observée à une seule reprise.

Dans le cas de la **Plaine des jeux**, on ne trouve sur « Instagram » que **très peu de clichés** représentant cet espace (aucun résultat pour l'entrée #plainedesjeux et pas non via #cantepau, il a fallu passer par l'entrée de la géolocalisation du quartier pour

disposer de quelques clichés, ceux pris dans la Plaine des jeux demeuraient en faible nombre). Ceci sous-tend que rares sont les individus à localiser leurs clichés dans cet espace (cet élément vient recouper le fait que les usagers interrogés ne connaissaient pas le nom de cet espace vert). En lien avec l'observation, on peut même dire que **rares sont les individus qui prennent des clichés sur place**. Contrairement au Parc Rochegude comme à la base de loisirs de Pragraussals, il n'y a pas de photographies réalisées vis-à-vis des éléments végétaux de l'espace. A noter, nous y reviendrons par la suite, on ne retrouve **pas de femmes représentées** sur les clichés disponibles sur le réseau social (ayant le statut « photographies publiques »). Les quelques photographies trouvées représentent : -les **activités sportives** de l'espace (Figure n°27) ; -les **jeunes qui y passent un moment** (Figure n°28) ; -les **décorations** qui peuvent orner l'espace (Figure n°29).



Figure n°27 : Photographie publiée par le compte Instagram « ebra_desanges » le 24 Décembre 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel



Figure n°28 : Photographie publiée par le compte Instagram « namb_k.a.a.r.i.s » le 23 Mars 2018 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

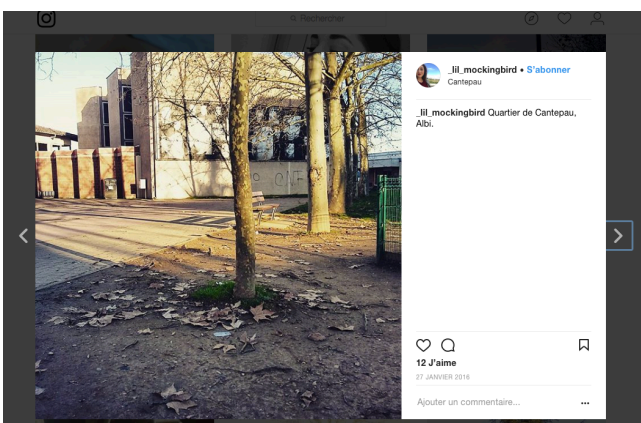
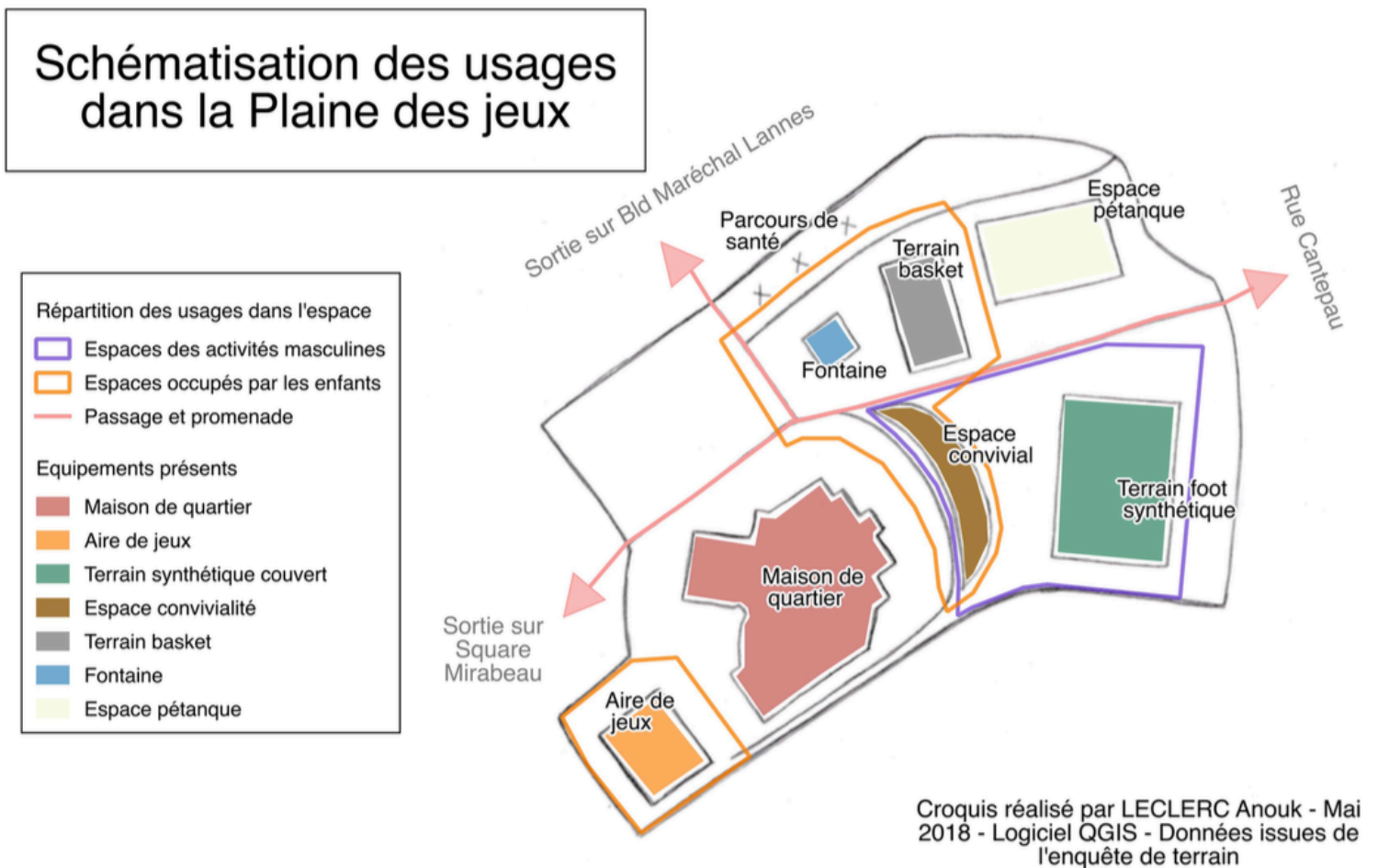


Figure n°29 : Photographie publiée par le compte Instagram « _lil_mockingbird » le 24 Décembre 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

Les activités majeures de la Plaine des jeux et leurs pratiquants **s'inscrivent dans des espaces bien définis**, ceci **fragmentant l'espace vert** en plusieurs entités. Les contours de ces sous-espaces peuvent être **plus ou moins nets** en fonction du moment de la journée et du niveau de fréquentation du parc. Les **cheminements**

partagent bien l'espace et leur **grande fréquentation pour du passage** contribuent à distinguer les sous-espaces entre eux. Il y a d'abord **les espaces occupés par les enfants**. Ils peuvent être devant, au niveau de l'**aire de jeux**, surveillés par le **groupe de mamans** présent ; il s'agit là bien souvent d'**enfants peu âgés**. Les enfants **plus âgés** ne sont pas forcément surveillés et passent **d'un côté à l'autre** de la Plaine des jeux, en fonction de leurs occupations. Ils peuvent investir les terrains de sport s'ils ne sont pas occupés par des adultes. Si des jeunes ou des adultes sont présents, les enfants sont relégués autour de la fontaine et du terrain de basket. C'est ainsi que se dessine un **espace excluant autour des activités mises en œuvre par les hommes** (jeunes, adultes, personnes âgées). Il y a évidemment la place du **football** autour du terrain synthétique : les joueurs et les non-joueurs sont tous des hommes, ils peuvent être très nombreux lors de matchs. Et il y a aussi le **jeu de dominos** qui se pratiquent sur les tables de l'espace convivial derrière la maison de quartier. Il s'agit là parfois d'un **endroit partagé** qui peut aussi être investi par des enfants accompagnés de leurs parents, notamment pour passer un moment (repas, goûter).

Figure n°30 :



Dans le cas de Cantepau, **la fragmentation ne relève donc pas strictement d'une répartition des usages entre eux dans l'espace**. Cette fragmentation

implique **la question du genre**. A ce sujet tous les professionnels socio-éducatifs interrogés s'accordent (« *Moi j'ai l'impression que les quelques femmes qui sont sur la plaine des jeux c'est les femmes qui sont mariées avec des hommes qui ont de la place (...). Des dames qui ont une prestance parce que voilà... (..) Mais les autres elles n'y sont pas.* » -P10 / « (...) avec une fréquentation qui est finalement assez **compartimentée** c'est-à-dire que l'on a **les hommes** de 9h à 10h, **les femmes** de 10h à 11h, **les enfants** à la sortie des écoles et l'on s'aperçoit que **les publics ne se mélangent pas forcément.** » -P7). La fragmentation est également culturelle, voire ethnique (« -on a les **mahorais** qui jouent au basket ; -il y a les **arabes** qui jouent aux dominos ou au foot ; -les mecs des **pays de l'Est** eux c'est la musculation. » -P8). Cette observation fait écho aux travaux relevant des « Gender studies », dans laquelle prend place la **géographie du genre**¹⁷¹. Ainsi, comme l'explique Marianne BLIDON dans *Hypergé*, une partie de cette géographie cherche « à analyser en quoi le **genre produit de la différenciation spatiale** »¹⁷², entre **des lieux masculins, féminins et mixtes**, parce que cette différenciation pose des **problèmes en termes d'inégaux accès et appropriations, notamment de l'espace public.**

Mais ici, plus largement, se pose **la question des profils qui peuvent se sentir légitimes à occuper l'espace public** parce que, comme le fait remarquer l'institutrice de l'école Jean-Louis Fieu de Cantepau « *Même les étudiants AFEV n'utilisent pas l'espace de la plaine de jeux. En fait les étudiants AFEV, si l'on regarde là où ils sont, ils sont dans les mêmes lieux que la plupart des mamans. Moi je n'ai jamais vu un étudiant jouer au ballon sur la plaine des jeux ou y faire du sport. C'est pareil, ils sont à la médiathèque, dans la maison de quartier. Et du coup, je pense quand même qu'il y a un aspect je me sens en sécurité.* (...) » (P10). L'expérience de m'être fait exclure de la Plaine des jeux (en tant que jeune femme européenne) lors de l'enquête de terrain ne peut venir qu'alimenter ce constat.

3) Ce que l'on peut dire globalement sur les usagers de la **base de loisirs de Pratgraussals**, c'est que sur les temps d'observation du **matin** on trouve un **public plus âgé, promeneurs ou sportifs, beaucoup moins de familles. Avec l'après-midi, jusqu'au soir**, prennent place **des activités et des publics diversifiés** dans la base de loisirs. Les **repas du midi et du soir** constituent de vrais **moments conviviaux** (lors des jours de beaux temps). En **fin de journée** ou le **week-end**, la **fréquentation est importante**, voire très importante avec les beaux jours.

La présence des **personnels d'entretien** du parc a été relevée à plusieurs reprises (en train de travailler, à pied et circulation de véhicule) ; il en a été de même avec les équipes de **propreté urbaine** (ramassage des poubelles). Egalement, il a

¹⁷¹ On peut renvoyer à trois références : « Le sentiment d'insécurité au prisme du genre. Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics » (2008) par Marlène LIEBER ; « Eléments de réflexion pour une géographie sociale du genre : le cas des femmes dans la ville » (2012) par Guy DI MEO ; « Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe » (2014) par Edith MARUEJOULS.

¹⁷² Définition de « Genre », par Marianne BLIDON publié sur *Hypergé*.

été noté la présence de **policiers municipaux** à deux reprises lors de rondes effectuées à vélo ainsi qu'en voiture.

Une diversité d'usages a été pointée, ceux-ci ayant parfois des horaires ou des publics spécifiques. Il y a d'abord les usages spécifiques aux **familles** et aux **enfants**. **L'aire de jeux** est la **partie la plus fréquentée** de la base. Les parents s'établissent autour de l'aire ou à l'intérieur pour surveiller les enfants. Dans le même sens, il y a un rapport particulier avec **l'espace de pique-nique** (tables, barbecues) que les familles investissent en nombre avec le beau-temps pour **passer un moment, jouer ou pique-niquer**. Cet usage des familles a été particulièrement observé à partir du premier point d'observation, celui-ci étant situé au-dessus de l'aire de jeux et de l'espace de pique-nique. Cet usage est **moins fréquent le matin**, c'est avec la fin de matinée que les familles arrivent et leur **présence ne faiblit pas de la journée, ce jusqu'à la tombée du jour**.

La **promenade** est effectuée par **tous les publics** (personnes âgées, adultes, familles, jeunes), **tous les jours** et à **tous les moments** de la journée. La promenade est en lien avec la **sortie des chiens** (celle-ci ayant été observée à tous les moments de la journée et le respect de la tenue des animaux en laisse n'a été que peu constaté).

Sont pratiquées des **activités sportives diversifiées**. Il y a le **footing** (tous les publics, à tous les moments de la journée) et la **marche sportive**, notamment nordique (adultes et personnes âgées, le matin et en fin de journée). Enfin, il y a les activités pratiquées sur les terrains de tennis : du **tennis** évidemment (familles, adultes, jeunes, les week-end et fin de journée), mais les terrains sont aussi appropriés pour **jouer au foot et à des variantes** (jeunes, adultes, le week-end). Les activités sportives sont **plus nombreuses** et plus **diversifiées en fin de journée** et le **week-end** ; le **matin**, il s'agit principalement du **footing** et de la **marche**. Il y a également le cas particulier de la **pêche** qui s'établit sur les abords de l'étang.



Figure n°31 : Photographie illustrant la diversité des usages, entre balade, détente et pêche, à la base de loisirs de Pratgraussals, réalisée par LECLERC Anouk, Mai 2018

On relève également des **usages spécifiques aux jeunes**. Ceux-ci investissent **l'espace pique-nique** (tables et barbecues) qui se trouve dans la continuité de celui investi par les familles. Cette pratique est accentuée avec les beaux jours et ainsi ils investissent également la **pelouse au-dessus du lac**. Leur installation dans

l'espace passe également par différentes **pratiques transgressives** : diffusion de musique, barbecue portatif, consommation d'alcool et de drogues.

Des activités particulières ont été constatées : -la pratique de **jeux sur téléphone portable** (« Pokémon Go » et « Géocaching »), celle-ci pouvant être mise en œuvre à tous moments de la journée par des personnes seules ou en petit groupe ; -l'utilisation du lieu pour la pratique sportive de la **slackline**, celle-ci est mise en place par des jeunes, installation aperçue à deux reprises le dimanche.

Dans le cas de la **base de loisirs de Pratgraussals**, on trouve sur « Instagram » **des clichés représentant certains usages observés** : - un moment de détente (Figure n°32) ; -une activité sportive (Figure n°33) ; -un moment de promenade (Figure n°34) ; -une activité de jeux sur téléphone portable (Figure n°35). Comme dans le cas du Parc Rochede, les photographies (ayant le statut « Photographies publiques ») sont nombreuses (on en retrouve 146 via le « #pratgraussals »). Elles représentent des objets variés : -photographies d'ordre personnel ; -photographies d'activités diverses ; -photographies paysagère et du vivant. Les clichés permettent eux aussi de relever le fait que la base de loisirs soit marquée par la diversité des usages et des usagers, bien que la représentation des activités de détente et loisirs de plein-air dominant.

Il y a également des photographies illustrant **des activités qui n'ont pas été observées** mais ces photographies illustrent bien leur présence dans l'espace : - évènement culturel « Pause Guitare » (Figure n°36) ; -une activité de shooting photos (Figure n°37) ; -dégradations de l'espace (Figure n°38).



Figure n°32 : Photographie publiée par le compte Instagram « margalcahu » le 21 Mai 2017 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

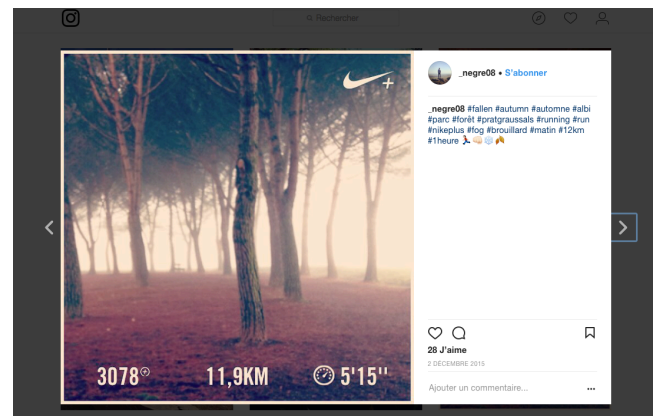


Figure n°33 : Photographie publiée par le compte Instagram « _negre08 » le 2 Décembre 2015 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

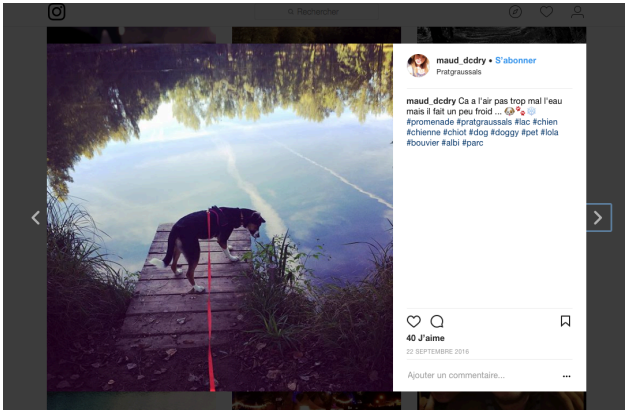


Figure n°34 : Photographie publiée par le compte Instagram « maud_dcdry » le 22 Septembre 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel



Figure n°35 : Photographie publiée par le compte Instagram « x_itchysupertramp_x » le 11 Juin 2017 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

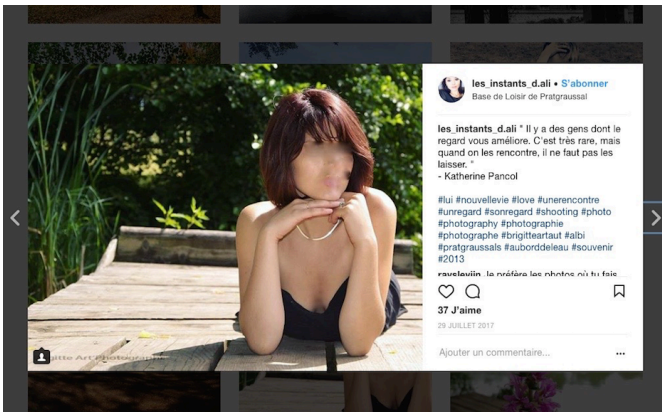


Figure n°36 : Photographie publiée par le compte Instagram « les_instants_d.ali » le 29 Juillet 2017 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel



Figure n°37 : Photographie publiée par le compte Instagram « amour_a_distance » le 19 Août 2015 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

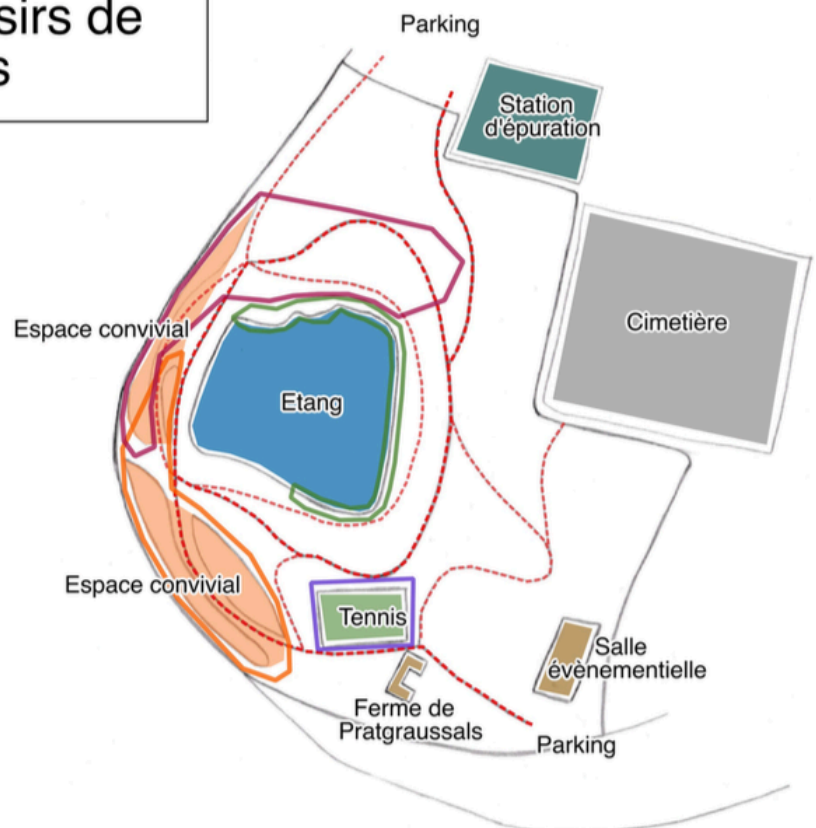


Figure n°38 : Photographie publiée par le compte Instagram « maitresse_pau » le 7 Juillet 2016 – photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram » – capture d'écran réalisée le 16 Avril 2018, via mon compte personnel

Les activités majeures de la base de loisirs de Pratgraussals et leurs pratiquants **s’inscrivent dans des espaces bien définis**, ceci **fragmentant l’espace vert** en plusieurs entités. Les contours de ces sous-espaces peuvent être **plus ou moins nets** en fonction du moment de la journée et du niveau de fréquentation du parc. Les **cheminements** partagent bien l’espace et leur **grande fréquentation pour les activités de promenade ou sportives** (footing, marche) contribuent à marquer une organisation de l’espace avec des usages compartimentés. Il y a ensuite **l’espace des familles** qui correspond à un espace autour duquel elles rayonnent (aire de jeux, espace de pique-nique). On a ensuite, dans la continuité et avec un **espace partagé**, **l’espace des jeunes** (adolescents et étudiants) qui comprend un autre espace pique-nique ainsi que la plaine enherbée au-dessus du lac. Les **abords du lac** sont quant à eux utilisés par les **pêcheurs** (installation de « camps », cannes à pêche disposée à plusieurs endroits). Enfin, les **cours de tennis** sont un endroit à **destination des sportifs**, à côté des cheminements qui deviennent des circuits de course. Ce découpage des usages dans l’espace, qui s’opère selon les activités ainsi que selon les âges des usagers, a été **pleinement confirmé** par l’agent de maîtrise de **l’équipe en charge de l’entretien** de la base.

Figure n°39 :

Schématisation des usages dans la base de loisirs de Pratgraussals



Au travers des **éléments issus des discours** des usagers interrogés ainsi qu'avec ce qui a été **observé**, on peut **questionner les motivations et les capacités des usagers à entretenir un rapport avec les espaces verts publics**.

B) Des éléments explicatifs du rapport des usagers aux espaces verts publics

A travers les trente-neuf entretiens réalisés, auprès de potentiels usagers des espaces verts publics, apparaissent des **éléments explicatifs au fait que les individus entretiennent (ou non) un rapport avec les espaces verts publics**.

B.1) Goûts, affinités et besoins

L'élément premier qui ressort des entretiens narratifs est que les individus se rendent dans les espaces verts publics parce qu'**ils en apprécient l'offre**. Evidemment, puisqu'il s'agit d'une **question de goût**, tous les individus **ne citent pas les mêmes éléments** à la question « Pouvez-vous me décrire des choses que vous appréciez dans un espace vert public ? » (cf Annexe n°12) ; toutefois, **tous les interrogés m'ont dit apprécier quelque chose** dans l'espace.

Le goût pour l'offre des espaces verts publics peut être **en lien**, chez certains des usagers, avec **d'autres goûts**. Ainsi, le goût pour le **jardinage** (qu'il soit d'ordre alimentaire ou ornemental, que la pratique soit actuelle ou passée), a pu être cité comme **facteur d'affinité** particulière avec les espaces verts publics. Il en va de même pour des individus qui revendiquent une **sensibilité pour l'art du jardin** et/ou une sensibilité **environnementale**. Le lien entre leurs affinités personnelles et les espaces verts publics aurait pu être entretenu par une relation **avec les employés du service** « Patrimoine végétal » mais **il n'en n'est rien** : les usagers interrogés déclarent les voir travailler mais ne pas communiquer globalement avec eux. Rares sont les individus ayant indiqué avoir déjà échangé ou posé une question à un employé du service.

L'affinité pour les espaces verts publics peut aussi relever du **registre de l'habitude**. Quelques individus en ont parlé spontanément dans l'entretien, alors que pour d'autres c'est le discours qui l'a illustré. En effet, certains usagers affirment qu'ils **fréquentent régulièrement** les espaces verts publics : ainsi, la capacité à avoir **un rapport à ces espaces s'entretient**. La fréquentation actuelle peut être reliée à des **pratiques passées** : tous les individus interrogés avaient des souvenirs à raconter d'un moment passé dans un espace vert public **pendant leur enfance ou leur jeunesse**. Il faut d'ailleurs souligner qu'ici transparait un élément qui peut venir alimenter le **débat théorique entre les catégories « rural » et « urbain »** : la majorité des individus ayant déclaré ne s'être rendus dans un espace vert public qu'à un âge plus avancé (scolarisation au lycée, études supérieures) déclaraient **ne pas avoir eu besoin de fréquenter ces espaces parce qu'ils habitaient jusqu'alors « à la campagne »**. A noter, il y a d'autres usagers qui ont eux aussi **ressenti le besoin de fréquenter ce type d'espace** à un moment dans leur vie

quotidienne ; ce ressenti pouvait être en lien avec les **problématiques de santé et de bien-être**. Les pratiques passées, outre l'habitude qu'elles peuvent induire, peuvent avoir amené à **vivre un moment particulier** dans un espace vert public qui est également un facteur d'affinité puisque l'on pourra être amené à y revenir en ayant à l'esprit le souvenir de ce moment, celui-ci pouvant être positif (demande en mariage par exemple) comme négatif (accident de balançoire par exemple), personnel ou collectif (moment entre amis ou en famille). L'habitude de fréquenter un espace vert public peut aller jusqu'à se traduire par une **appropriation d'une partie** de l'espace : cela peut être le cas de jeunes (adolescents ou étudiants) qui ont pour habitude de se retrouver à un même endroit de l'espace vert quotidiennement ou hebdomadairement parce qu'il est proche de leur établissement scolaire et qu'il permet de disposer d'un lieu pour passer un moment tous ensemble ; on est également dans le registre de l'appropriation de l'espace avec le cas des boulistes qui investissent tous les jours un même espace, qui ne leur était pas spécifiquement dédié, pour pratiquer.

La **croissance** et la **spiritualité** ont été parfois mobilisées pour expliquer le lien que les individus ont avec les espaces verts (le jardin et ses composantes pouvant symboliser le paradis dans les grandes religions monothéistes ou bien incarnant une présence supérieure dans tous les éléments vivants). Le fait d'avoir à **exercer une activité professionnelle ou bénévole** a aussi pu être cité en tant qu'élément justifiant le fait d'avoir un rapport avec un espace vert public.

Mais c'est majoritairement **le niveau d'équipements et la qualité des infrastructures** qui ont été mobilisés par les individus pour expliquer leur fréquentation des espaces verts publics : ceux-ci disposent d'éléments qui **répondent à leurs besoins** et là encore, comme pour les éléments que les individus apprécient, **tous n'ont pas les mêmes attentes** en fonction des âges, des statuts familiaux, des conditions matérielles personnelles. Le fait d'**avoir à s'occuper** d'enfants (que ce soit en tant que parents, membres de la famille ou professionnels en charge de la garde) est un élément qui peut amener à avoir besoin d'utiliser les espaces verts publics : pour les faire jouer, pour qu'ils se dépensent, pour qu'ils rencontrent d'autres enfants (que ceux de l'école), pour qu'ils puissent découvrir (la nature) et apprendre des choses (notamment via des panneaux explicatifs pédagogiques). On peut également renvoyer au fait d'**avoir un animal de compagnie** dont il faut s'occuper (principalement les chiens). Le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics peut aussi être **en lien avec les pratiques de loisirs qu'ils ont**, celles-ci pouvant prendre place dans ces espaces : on peut renvoyer aux pratiques sportives ou de balade, aux activités culturelles ou artistiques ou bien aux temps passés entre amis ou en famille. A noter, le fait que les équipements soient utilisés par des usagers peut amener à fréquenter l'espace vert par **des usagers qui viennent observer**, prenant ainsi le statut de « **spectateur** » (cas des personnes âgées qui s'installent dans l'espace famille pour côtoyer un peu de « vie » ou bien les non-pratiquants qui suivent les activités sportives de pétanque ou de football). D'ailleurs, du fait de ces **attentes et besoins distincts**, la **fragmentation de l'espace vert** peut être un

avantage, permettant à chacun de trouver sa place ; a contrario, elle pourra **gêner** certains usagers, ceux-ci sentant une **forme d'encadrement** de leur pratique et ceux-ci peuvent alors privilégier des espaces qu'ils estimeront plus libres (des espaces verts moins cadrés comme Pratgraussals ou des espaces privés). Ainsi, à l'inverse, des individus qui ont des **loisirs « privatifs »** (de type salle de sport privé, piscine personnelle par exemples) pourront être amenés à **ne pas fréquenter les espaces verts publics**. Ceci peut également renvoyer au fait que des individus fréquentent les espaces verts publics parce qu'ils **manquent d'espace à leur domicile**, qu'ils ressentent le besoin de sortir par sentiment d'être enfermé en restant dedans : ainsi, ici, peut s'établir une **distinction entre des individus qui auront des logements de taille importante et/ou comprenant des espaces extérieurs privatifs**.

B.2) Conditions physiques et matérielles personnelles

Le lien avec les **conditions matérielles personnelles** vient d'être mis en évidence et celui-ci est **très présent dans le discours** des individus interrogés. Le fait de disposer d'espaces extérieurs privatifs apparaît comme un élément limitant la fréquentation des espaces verts publics. Il en est de même avec la **possibilité d'aller dans des espaces naturels** (forêt notamment) ou **de loisirs extérieurs à la ville** : pour cela, il faut avoir la capacité de se déplacer et connaître un endroit où aller. Le fait de **partir en vacances n'apparaît pas**, lui, comme un **élément altérant le niveau de fréquentation** des espaces verts publics. Par contre, pour les **individus qui ne peuvent pas accéder à des espaces naturels ou de loisirs extérieurs à la ville** (faute de moyens matériels et /ou financiers pour se déplacer notamment) **et/ou qui ne peuvent partir en vacances** (pour cause de manque de moyens financiers ou de temps), cela peut **accroître leur fréquentation** de ces espaces, notamment lors des beaux jours. Ainsi, les questions de proximité et d'accessibilité des espaces verts publics se posent. Il ressort des discours que la **proximité** avec l'espace vert est **fortement déterminante de la capacité à s'y rendre** : ainsi, on se rendra davantage dans les espaces verts publics les plus proches de notre domicile et on ira moins dans des espaces verts publics éloignés, voire on n'ira pas du tout si l'on n'a pas les capacités physiques et les moyens matériels de s'y rendre. Le **cas des personnes à mobilité réduite** (personnes handicapées ayant des difficultés à se déplacer, les personnes équipées de poussettes, les personnes ayant une condition physique altérée dont font partie les personnes âgées) occupe ici une place particulière. Se pose donc, en plus de la question de la proximité, celle de **l'accessibilité**. Pour les personnes à mobilité réduite il est souligné par plusieurs usagers le **manque d'espaces adaptés**, ne serait-ce que par la présence de graviers ou de trop grands dénivelés. La problématique de l'accessibilité pose également des questions en termes de **connexion de l'espace vert public au reste du tissu urbain** : est-il **pratique d'accéder à l'endroit** ? l'endroit est-il **accessible pour différents moyens de transport** (voiture et parkings, vélo et pistes cyclables, piétons et trottoirs, bus et

arrêt correspondant) ? Plus l'espace est mal desservi, difficilement accessible, moins les individus s'y rendront. Nombreux sont les enquêtés qui ont signalé qu'ils **fréquenteraient davantage** les espaces verts publics **si** ceux-ci étaient **plus nombreux et mieux accessibles**. Demeure la question du **temps disponible pour se rendre dans les espaces verts publics** : plusieurs fois, des individus ont expliqué ne pas avoir le temps ou ne pas prendre le temps du fait d'un emploi du temps plus chargé (pour des causes diverses : enfants, famille, travail) et de privilégier d'autres activités.

Le **caractère public** des espaces verts, c'est-à-dire pour tous, avec tous, gratuit, libre d'accès, liberté de circuler, de s'établir, est un élément auquel sont très attachés l'ensemble des usagers interrogés. Pour autant, on vient de le voir, **les conditions physiques et matérielles personnelles peuvent altérer ce caractère puisque tous ne s'y rendent pas**, en tant que **publics « empêchés »** ou en tant que publics qui **font le choix de ne pas s'y rendre**.

Les problématiques de proximité, d'accessibilité et de publicité de l'espace amènent à s'interroger sur la place des espaces verts publics dans le rapport global que les individus ont à la ville, à l'espace urbain. Ainsi, certains usagers ont souligné, directement ou indirectement, que la **capacité à se repérer dans l'espace** était importante pour avoir un rapport avec les espaces verts publics mais aussi pour avoir un rapport avec d'autres espaces de la ville. Entre donc en jeu le fait de savoir où se situent les espaces verts et comment y accéder.

B.3) Le rapport à la ville, à l'espace urbain

En interrogeant le rapport que les individus peuvent entretenir avec les espaces verts publics, on vient questionner **le rapport que les individus entretiennent avec l'espace extérieur au domicile privé**. A travers les discours des usagers interrogés, on relève qu'ils ont des sortes d'**attendus** et que **si la situation rencontrée y contrevient, elle pourra altérée le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics**. Plusieurs éléments ont ainsi été repérés : **-être dans un espace propre ; -être gêné et/ou importuné par le comportement des autres usagers ; -ne pas disposer de suffisamment d'espace** de sorte à ne pas être certain de ne pas déranger les autres usagers ; **-ne pas se sentir en sécurité ; -ne pas se sentir à l'aise** dans l'espace. Avec ces éléments, se pose **la question des profils qui peuvent se sentir en mesure d'occuper l'espace public**, face à des désagréments tout le monde ne disposera pas de stratégie de contournement ou ne se sentira pas forcément apte à réagir. **Les femmes occupent là une place particulière**, celles-ci pouvant ne pas fréquenter les espaces verts publics parce que ne s'y sentant pas en sécurité et/ou à l'aise.

Ces éléments sont communs aux attendus vis-à-vis des autres types d'espaces publics. Finalement, **questionner le fait de fréquenter les espaces verts publics est un prisme pour saisir la façon dont les individus se rapportent à la ville**. D'abord, il faut rappeler que les espaces verts publics **se distinguent de l'espace**

urbain qui les entoure, puisqu'ils proposeraient une « **nature retrouvée** », une « **fiction/illusion** de nature » pour certains usagers. Cette **esthétique végétale** apparaît telle un **goût partagé et apprécié** par les usagers, ceux-ci utilisant notamment l'intermédiaire de l'appareil photo pour la capturer (photographies personnelles d'ordre paysagère ou botanique observées sur « Instagram », shooting photos observés in situ). Par leur **composition** (forte présence du végétal sous différentes formes, animaux, place de l'eau) et leur **rythme**, ils constituent une **coupure** avec l'espace urbain environnant. Les usagers viennent y **chercher quelque chose de différent** : s'évader vis-à-vis de son quotidien, déstresser, profiter de l'endroit pour se sentir mieux et pour gagner en qualité de vie. Et, d'après ce qui ressort des discours, ces éléments différents **s'opposent aux aspects jugés négatifs de la vie contemporaine, de la vie urbaine** (sortir de la ville, « fuir la ville », « égayer le béton », s'éloigner des désagréments urbains). Là encore, cela fait référence au **débat théorique entre les catégories « rural » et « urbain »** : des **usagers ayant grandi ou vécu à la campagne** déclarent venir chercher dans les espaces verts publics **ce qui leur manque** ; ainsi, être d'origine d'un milieu rural et vivre en ville pourrait accentuer le rapport aux espaces verts publics. Dans la continuité, l'argument de disposer d'une **certaine forme de liberté que n'autorise pas le reste de la ville** a été émis plusieurs fois, ce qui peut favoriser et accroître certains comportements dans les espaces verts publics, voire même dans certaines parties des espaces verts (éloignées des zones avec familles et enfants, endroits un peu à l'écart ou endroits spacieux) : fumer des cigarettes, consommer des drogues ou de l'alcool, entretenir des relations amoureuses, voire sexuelles. Certains vont jusqu'à souligner le **caractère d'espace non-commercial**, en dehors du système de consommation généralisée, comme **facteur de rapport** avec ce type d'espace ; alors que d'autres, pointent le manque d'une activité de commerce, qui a pu **leur faire défaut** dans leurs vécus d'usagers.

Aussi paradoxal que cela soit, les espaces verts publics sont autant un moyen de mettre à distance l'espace urbain que de s'y inscrire pleinement. D'abord, ils sont perçus par les individus comme un moyen de « **vivre la ville** » **différemment**, notamment pour profiter de l'espace urbain et de ses espaces lors des beaux jours, en disposant d'un **endroit plus frais, ombragé que ne peut l'être le reste de l'espace urbain ou même le domicile. Le rythme des espaces verts n'est évidemment pas déconnecté de celui de l'espace urbain** dans lequel il s'inscrit : par exemple, les personnes âgées qui souhaitent voir un peu de « vie » viennent l'après-midi au moment de la sortie des écoles ou bien le pic de la pratique de la course à pied à lieu sur des temps qui sont moins travaillés (début de journée, fin de journée, week-end). Fréquenter les espaces verts publics peut même être un **moyen de découvrir la ville** quand les individus sont nouvellement arrivés : ainsi, des individus auront un rapport avec les espaces verts en vue de **s'approprier la ville dans laquelle ils s'établissent** (provisoirement ou durablement). Dans ce cas, la **notoriété des lieux** pourra même entrer en compte. L'espace vert public pourra également être vu comme une **ressource** en tant qu'espace où l'on peut y **trouver un espace sanitaire**. L'espace vert public peut également prendre la

fonction de lieu de rendez-vous ou bien de **passage pour se déplacer dans la ville** : dans ces deux cas, il faut disposer d'une bonne connaissance de la morphologie du tissu urbain et des lieux qui le composent et être mobile, ce qui peut être exclusif vis-à-vis de certains publics. Fréquenter les espaces verts publics peut aussi constituer un moyen de **ne pas avoir le sentiment d'être seul** (en se confrontant à une diversité de publics, en voyant du monde, en trouvant des activités/équipements qui font vivre le lieu) et d'avoir l'occasion d'**échanger**, de **faire des rencontres**. Ce motif a été fréquemment évoqué par des **personnes isolées** (personnes âgées, jeunes loin de leur milieu d'origine) ou bien par des **adultes** déclarant ne plus rencontrer beaucoup de personnes (du fait de leur situation bien établie – statut professionnel stable, famille à gérer, des enfants qui ont grandi-). Enfin, certains individus interrogés **revendiquent leur fréquentation des espaces verts publics comme un moyen de participer à la vie de leur ville** : que ce soit simplement en donnant vie aux lieux en les fréquentant de manière ordinaire ou bien que ce soit à l'occasion d'évènements socio-culturels ou associatifs. Ainsi, **être un individu cherchant à s'engager dans l'espace urbain** peut amener à investir et fréquenter les espaces verts publics.

Cela peut même aller au-delà puisque certains usagers interrogés expriment leur **volonté de pouvoir être davantage acteur dans les espaces verts publics**, que ce soit de manière **encadrée** (ateliers avec les agents du service en charge de l'entretien) ou bien de manière **autonome** (notamment en faisant référence à la forme moderne des jardins partagés). **Ainsi, laisser une plus grande place aux usagers pourrait peut-être permettre de développer le rapport des individus aux espaces verts publics.**

Chapitre 2 : Les espaces verts publics étudiés : produits de la gestion municipale et du rapport des usagers ?

A) Des attentes entre service technique et publics d'usagers

A.1) L'appropriation des espaces verts publics en question

Dans le cadre de l'étude des espaces verts publics albigeois, on relève que **le service « Patrimoine végétal » oriente les usagers et par là leurs usages**. Cela peut être fait **directement par les types d'espaces verts** qui sont constitués et mis à disposition du public : la composition des espaces et leurs équipements les orientant davantage en espace de loisirs ou de détente. De plus, la **réglementation** joue également un rôle important : en tant qu'**élément normatif, elle prescrit certains comportements et usages et interdit les autres**.

Avec cette réglementation à l'appui, ce sont **les agents d'entretien des espaces**

verts publics qui, de **manière informelle**, se font le **relais de la norme**. « *Après on a quelqu'un sur le parc qui joue aussi **office de régulateur** entre les différents utilisateurs, promeneurs du parc. Il va dire aux boulistes « attendez, vous débordez un peu trop, n'oubliez pas de laisser passer les poussettes ». Bon voilà ce genre de choses, de relations qui permet un peu de **temporiser la présence et usages de chacun**. » (P1). Ainsi, **les agents peuvent encadrer l'appropriation** : -en **interdisant** des pratiques (« *Aussi monter aux arbres ou couper des branches c'est interdit.* » -P4) ; -en **n'incitant pas** (« *Parce que l'on ne veut surtout pas inciter le pique-nique à Rochegeude. (...) C'est la raison pour laquelle à Rochegeude il n'y a pas de table de pique-nique.* » -P1) ; -en **tolérant** (« *Alors les boulistes, clairement c'est de la tolérance. Mais il y a une **clause spécifique** dans le règlement. **On les cadre et s'ils débordent** on se fait un plaisir de le leur rappeler.* » -P4) ; -en **redirigeant des usages** (« *Après s'il y a des gens qui font véritablement du sport à Rochegeude on leur dit « non écoutez allez plutôt à **Pratgraussals** parce que c'est plus dédié à ce genre de choses* ». » -P1). Mais comme l'explique le responsable de l'équipe du Parc Rochegeude « *Alors on est **flexible** mais bon tout est dans la **nuance**.* » (P4) : l'encadrement des usages et usagers est alors **subjectif** en fonction de l'agent et **situé dans un contexte spatio-temporel**. S'il n'y a **pas d'agent présent sur place**, ce rôle qui leur est attribué ne prend pas place. De plus, il apparaît clairement qu'il y a **des espaces plus permissifs que d'autres**. Il peut y avoir une **différence entre les espaces verts publics** : **le Parc Rochegeude est beaucoup plus encadré**, avec une réglementation spécifique (qui s'ajoute à la réglementation générale des parcs et jardins d'Albi) et une équipe d'entretien sur place quotidiennement, par rapport à la base de loisirs de Pratgraussals ou la Plaine des jeux où les équipes d'entretien ne sont présentes que ponctuellement. Il peut également y avoir une différence **entre des sous-espaces à l'intérieur d'un même espace vert public** (entre une plaine enherbée et des massifs fleuris par exemple).*



Figure n°40 : Photographie illustrant un panneau informatif quant à la réglementation en vigueur dans le Parc Rochegeude, réalisée par LECLERC Anouk, Mai 2018

Justement, il est clair que **la composition du lieu induit des pratiques** mais **cette même composition peut exclure**. Il faut ici revenir sur le cas particulièrement

significatif des **personnes à mobilité réduite**. La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait que les ERP (établissement recevant du public) **devaient être rendus accessibles à compter du 1^{er} Janvier 2015**¹⁷³ ; il en est de même pour les IOP (installations ouvertes au public), catégorie dans laquelle sont classés les espaces verts publics. A Albi, comme pour la majorité des villes françaises, les espaces verts publics ne sont, **pour l'heure, pas tous rendus accessibles**. Dans les trois espaces verts publics étudiés, **seule la Plaine des jeux dispose de cheminements praticables** (goudronnés ou sans gravier) pour des personnes à mobilité réduite sur ses accès principaux ; toutefois, pour réguler le passage de deux-roues motorisées dans l'espace, des barrières ont été installées aux entrées et sorties, ce qui peut constituer un obstacle pour des personnes en fauteuil notamment. Du côté du service « Patrimoine végétal » on affirme **agir à destination de ce public** (« *il y a eu un projet « pêche » pour les personnes à mobilité réduite avec des pontons qui s'avançaient sur l'eau* » -P2 / « *Mais on a fait des choses, comme par exemple changer les grilles pour les mettre aux normes vis-à-vis des roues des fauteuils roulants* » -P4). Cependant, il est aussi clairement dit que l'action à destination des personnes à mobilité réduite sur les espaces verts publics n'est pas globale et généralisée, et ne le sera pas, parce que garantir l'accessibilité **engendrerait des modifications trop importantes** (« *On tend vers une amélioration mais ça reste un parc classé et d'une certaine époque (le 19^{ème} siècle). Il est donc difficile d'aménager et de répondre aux attentes. Il faudrait proposer des allées goudronnées mais pour ça il faut décaisser et dans le parc ce n'est pas facile à faire au risque de mettre en péril le patrimoine végétal.* » -P4). Elles ne sont **pas souhaitées par les gestionnaires** de l'espace notamment parce qu'elles sont perçues comme **dégradant** l'espace (« *Mais il y a des secteurs sur lesquels, si on intègre, si on devait complètement donner une accessibilité, on gomme une partie de notre terrain, de notre dénivelé, on fait des rampes dans tous les sens.* » -P9 / « *Par exemple, Roehgude c'est difficile, notamment avec le gravier. Mais si l'on voulait respecter les normes, et bien ce ne serait plus Roehgude. Donc, non tout ne pourra pas être accessible mais il faut faire en sorte qu'il y ait des espaces pour tous.* » -P5). Avec la question des personnes à mobilité réduite, **le rapport du public aux espaces verts publics est vecteur de changement et d'intervention dans l'espace mais ceux-ci sont limités** : on est ici dans un **cas de régulation vis-à-vis de l'espace qui est produit entre ce qu'induit son caractère public** (obligation de le rendre **accessible pour tous**) **et ce que le service municipal veut proposer comme espace vert public**.

Les individus interrogés ont insisté sur leur **attachement au caractère public** (ouvert à tous, diversité des publics) des espaces verts ; pour autant, un **excès d'appropriation des lieux par certains** (bruit, dégradation, contournement

¹⁷³ On peut renvoyer à l'article « L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) » du site internet du ministère de la Transition écologique et solidaire, consultable à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

nécessaire) a plusieurs fois été signalé comme problématique par les usagers. « *Nous on **encourage l'appropriation**. C'est-à-dire que la personne soit **acteur**, alors d'une manière ou d'une autre, peu importe. (...) à ce que les Albigeois s'approprient un maximum les jardins **parce que s'ils se les approprient, je considère qu'ils seront beaucoup plus respectés et valorisés**. » (P1). La **problématique du civisme est inhérente à l'appropriation des espaces verts publics** parce que pour qu'ils **soient fréquentés, appréciés et que tous y trouvent leur place**, les principes du civisme et de respect des lieux doivent régner. Pour l'instant, d'après les discours des agents d'entretien des espaces verts publics albigeois interrogés, il y a un **vrai problème** à ce sujet puisqu'ils désignent l'incivilité, le vandalisme comme étant les principaux faits contre lesquels ils luttent au **quotidien** (« *C'est vraiment contre le **vandalisme**. Il y en a énormément. (...) On lutte aussi contre les **déchets** ou la **casse du matériel**, de l'équipement. » -P2 / « *Ce qui est pénible au quotidien se sont les déchets et les **déjections canines**. (...) **Nous bon, vis-à-vis de ces problèmes, il faut que vous sachiez que nous on est un peu résignés, fatalistes**. » -P3). Ainsi, les équipes du service « Patrimoine végétal » ont à **intervenir dans l'espace pour réparer, compenser l'appropriation de l'espace par certains publics** : cette situation **altère le rapport qui peut exister entre agents d'entretien et usagers**, allant même chez certains jusqu'à poser la question de la remise en cause du caractère public (« *Je pense que c'est le **rapport à la gratuité qui pose problème** : si les gens payaient 1€, ils ne se comporteraient pas comme ils le font. »-P4). Des fois les agents d'entretien, pour gérer des situations problématiques, font **appel à la police** afin de réguler la fréquentation et l'usage de l'espace. Ici, on peut revenir sur l'argument déjà mobilisé plus haut d'espaces qui seraient plus permissifs que d'autres : dans la continuité, il y aurait **des espaces où la lutte contre l'irrespect du lieu et l'incivilité est moins dense**. Là encore ceci s'explique par une **présence sur place moins importante que ce soit des équipes d'entretien mais aussi des forces de l'ordre**. En ce sens, **la Plaine des jeux tient une place particulière** : -l'élément végétal majeur qui la compose est la pelouse, elle ne nécessite donc qu'une présence ponctuelle, le jour de la tonte ; -la police municipale n'investit plus le quartier de Cantepau depuis quelques mois maintenant du fait d'une situation tendue (lors de l'observation, contrairement aux deux autres espaces étudiés, la présence de la police municipale n'a effectivement jamais été constatée). Comme cela est souligné par l'agent responsable de l'équipe d'entretien de Cantepau « **Plus tu entretiens, plus tu intervies, plus les gens se sentent valorisés, respectés**. *Les gens qui habitent-là ne doivent pas se sentir à part.* » (P3) : il y a donc peut-être un intérêt à renforcer la place des équipes d'entretien dans les sites qui font l'objet de problèmes de dégradations et d'incivilité. Les professionnels interrogés ont été plusieurs à souligner un **manque d'éducation** de la part des usagers qui se retranscrit dans leurs rapports aux espaces verts. Face à cette difficulté « *La logique serait plutôt de dire **comment on peut faire pour sensibiliser les gens au vivre-ensemble, au respect des uns et des autres**. Ça c'est quelque chose je pense que l'on peut travailler.* » (P9). Ici transparait la nécessité de **questionner le******

rapport que les uns, agents d'entretien des espaces verts publics, ont avec les autres, publics d'usagers. Celui-ci pouvant être **déterminant dans la façon qu'ils ont de se comporter les uns avec les autres au travers de ce qu'ils font dans et avec l'espace vert public.**

A.2) Une communication à étoffer entre service technique et usagers des espaces verts publics

Le **quotidien des agents d'entretien** des espaces verts publics est marqué par « (...) **une grosse médiation, un gros relationnel.** » (P4). Evidemment, cette médiation relève du fait que **les agents, par leur travail et leur gestion des espaces, proposent un espace aux usagers.** Evidemment l'ensemble de la **composition** de l'espace vert est à **destination du public** (éléments végétaux, mobilier urbain et infrastructures, cheminements, etc.) mais cela n'empêche pas de **concevoir et de mettre en place des éléments** à travers lesquels ils peuvent **interagir** avec les usagers (« *Et puis on effectue un important travail d'étiquetage pour informer les promeneurs.* » -P4 / « *Et par exemple on a fait le projet « sentier des senteurs » pour innover, proposer quelque chose de nouveau, c'était aussi une manière de communiquer avec les usagers.* » -P2), ceci prenant souvent la forme d'éléments à vocation **explicative, pédagogique.** Et cette pédagogie est fortement considérée dans le service « Patrimoine végétal » notamment « *Parce que maintenant on a à faire à des urbains qui sont vraiment des urbains, qui n'ont plus de lien avec le rural. Il a tout un apprentissage à refaire, je ne dis pas à faire mais à refaire. Parce qu'il y a tout un tas de liens qui se sont distendus, coupés, et que beaucoup ne savent pas de la fleur, jusqu'à la fécondation, la fructification, la cueillette ou non.* » (P1).



Figure n°41 : Photographie illustrant l'initiative du « Sentier des senteurs » à la base de loisirs de Pratgraussals, réalisée par LECLERC Anouk, Mai 2018

En ce sens, les agents **accueillent du public** notamment des **scolaires** (accueil de sorties scolaires dans les espaces verts ou dans les serres municipales, intervention dans les écoles) ; mais il y aurait un **enjeu à élargir le public accueilli** et ce au travers de **formats innovants** tels des **ateliers** ou des **espaces partagés**

comme peuvent l'être des potagers (ces suggestions ayant été mobilisées à plusieurs reprises par les usagers interrogés). La médiation entre agents d'entretien et public passent aussi par des **échanges directs** : il peut s'agir de **retour sur ce qui est fait** dans les espaces verts, notamment si les gens ne sont **pas satisfaits**. Mais il peut également s'agir de **conseils** pour le public qui a identifié les agents comme des personnes ressources en termes de jardinage (« *Mais les gens écrivent, surtout quand ils ne sont pas contents, alors on recueille les avis et on leur répond. On a mis à disposition un blog sur les parcs et jardins à destination des usagers (...). Il y a les comités de quartier où les habitants font des retours. Ou directement auprès des jardiniers.* » -P5). Une autre façon d'être en position de médiation avec le public c'est d'en être **proche** : en ce sens, il était intéressant de relever que « *Pour l'équipe qui travaille sur Cantepau, ils viennent prendre le café ici, à la maison de quartier. Donc on les voit, on discute. Ils viennent à la pause de 10h et à celle de 15h.* » (P8).

Il est à relever que suite à l'entretien réalisé avec le directeur du service en charge des espaces verts, un **livre d'or** a été installé au **Parc Rohegude** (« *Après je pense que si l'on mettait un livre d'or à Rohegude, d'ailleurs, peut-être qu'il faudrait qu'on le fasse. Peut-être que ça marcherait bien.* » -P1). Les commentaires qui ont été adressés (cf Annexe n°15 pour consulter les pages du livre d'or qui ont été complétées) relèvent du **registre des louanges et des remerciements** que ce soit : -à l'endroit des « **jardiniers** » (propreté, travail minutieux, rigueur dans le travail toute l'année, niveau des collections végétales, sympathie du personnel) ; -**du lieu et de ses qualités** (calme, agréable, plaisir des yeux, remarquable à l'image de son appellation). Cet outil de communication permet d'**illustrer la problématique du civisme** puisque dans les commentaires il y en a qui soulignent le manque de respect des usagers ; mais aussi parce que l'on retrouve dans les pages qui ont été complétées des formes d'incivilité (grosse inscription n'ayant pas de rapport, commentaire volontairement négatif, etc.). Enfin, dans les commentaires déposés on trouve **des questions**, ce qui prouve qu'il y a des **usagers attentifs** et d'une certaine manière impliqués vis-à-vis de cet espace vert public qui n'ont jusque-là pas eu l'occasion de poser la question (ou d'avoir une réponse) et que **le livre d'or est finalement pour eux le moyen d'établir un lien**.

Cette initiative du livre d'or illustre l'**évolution du métier de jardinier**, celui-ci devant **être davantage dans la communication avec le public**. Par cette communication accrue, il s'agit de **mieux valoriser son travail**. « *Et je pense que c'est vraiment le travail du jardinier et pas du service communication. Parce que le service communication si vous voulez, il vous met en musique tout ce que vous avez collecté mais chercher les informations, le jardinier est plus à même de le faire. Travailler la partie historique, etc. Et effectivement nous on a du boulot là-dessus.* » (P1). On peut notamment faire référence à **l'accueil d'un évènement culturel important**, celui de la « **Nuit Pastel** » à Albi : le Parc Rohegude **devient le théâtre d'activités culturelles, artistiques** du fait de son cadre. Cependant, lors de cet évènement, le nombre de visiteurs est très important et pourtant, bien que la

mise en valeur de la gestion du parc soit à l'œuvre du fait du décor ambiant, **le service « Patrimoine végétal » ne se met pas en avant**, n'est pas présent en tant qu'acteur ce soir-là. Une plus grande valorisation du travail réalisé devrait pourtant engager **une interaction accrue avec le public**.

Il est à noter que le service « Patrimoine végétal » a pu établir un **nouveau lien avec les usagers des espaces verts publics à travers le renouvellement des manières de concevoir l'aménagement urbain**, et par là l'espace urbain.

B) Une gestion des espaces verts publics à destination de la ville d'Albi

B.1) Des espaces verts publics qualitatifs, garants de la qualité de vie ?

Comme l'expliquait l'élu délégué aux espaces verts, nous l'avons vu plus haut, le **caractère qualitatif** de ces espaces est très important et « *Ce qui compte c'est que **tout le monde peut avoir un aspect qualitatif**.* » (P5). Pour l'ensemble du service, **l'entretien des espaces verts est un rapport avec la population**, on agit à son service ; et agir sur ce caractère qualitatif, c'est **renforcer le service rendu en garantissant une certaine qualité de vie aux Albigeois**. En ce sens, le directeur du service « Patrimoine végétal » explique : « *Mais on sait qu'aujourd'hui, au travers des différentes enquêtes de professionnels, que lorsqu'une ville travaille son patrimoine végétal justement et bien, la plupart du temps, **les gens, les entreprises ont plutôt tendance à vouloir résider dans une commune où il y a des espaces verts à proximité, où il y a des espaces verts de qualité.*** » (P1). L'enjeu de disposer d'espaces verts publics qualitatifs ne **répond donc pas uniquement à une problématique de qualité de vie** ; il est aussi une manière d'**accroître le rayonnement, l'attractivité de la ville**. En cela, la dynamique de **labellisation est une ressource** : « *Et après ces labels c'est une **vitrine** pour la ville. (...) Ces labels ça fait **venir du monde**, ça permet de générer la bonne richesse. Après on ne les veut pas tous les labels, on ne va pas courir après tous. Ça fait **rayonner Albi**, notre but c'est que ce rayonnement soit le plus large possible. C'est pour créer de l'**emploi**, faire travailler le **commerce**, créer des places en **crèche**.* » (P5). Ce côté qualitatif aurait donc une **portée pour la ville** en termes d'**activités quotidiennes** (attire de nouveaux habitants, nouvelles activités économiques, maintien de l'attraction des touristes avec une offre végétale qui accompagne le patrimoine bâti).

Ces espaces verts publics albigeois qui se sont labellisés constituent **une manière pour les élus de rendre compte aux citoyens** de leur travail, du projet qu'il décline comme l'explique le directeur du service « *Ce sont des outils de **valorisation vis-à-vis du public, de l'action municipale**. En gros, si l'on a des labels, des récompenses, c'est-à-dire qu'en amont les élus ont pris **les bonnes directions pour répondre à ces attentes-là, vis-à-vis de la population.*** » (P1).

Il est vrai que les **usagers** interrogés ont relevé l'**importance de la présence** d'espaces verts publics dans la ville. Et la question de la **qualité de l'entretien** de ces lieux était bien présente dans les discours : plusieurs usagers ont pointé des **différences de qualité d'entretien** entre les lieux, notamment entre centre-ville et quartiers périphériques d'Albi. Ainsi, il est clair que **les différents modes de gestion ne sont pas compris par certains usagers puisqu'ils sont interprétés comme des différences d'entretien et d'investissement de la part des services municipaux**. De cela transparait un **manque d'explication** quant au mode de gestion de l'ensemble des espaces verts publics albigeois. **La mise en œuvre de la gestion différenciée permet à la ville d'Albi de disposer de labellisation concernant son action en faveur de la biodiversité mais, dans le même temps, elle peut être perçue par ses habitants comme une négligence, un « abandon » de l'espace**. C'est un élément que questionnait MENOZZI dans son article « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces » (2007) : « *Toutefois, c'est moins la présence de plantes spontanées qui importe que la perception qu'en ont les habitants, laquelle est fortement liée à l'impression d'entretien ou non.* »¹⁷⁴. Et ce ressenti de négligence peut **altérer le lien entre habitants et municipalité** (qu'il s'agisse des services techniques comme des élus) et ce d'autant plus que les différences d'entretien se font selon une **catégorisation spatiale où le centre se distingue** : « *Aux habitants du centre et aux quartiers prestigieux, un entretien soigné ; aux habitants des quartiers périphériques et péri-centraux, les « mauvaises herbes » dans les pelouses et le long des trottoirs. Ils perçoivent la présence de « mauvaises herbes » comme étant de la saleté et, partant, un défaut de gestion de la ville ... et de prise en considération de ses habitants* »¹⁷⁵. Pour certains usagers, le sentiment peut être renforcé dans le cas d'Albi parce que le nombre d'espaces verts peut être considéré comme insuffisant (il n'y aurait **pas suffisamment d'espaces verts de proximité**) et l'**accessibilité** des espaces existants ne leur apparaît **pas toujours aisée** (la question se pose notamment pour des gens qui ne sont pas véhiculés). Pour une majorité d'usagers interrogés, **l'expression de leur point de vue** sur les espaces verts publics albigeois à travers l'entretien était **une première expérience** : ils avaient tous un point de vue mais peu l'avaient déjà exprimé. Pourtant, aujourd'hui, la municipalité d'Albi cherche à recueillir ces avis.

B.2) Quelle prise en compte du public dans le cadre de l'aménagement concernant des espaces verts publics ?

A propos de la **considération des usagers des espaces verts publics**, l'élu délégué à ces espaces déclarait « *On fonctionne selon le schéma de la démocratie participative, avec les conseils de quartiers. On veut inclure autant*

¹⁷⁴ Menozzi Marie-Jo, « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés*, 2007/2 (Vol. 15).

¹⁷⁵ Idem.

les gens que possible, ils n'ont pas l'expertise, mais ils ont des idées. » (P5). Ainsi, il est présenté que **dans la gestion de la ville**, au travers des instances de proximité qu'incarnent les comités/conseils de quartier, il y a une **ouverture vers les habitants et leurs points de vue**. Dans le cas des parcs et jardins, cela permet au service de **disposer de retours sur leur gestion et leurs actions**. Cette ouverture vers les habitants est d'autant plus recherchée quand il s'agit de **porter des projets** ; ceci s'inscrit dans le cadre de l'**obligation légale des procédures de concertation**. Si les **projets urbains concernent des espaces verts publics**, directement ou indirectement, le **service « Patrimoine végétal » est systématiquement associé** lors des différentes étapes. Par sa participation, le service peut être amené à construire du lien avec le public et les usagers. A noter, ce sont **les personnels de direction du service et non pas les agents d'entretien qui sont présents** dans ces démarches. Ce lien peut sous-tendre l'action mais ne **pas être direct**. On peut ici faire référence au cas particulier du **rôle que le service donne aux espaces verts publics dans le cadre du changement climatique**. Au regard des éléments de discours autant que des éléments de prospective présents dans les documents d'urbanisme étudiés, il est clair que les espaces verts publics parce qu'ils offrent des espaces de fraîcheur et permettent de lutter contre la formation d'îlots de chaleur urbains, vont constituer de plus en plus **une ressource pour les urbains avec le changement climatique**. Bien que l'enjeu soit très peu conscientisé chez les usagers, **l'action du service vise à garantir dès à présent la considération de cet enjeu dans l'aménagement urbain**, en vue de rendre un **service** à la population.

Il a été repéré que **la prise en considération des usagers vis-à-vis de projets sur des espaces verts publics albigeois** se fait selon **trois modalités**. La considération vis-à-vis de l'enjeu du changement climatique illustre cette première modalité, celle où **l'on se projette pour eux**. On retrouve cette projection dans le projet de rénovation urbaine ANRU sur le **quartier de Cantepau**. D'abord, il y a des espaces verts en nombre qui, mieux valorisés, permettrait d'attirer une population diversifiée en vue du renouvellement des habitants du quartier (*« Et on se dit qu'en plus si demain on veut faire venir une autre population, avoir du logement qui ne soit pas forcément du logement social, refaire venir des ménages avec enfants, des gens qui travaillent un peu plus, pour avoir une population « plus équilibrée » sur le quartier c'est complètement des atouts qu'il faut arriver à développer et arriver à communiquer dessus. »* -P7). Un autre élément illustre cette projection pour le public, c'est le cas du projet de réaménagement du square Augereau, celui-ci ayant été ouvert à une concertation élargie avec les habitants mais un cadre restrictif avait tout de même été établi : *« On avait quand même défini un cadre, on s'était dit qu'il fallait quand même bien expliquer aux gens que l'on ne veut pas un espace qui soit réservé aux personnes âgées, aux enfants, dédié qu'à du sport. On voulait quelque chose de très polyvalent et diversifié, il fallait le poser dès le départ. Et puis on était bien sur l'idée d'un lieu qui soit transitoire (...) »* (P7).

Cette projection pour le public, on la retrouve également dans le réaménagement de la **base de loisirs de Pratgraussals** puisqu'elle va être concernée par un changement avec l'**arrivée de la passerelle**. Le lieu va voir sa position changer par rapport au reste d'Albi puisqu'il sera accessible plus facilement en déplacements doux. Les services municipaux projettent ainsi une évolution quant à ses fonctions et sa fréquentation qui pourraient en être modifiées : « *Et puis du fait de la passerelle ça y est. Ça va durer un tout petit plus longtemps que prévu mais en gros **on sait que l'on aura un lien encore plus évident et que fonctionnellement, en termes d'usages, ça va être le centre-ville. Donc c'est un parc urbain, de centre.*** » (P9).

La deuxième modalité de considération du public, toujours relevant d'un **lien indirect**, passe par la **prise en compte des pratiques et usages existants** en vue de **les conserver**, voire de **les développer**.

Dans le cas du **projet ANRU de Cantepau**, les études de situation et notamment une étude sociologique, ont permis de repérer les différents usages et appropriations d'espaces verts. La réflexion de rénovation urbaine souhaite s'appuyer sur ces fréquentations préexistantes avec le cas de : -l'îlot Lannes (« **On pense notamment à toute la partie arrière de l'îlot Lannes, qui est un espace qui est très fréquenté par les enfants et puis c'est très pratique parce que sécurisé. Mais aussi parfois trop confortable pour les parents parce que les enfants jouent tous seuls et les parents ne descendent pas des logements. Mais on est dans l'idée de retravailler tout cet espace là pour avoir quelque chose de plus qualitatif.** » -P7) ; -les espaces côté Cambacérès (« *C'est assez ombragé et les gens ont beaucoup fait remonter dans le cadre des différentes démarches qu'il y a pu avoir qu'effectivement l'été c'étaient des lieux où les gens étaient contents d'aller se poser, de prendre un peu la fraîcheur. Donc là on considère qu'il n'y a pas une intervention énorme à faire parce que c'est déjà assez sympathique.* » -P7). Ces **éléments végétaux sont considérés comme des atouts** dans le cadre de la revalorisation du quartier, il s'agit alors d'**accompagner ces pratiques** et de **les maintenir**.

Pour Pratgraussals, l'objectif initial affiché du réaménagement de la base de loisirs est de **partir de l'existant** en termes de pratiques, pour **le recomposer dans l'espace** mais surtout en étant sûr de **le maintenir** (« *Ça va être du coup aussi tout une recomposition paysagère, sachant que l'objectif va rester quand même, et le bureau d'études le porte aujourd'hui, c'est aussi de conserver ou de valoriser ce qui est bien sur la base elle-même. Et puis réarticuler ce qu'il se passe sur le secteur. L'idée ce n'est pas de faire table rase et de repartir de zéro, non. L'idée c'est bien de partir de ce qui est présent (...).* » -P9).

La dernière modalité de considération du public est, elle, **plus directe** puisqu'il s'agit de **considérer les demandes des usagers**. Pour cela, une **forme de contact** est nécessaire. Dans le cas de **Cantepau**, les services travaillant sur le dossier de la rénovation urbaine ont décidé d'utiliser le format innovant des **ateliers participatifs** (« *Et à un moment donné est-ce que ce n'est pas intéressant d'aller chercher les*

habitants, de savoir comment eux ils perçoivent les choses et s'ils ont envie de s'impliquer sur le sujet ? » -P7). Ceux-ci sont reconduits à plusieurs reprises : -d'abord, il y a un premier atelier très ouvert (« *Et on est partis d'une page blanche, on leur laisse la possibilité de nous faire remonter tout, tout ce qu'ils ont en tête, tout ce qu'ils envisagent, toutes les propositions (...).* » -P7) ; -une phase de retours avec la présentation d'une trame par l'architecte-paysager pour retravailler ensemble (« *Je pense que ce qui était positif c'est que les gens ont retrouvé leurs différentes propositions.* » -P7) ; -un bilan de ce qui va être fait en ayant pris en considération les premiers avis et les retours du projet intermédiaire. A cette occasion, le directeur du service « Patrimoine végétal » est présent pour **suivre la démarche mais il est également mobilisé en tant qu'**animateur** de l'atelier.**



Figure n°42 : Photographie illustrant l'atelier participatif au Square Augereau, Crédit photo Grand Albigeois/Tchiz, Mai 2018

Pour la base de loisirs de **Pratgraussals**, ce rapport au public a été formalisé de manière plus classique avec des **consultations d'acteurs spécifiques** (habitants, usagers, acteurs institutionnels) : « *Et puis on associe, on consulte aussi de manière ponctuelle, thématique. On va faire une réunion avec la maîtrise d'œuvre et on va inviter les pêcheurs. (...) On a vu les skateurs, on les a invité, pour échanger, partager avec eux, voir la proposition du concepteur. On travaille aussi en relation avec **Pause Guitare**. On ne travaille pas tout seul, on associe de manière ponctuelle aussi en fonction de nos besoins. Parce que cela nous permet aussi de nourrir le projet, de proposer des solutions essentiellement adaptées aux besoin des usagers présents ou futurs. Et puis via les conseils de quartier on touche aussi une partie de la population.* » (P9). Enfin, il y a eu l'ouverture d'un **registre pour consigner les retours du public** et pour l'heure, cette procédure **ne fonctionne pas.** » (P7)

Se pose donc là une **problématique de représentativité** du fait des **difficultés à aller vers le public dans sa diversité**. Dans le cas de Pratgraussals, on comprend bien qu'en dehors des groupes d'usagers très concernés, **les individus lambda**

n'apparaissent pas en lien avec ce qui est porté ; alors que l'ambition du projet est de continuer à faire en sorte que cet endroit soit pour tout le monde (« *Et l'objectif il n'est absolument pas de les restreindre. Donc moi j'ai plutôt le sentiment que oui c'est un site ouvert à tous. Et qui va être dans les faits **demain être encore plus ouvert à tous.*** » -P9).

Dans le cas de Cantepau, il est très net qu'il y a un **souci de représentativité de la diversité de la population habitante** (âges, statuts familiaux ou professionnels, localisation dans le quartier) : « *le point un peu plus mitigé c'est la participation des habitants des logements sociaux où là on a **toujours du mal à trouver la bonne formule pour aller chercher les gens les plus concernés.*** » (P7). Mais il ressort également des discours un **manque de considération vis-à-vis des professionnels socio-éducatifs du quartier**, qui ont un **avis** sur le réaménagement de l'espace et les besoins des habitants ; ceux-ci s'interrogeant notamment sur le manque d'infrastructures à destination des enfants qui sont nombreux et qui constituent l'enjeu du quartier.

Toutefois, se pose la **question de l'intérêt du public à être pris en compte** (« *Et bien tu l'as vu, il n'y a pas d'habitants. **Et puis après est-ce que les gens en ont vraiment quelque chose à faire ?*** » -P8). Ceci pouvant faire écho à des problématiques de sentiment de **légitimité de l'usager lambda vis-à-vis de l'aménagement urbain**, de **défaut de communication** entre les parties mais aussi **d'appréhension de ne pas être entendu**. Puisqu'en effet, **toutes les demandes ne sont pas reçues** (et leur refus de prise en considération n'est pas forcément expliqué). Dans le cas de la base de loisirs de **Pratgraussals**, il y a une forte **demande vis-à-vis de la baignade**, ce qui sous-entend un besoin des usagers, malgré le réaménagement cela ne sera pas mis en place (« *Ce n'est pas une exclusion mais il y a pas mal de demandes sur la possibilité de se baigner. Ce n'est pas possible, là c'est un non clair et net. **En termes d'organisation, de gestion, d'organisation, de responsabilité.** Là il y a un **souhait net de ne pas donner la possibilité** de réglementer la baignade sur le site. Il n'y aura pas de zone de baignade créée.* » -P9). Bien qu'**écoutés et consultés**, les usagers et leurs **points de vue ne sont pas situés aux mêmes niveaux** avec ceux des **services techniques** et des **élus** qui prennent des **décisions, en responsabilité**, ceci renvoyant bien souvent à une **question de moyens humains et financiers** que la municipalité veut/peut accorder ou non (« *Mais l'idée c'est que l'on est reparti des propositions des gens que l'on a forcément regroupé, classifié, parce qu'il faut bien **avoir une base de travail** aussi à un moment donné. Et puis **il faut trancher** sur des choses qui nous paraissent **réalisable avec un budget** qui du coup y est affecté et dans **un temps qui est raisonnable.*** » -P7).

Ainsi, **les gestionnaires des espaces verts publics, apparaissent dans leurs relations avec le public comme des décideurs ayant eu à recourir à un avis consultatif obligatoire non-contraignant.**

➤ Conclusion générale :

Ce mémoire de recherche a constitué pour moi l'occasion de **déployer un questionnement et une analyse** autour d'un objet socio-spatial que j'affectionne, les espaces verts publics. J'ai **appris à mettre en œuvre**, en relative **autonomie**, un **dispositif méthodologique d'enquête** qui s'est voulu varié et conséquent ; ceci constituant une **expérience très formatrice** en matière de recherche.

Tout de même, s'il fallait faire un **retour critique sur la méthodologie** employée, plusieurs éléments seraient à revoir. D'abord, il aurait été nécessaire de **disposer de davantage de temps**, afin de recueillir des données supplémentaires notamment via la réalisation d'entretiens usagers (en vue d'avoir un panel d'enquêtés plus diversifié). Puis, il est clair que je me suis confrontée à un **manque de pratique en matière d'enquête de terrain** : ainsi, face à des situations délicates j'ai eu des difficultés à avoir la réaction adaptée (« exclusion » du terrain d'étude à Cantepau, ressenti de « mise en danger » en se rendant au domicile des usagers). Enfin, matériellement, il y a eu un **manquement avec l'incapacité d'enregistrer les entretiens à destination des usagers**, il aurait fallu être mieux équipée afin de pouvoir enregistrer. Mais aussi, la **compétence de savoir persuader** des individus a pu faire défaut, pour réussir à convaincre les usagers interrogés d'être enregistrés ou faire accepter un temps d'entretien à des inconnus.

Malgré ces limites, je crois qu'une des forces de mon travail de terrain relève du **choix des espaces verts publics étudiés**. Ceux-ci, nous l'avons vu, sont **très différents**, autant dans leurs caractéristiques, leurs modes de gestion que dans leurs appropriations et leurs dynamiques. Cette diversité des terrains a permis, autant auprès des professionnels interrogés que des usagers, de **disposer d'une diversité de faisceaux afin de questionner les espaces verts publics et le rapport des usagers à ceux-ci**.

Ainsi, grâce aux efforts fournis en matière d'enquête de terrain et à la diversité des données recueillies, comme l'objectif initial du mémoire le prévoyait, le développement propose une **réflexion quant au rapport des usagers vis-à-vis des espaces verts publics et à ses implications en matière de construction de l'espace**. L'analyse a ainsi pu être approfondie concernant **le cas des espaces verts publics albigeois**, en laissant parfois place à un certain niveau de finesse dans le propos.

Pour conclure cette réflexion, il est nécessaire de **revenir aux hypothèses** qui avaient été initialement définies. La première cherchait à **questionner la capacité des individus à entretenir un rapport avec les espaces verts publics**. Ainsi, l'analyse a révélé que cette capacité relevait de **plusieurs registres explicatifs**.

D'abord, on retrouve la question **des goûts et des habitudes** : ceux-ci sont construits à travers l'ensemble des processus éducatifs et de socialisation ainsi qu'avec les expériences personnelles. Ensuite, le rapport aux espaces verts est une

affaire de **besoins** : ils répondent aux attentes des usagers et constituent donc, par-là, une ressource pour les usagers afin de les satisfaire.

Puis, il faut considérer avec importance les **conditions matérielles de vie des individus** pour comprendre le rapport qu'ils ont (ou qu'ils n'ont pas) avec les espaces verts publics. **La proximité**, notamment **entre le logement et l'espace vert**, est apparue comme majeure et plus encore si l'on considère **l'accessibilité** à cet espace (transport, praticité de l'itinéraire, contrainte pour les personnes à mobilité réduite). Enfin, les **capacités individuelles** à se rapporter à l'espace sont déterminantes : -pouvoir se mouvoir ; -se sentir à l'aise et en sécurité ; -se sentir légitime à avoir une place, une activité dans ledit espace. Ces capacités sont les mêmes que pour l'ensemble des espaces extérieurs au domicile privé et ne s'appliquent donc pas exclusivement aux espaces verts publics. La combinaison de ces conditions personnelles explique qu'il existe **des publics « empêchés »**. On peut penser là aux **personnes à mobilité réduite** dont la prise en compte via la mise en accessibilité est longue et complexe. Le cas des personnes ayant de **faibles capacités matérielles à se déplacer** peut aussi disposer de ce qualificatif, et ce d'autant plus s'il celles-ci ne disposent pas d'un espace vert public de proximité. On note aussi l'existence **de publics qui « s'empêchent »**. Ce dernier qualificatif renvoie à deux types de situations : -une première, que l'on peut qualifier de « **positive** », dans le sens que certains publics s'empêchent d'avoir un rapport aux espaces verts publics parce qu'ils **disposent d'autres ressources** qui leurs conviennent (loisirs privatifs, espaces extérieurs privatifs, accès à d'autres types d'espaces publics) ; -une seconde, à laquelle on attribue une **connotation négative** puisqu'elles renvoient aux publics qui **souhaiteraient avoir un rapport** avec les espaces verts publics mais celui-ci est **contraint** (place des femmes dans l'espace public et plus largement effets de la coprésence).

De plus, **l'analyse a permis de mettre en lumière que le rapport que les individus entretiennent à la ville est également un des éléments explicatifs du rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics**. Le **rapport à la ville** est donc à considérer **dans les dispositions repérées**. Ainsi, le rapport que les individus entretiennent avec ces espaces fait écho à leur rapport à la ville de **deux manières opposées** : -pour s'en mettre **à distance** (pour l'individu qui veut couper avec ce qu'impose la ville, pour l'individu qui veut retrouver ce qui lui manque) ; -pour **y prendre place** (pour l'individu qui y évolue et qui y vit, pour l'individu qui veut y être acteur à part entière).

Ainsi, **le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics relève effectivement de dispositions** (H1). Les **caractéristiques des espaces verts** apparaissent comme **importantes** dans le rapport qui s'établit (H1a), les individus les prenant en compte au jour de leurs dispositions pour s'y rapporter (Si l'espace est éloigné ai-je la capacité de m'y rendre ? Si cet espace est caractérisé par sa vocation de loisir et que je souhaite du calme, vais-je m'y rendre ? L'espace dispose-t-il d'équipements que je recherche ? L'espace, du fait des publics qui y évoluent, me permettra-t-il de me sentir en sécurité ou à ma place ?). **Les âges sociaux apparaissent comme significatifs** (H1b) : ainsi, ce sont les individus avec

enfants (familles, personnes en charge de la garde), les personnes âgées et les jeunes (lycéens, étudiants) qui semblent s'approprier le plus ces espaces. **La sous-hypothèse concernant les statuts sociaux ne peut être ni infirmée, ni validée (H1c)** : les données recueillies lors de l'analyse de terrain n'ont pas été suffisantes. L'entrée par les statuts sociaux est très subtile, il aurait fallu déployer une étude plus longue, voire plus ciblée.

La seconde hypothèse cherchait à questionner les **modalités de construction des espaces** particuliers que sont les espaces verts publics en vue de déterminer si un **processus de « co-construction »** était à l'œuvre **entre la municipalité, gestionnaire des espaces, et les usagers, consommateurs de ces espaces**. L'analyse permet d'affirmer que **le rapport que les individus entretiennent avec les espaces verts publics participe à les construire (H2)**, ceci **interférant avec la gestion de la municipalité** directement (médiation, appropriation des espaces telle que pensée voire voulue par les gestionnaires, consultation) ou indirectement (appropriation non-souhaitée mais à gérer, incivilité, effets de la fréquentation). Toutefois, la **mainmise globale** sur les espaces par les gestionnaires et le manque de communication entre ces deux groupes d'acteurs **n'autorisent pas à parler de « co-construction »** ; pour autant, **il faut absolument reconnaître aux usagers un rôle dans la production de ces espaces**. L'appropriation et la diversité de celles-ci, en termes de représentations et de pratiques, constitue un élément qui évidemment caractérise ces espaces : un espace vert public sans ses publics et ce qu'ils font de lui, ne serait pas le même. **La diversité des usagers (et leurs usages) est donc nécessairement à prendre en compte en termes de production de l'espace (H2a)**. Et il y a effectivement des **rétroactions sur les usages et les représentations (H2b) entre gestionnaires et usagers** (côté gestionnaires : évolution des réglementations, entretien du service permanent du fait de la fréquentation et de la dégradation inhérente / côté usagers : contrôle par la normativité qui s'applique dans l'espace, pratiques qui deviennent tolérées). On peut renvoyer à la figure n°43 qui suit. Concernant les possibles **rétroactions entre gestionnaires et intervenants extérieurs**, nous ne disposons que de peu de données, mais celles recueillies montrent un **contrôle net et fort de la part des gestionnaires** (exemple avec le Parc Rochemore : contrat encadrant les travaux de rénovation qui impose des contraintes en lien avec les représentations que le service « Patrimoine végétal » porte sur cet espace ou bien encore régulation des événements autorisés), difficile dès lors de parler de rétroaction entre ces deux types d'acteur concernant l'espace vert public. Enfin, l'étude de terrain n'a **pas permis d'étudier le lien qui pouvait exister entre intervenants extérieurs et usagers**.

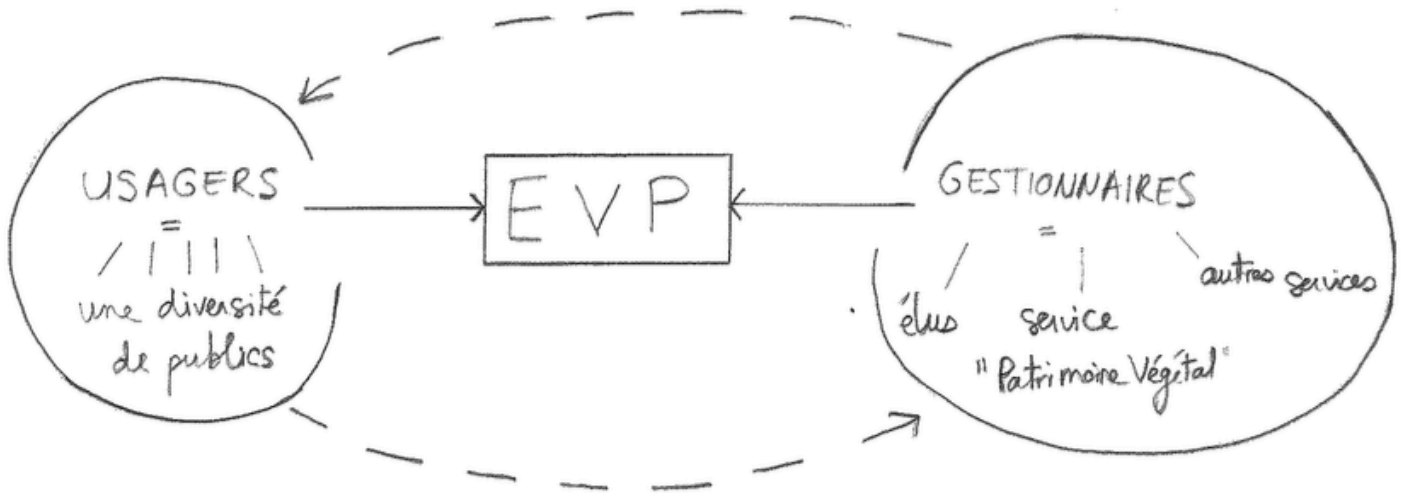


Figure n°43 : Schématisation de l'espace vert public à l'interface entre usagers et gestionnaires (LECLERC Anouk)

Le rapport aux espaces verts publics met indéniablement en lien usagers et gestionnaires. Le lien que les usagers entretiennent avec ces espaces relève d'attentes et de contraintes, de représentations et de pratiques qu'il faut considérer au jour des dispositions sur lesquelles nous venons de revenir. En ce qui concerne les gestionnaires, **leurs attentes et contraintes, leurs représentations et pratiques relèvent du cadre qui a été défini par la gestion municipale mise en œuvre.** On peut rappeler ici que la municipalité d'Albi apparaît comme une **collectivité volontaire** en termes d'actions à destination des espaces verts publics, celles-ci étaient guidées par **quatre principes directeurs (patrimoine, proximité, qualité, environnement)**. De plus, la qualité des relations interpersonnelles (entre élu et direction, au sein du service) est **gage d'un travail de qualité** (relation de confiance, partage des tâches équilibré et accepté). Mais cet investissement vis-à-vis du « Patrimoine végétal » est surtout apparu, à travers l'étude, comme un **moyen d'agir, de soutenir d'autres enjeux** : -d'abord, un moyen de repenser l'aménagement urbain ; -un moyen de valoriser le patrimoine bâti ; -enfin, un moyen de lutter contre les effets attendus en milieu urbain du changement climatique. De plus, on l'a vu **le rapport des gestionnaires aux espaces verts publics peut varier selon plusieurs typologies**, celles-ci participant à **différencier les espaces entre eux** (différents types, différentes fonctionnalités, différents modes de gestion, différents projets et dynamiques de lieu). On peut ici revenir sur l'évolution du rapport aux espaces verts publics qui serait à l'œuvre de manière globale en France chez les gestionnaires, celle-ci en faisant un atout pour **penser « un urbanisme davantage adapté aux incertitudes de l'époque, plus souple et évolutif, plus à l'écoute aussi des citoyens et de**

leurs attentes »¹⁷⁶. Ces espaces demeurent, dans le cas d'Albi, gérés par la collectivité, celle-ci exerçant un **contrôle, définissant une gestion** (réflexion sur l'entretien, l'équipement, des projets) qui relève de **contraintes budgétaires**. En ce qui concerne le rapport aux citoyens, nous l'avons vu, une **nouvelle façon de se rapporter à eux** est en cours (avec plus de considération, des procédures de consultation mais pas véritablement de concertation et pas non plus de gestion partagée, développement de supports de médiation) mais c'est **un lien qui reste encore à étoffer**.

L'espace vert public est donc empreint des deux « influences ». La **fragmentation** qui a été observé dans les trois terrains d'étude peut être considérée comme une **représentation matérielle de ce rapport dual qui s'exprime dans l'espace**. Ainsi, le rapport que les individus ont avec les espaces verts publics est influencé par les deux groupes d'acteurs. D'ailleurs, si l'espace vert public est moins investi par les gestionnaires, ce sont les attentes et contraintes, les représentations et pratiques des usagers qui le fréquentent qui s'expriment davantage dans l'espace. Cet élément peut correspondre à ce qui est à l'œuvre dans la Plaine des jeux de Cantepau : par une faible présence sur place des équipes d'entretien (qui sous-entend aussi que les agents d'entretien ne jouent pas le rôle de régulateur en termes d'appropriation de l'espace), ce sont les usagers présents sur place qui façonnent davantage l'espace (fragmentation genrée de l'espace, voire communautarisme, domination de la pratique du football dans l'espace). Ce bilan est, dès lors, l'occasion d'illustrer que les **deux questionnements (capacité des individus à avoir un rapport aux espaces verts publics et processus de « co-construction » de ceux-ci) sont liés**. En effet, l'ensemble du développement permet de saisir que **les gestionnaires peuvent disposer de moyens d'agir sur les registres explicatifs** du rapport que les individus peuvent entretenir avec les espaces verts publics (goûts, habitudes, besoins, conditions matérielles, capacités individuelles, rapport à la ville) qui ont été identifiés. Pour cela ils peuvent : communiquer, partager, expliquer, équiper, aménager, être présents ou être accessibles. Ainsi, de la part des gestionnaires, **diversifier les modes d'interaction avec le public pourrait avoir des effets sur les dispositions des individus**, et par-là sur ce que j'avais désigné, avant l'enquête de terrain, comme le « capital jardin ».

Les pistes de réflexion qui vont suivre constituent un **retour sur le cadrage théorique et sa mise à l'épreuve de l'enquête de terrain**.

Il nous faut évidemment **revenir sur l'entrée du « capital jardin »** qui a **guidé l'ensemble du travail** de recherche ici présenté. Avant tout, l'étude des espaces verts publics a permis de saisir que la **catégorie « jardin »** constitue un type d'espace vert public plus **rare**, notamment parce que plus coûteux pour les

¹⁷⁶ *Jardins en ville, Villes en jardin*, sous la dir. de Jean-Jacques TERRIN, Editions Parenthèses / GIP AIGP, Collection La ville en train de se faire, 2013.

collectivités (massifs fleuris à composer, entretenir, renouveler) ; la mobiliser en tant que qualificatif des dispositions individuelles à entretenir un rapport avec les espaces verts publics **ne semble donc pas approprié parce qu'elle est trop restrictive**. Ainsi, la **catégorie « espaces verts »** apparaît comme plus appropriée parce que **plus englobante** vis-à-vis de la **diversité des espaces** qui existent et donc vis-à-vis de l'ensemble **des publics**.

Ensuite, si l'on repart de la définition bourdieusienne du capital, il s'agit d'une ressource rare dont un individu tire un avantage matériel et/ou symbolique. A partir de l'analyse, on comprend que **les usagers qui entretiennent un rapport avec les espaces verts publics tirent un avantage matériel de ce rapport** : -pour pratiquer certaines activités ; -pour disposer d'un espace extérieur ; -pour entretenir un lien avec des éléments d'ordre naturel, culturel ou social. Il faut également relever un **avantage symbolique**, celui-ci tenant notamment du ressenti d'entretenir un rapport avec la ville (y trouver une place, y fonctionner, sentiment d'appropriation). De plus, nous l'avons vu, pour pouvoir parler de capital il faut remplir deux conditions, que celui-ci soit **convertible en autre forme de capital** et qu'il ait un **champ social qui lui corresponde**. Concernant le **champ social attaché aux espaces verts**, qu'ils soient **publics ou privés**, il ne fait pas de doute que celui-ci existe : -on peut d'abord renvoyer aux **compétences publiques de gestion** de ces espaces qui se déclinent notamment par une réglementation spécifique et l'attribution de moyens financiers et humains (avec des services dédiés aux parcs et jardins dans l'ensemble des collectivités françaises) ; -ensuite on peut renvoyer à la **place** qu'occupent les espaces verts privatifs dans les **conditions personnelles de vie** (critère de logement, activités de loisirs et d'entretien - type jardinage et bricolage-), qui est accompagnée par des **implications économiques** (magasins spécialisés pour répondre à une diversité d'usages), **culturelles** (formations spécifiques, champ de l'édition, support audiovisuels) et **sociales** (associations, partage et échanges). Enfin, l'analyse permet de conclure que la capacité à entretenir un rapport avec les espaces verts publics peut **influer sur d'autres formes de capitaux**. Il est clair que **le caractère « public » de ces espaces peut jouer sur le capital « social » des usagers**. Ainsi, l'espace vert public peut constituer un **lieu de rencontre** mais il est aussi un moyen de se rapporter aux autres, même si ce n'est qu'indirectement, il permet de **se rapporter à l'ensemble de la société dont les usagers sont partie prenante** : en ce sens, il n'y a qu'à faire référence aux personnes âgées qui se rendent dans l'espace pour voir « de la vie » ou bien aux parents qui expliquent amener leurs enfants dans ces espaces parce qu'ils y apprennent à partager l'espace et ce, notamment, avec un public qu'ils n'ont pas choisi (contrairement à l'école où ils jouent avec des « copains »). Concernant le **lien entre « capital espaces verts » et capital économique**, on peut renvoyer à l'existence des **publics qui « s'empêchent » positivement** : ainsi, le fait de disposer de loisirs privatifs (salle de sport, piscine personnelle) ou d'espaces extérieurs privatifs, ceci impliquant de jouir d'un certain capital économique, peut limiter le rapport que les usagers entretiennent avec les espaces verts publics. Mais on peut aussi interroger le fait que **la présence d'un**

espace vert à proximité d'un logement (à louer ou à vendre) **puisse se valoriser économiquement**¹⁷⁷ puisqu'on l'a vu, la proximité et l'accessibilité aux espaces verts publics sont deux critères majeurs dans la capacité à avoir un rapport avec ceux-ci. Puis, le rapport aux espaces verts publics peut avoir des **implications en termes de capital culturel**. Il faut penser là aux **savoirs** que peuvent retirer les usagers de leur fréquentation (connaissances historiques sur les lieux, connaissances sur les éléments végétaux qui composent les espaces). Mais plus largement **le fait d'entretenir un rapport aux espaces verts publics** pourrait être considéré comme une pratique valorisable en termes de capital culturel, comme peuvent l'être les « grandes » activités culturelles. En ce sens, on peut renvoyer à ce que disait Delphine SERRE à propos du capital culturel incorporé : « (...) **le capital culturel incorporé est plus large que le capital certifié chez les classes dominantes**, la faible dotation en titres scolaires des classes dominées **ne résume pas à elle seule leur petit capital culturel**, qui peut aussi comprendre des dispositions scolaires (même en l'absence de certifications) ou morales. C'est justement dans la question des disjonctions ou des combinaisons fructueuses entre capital culturel incorporé et institutionnalisé, c'est-à-dire dans la structure globale du capital culturel possédé, que se jouent la valeur des positions sociales et leurs évolutions. **L'étude précise de la structure globale du capital culturel, selon les agents et les univers où ils évoluent, est une piste qui reste à explorer pour éclairer ce sur quoi se fondent les divisions entre classes et fractions de classe et comment se recomposent les modes de domination.** (...) Le capital culturel légitime à un niveau global est celui que les classes dominantes possèdent et qu'elles ont le pouvoir de définir et d'imposer comme tel »¹⁷⁸. Ainsi, on l'a vu, les capacités des individus à avoir un rapport avec les espaces verts publics relèvent, en partie, des registres explicatifs que sont **les goûts et les habitudes**. Ceux-ci sont constitués à partir d'« un travail d'inculcation et d'assimilation, (qui) coûte du temps et du temps qui doit être investi personnellement par l'investisseur »¹⁷⁹, qui renvoie donc au statut du capital culturel incorporé¹⁸⁰. La constitution de celui-ci est qualifiée de difficile à déconstruire. Et cette difficulté concerne donc également ces registres que sont les goûts et les habitudes qui se forment vis-à-vis des espaces verts publics. De mon point de vue, il y aurait un **véritable intérêt à cerner et déconstruire en profondeur les processus de formation des goûts et des habitudes envers l'ensemble des activités culturelles existantes parce que se trouve là, peut-être, un questionnement qui permettrait de « dévoiler la domination »**¹⁸¹, le

¹⁷⁷ Des auteurs ont déjà été cités à ce sujet parce qu'ayant déjà interrogé ce lien entre présence/proximité des espaces verts vis-à-vis du prix des biens immobiliers (cf CHOUMERT Johanna et TRAVERS Muriel, « La capitalisation immobilière des espaces verts dans la ville d'Angers. Une approche hédoniste », 2010).

¹⁷⁸ « Le capital culturel dans tous ses états », Delphine SERRE, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012/1 (n°191-192).

¹⁷⁹ BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Novembre 1979.

¹⁸⁰ Idem.

¹⁸¹ BOLTANSKI Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, 2009.

rapport aux espaces verts publics pouvant s'effectuer et se concevoir différemment selon le groupe social. Cette question de la « domination », renvoie à la question des **inégalités environnementales**. Si tous les individus n'ont pas une capacité équivalente à se rapporter aux espaces verts publics (et c'est ce qui a été montré via un faisceau d'éléments explicatifs), ceci est **à prendre en compte dans la manière de mettre en œuvre une politique favorable, volontariste quant à la place de la nature en ville ou pour favoriser une certaine qualité de vie** (donc à bien considérer au jour des inégalités environnementales). Dès lors, il ne faudrait pas se contenter de valoriser le rôle que constituent les espaces verts publics dans la ville et pour les citoyens, et nous l'avons dit, les gestionnaires peuvent agir afin que tous puissent avoir un rapport à ces espaces.

Enfin, les « inégalités environnementales » constituent un concept central pour le développement du **concept de « capital environnemental »**¹⁸² : celui-ci définit qu'il y aurait des inégales capacités d'investissement (initiales) et donc par-là d'inégales capacités d'incorporation. Dans notre cas, vis-à-vis de ce qui pourrait constituer matière au « capital espaces verts », les **différentes dispositions** que nous avons présentées pourraient s'apparenter à **d'inégales formes d'investissement** et donc par-là induiraient **d'inégales capacités d'objectivation**, notamment inégales compétences (tout le monde n'utilise pas de la même manière les espaces verts publics, si on est une femme, si on a des enfants, si on habite loin, etc.). Pour autant, je maintiens le fait que **le « capital espaces verts » se distingue du « capital environnemental »**. Ce dernier se caractérise par le fait que « *L'investissement dans le capital environnemental se fait au nom de valeurs environnementales construites socialement, variées et parfois contradictoires. Cette approche met en jeu les différentes définitions de l'environnement portées par les acteurs : ressource, milieu, terrain de jeu, paysage, patrimoine naturel, cadre de vie ou encore projet politique* »¹⁸³. Dans le cas du rapport des individus aux espaces verts publics, l'environnement peut être mobilisé en tant que sensibilité, que goût ou en tant qu'élément culturel voire pédagogique, mais **ce ne sont pas les valeurs environnementales qui priment dans le rapport que les individus développent avec ces espaces**. L'investissement dans le « capital espaces verts » relèverait **d'avantage de valeurs et de compétences liées à l'individualité** (goûts, conditions matérielles de vie, conditions physiques, rapport personnel à l'espace urbain), celles-ci étant mises à l'épreuve de facteurs collectifs sociaux.

Pour terminer, il faut revenir sur la « **co-construction** » des espaces verts publics, ceux-ci se situant à *l'interface des pratiques et des représentations des deux groupes d'acteurs (usagers et gestionnaires)*. Il semble qu'il vaille mieux considérer cette interface au jour de ce que disait Henri **LEFEBVRE** concernant la

¹⁸² Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales », Limoges - Proposition de communication : « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? », par Frédéric RICHARD, Gabrielle SAUMON et Greta TOMMASI, 2015.

¹⁸³ Idem.

« **Production de l'espace** ». En ce sens, la « **production** » des **espaces verts publics s'inscrit dans la « production de l'espace »** parce que **l'espace social « enveloppe les choses produites »**¹⁸⁴ et celles-ci relèvent donc de **l'ensemble des dynamiques à l'œuvre dans l'espace social**. En guise d'illustration, du côté usagers, on peut citer là les questions relatives à la place des femmes dans l'espace public, aux activités qui se fragmentent ou aux rythmes de vie urbains que l'on retrouve dans les parcs. Pour ce qui est des gestionnaires, ce sont les entrées écologistes (avec l'évolution des pratiques professionnelles, la prise en compte d'une TVB dans les documents d'urbanisme) qui peuvent illustrer la concrétisation d'une dynamique sociale majeure dans l'espace particulier qu'est l'espace vert public. Il semble que l'on peut donc **parler de « co-production » des espaces verts publics puisque l'espace vert public est empreint des dynamiques sociales qui concernent nos deux groupes d'acteurs**.

Pour autant, bien que la « co-construction » ne soit pas définie, il semble que son **acception généralement employée renvoie à une démarche plus volontaire**, à une véritable dynamique liant les deux acteurs (d'où le préfixe de « co »). Mais notre étude, à travers le cas des espaces verts publics albigeois, a illustré que ce n'est pas vraiment le cas : **la communication et la considération des uns envers les autres n'étant pas encore suffisamment opérationnelle** (difficulté à concevoir des supports, matériels ou immatériels, de médiation qui soient effectifs). Les difficultés d'investissement du public dans les moyens de consultation développés par la municipalité peuvent être reliées aux capacités que les individus ont à se rapporter à la ville ou aux espaces verts publics (quelle légitimité ? quelle acceptation ? quelle volonté à s'investir ?). Il serait alors intéressant d'**approfondir ce que la municipalité peut proposer à destination des usagers**, autant en vue d'agir sur les dispositions identifiées que sur le lien qui s'établit entre usagers et gestionnaires. Bien que des démarches participatives citoyennes vis-à-vis des espaces verts publics puissent être à l'œuvre et l'inciter, l'initiative pourrait revenir à la municipalité puisqu'elle se doit d'agir pour la collectivité.

Il y a donc **« co-production » de l'espace vert public du fait que l'espace est empreint des deux groupes, c'est alors un état de fait**. Selon moi, **tant que ce « co » ne sera pas recherché, entretenu volontairement dans les deux sens, on ne pourra pas parler de « co-construction » des espaces verts publics**.

¹⁸⁴ MARTIN Jean-Yves, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », 2006.

➤ Bibliographie :

Sources scientifiques

DUCROS Hélène, « Un label patrimonial pour des valeurs environnementales en France rurale : vers un capital environnemental ? », *Norois* [En ligne], 243 | 2017, mis en ligne le 20 septembre 2019, consulté le 09 novembre 2017. URL : <http://norois.revues.org/6122>

ROUADJIA Anna, « Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 28 | avril 2017, mis en ligne le 30 Avril 2017, consulté le 8 Avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/18338>

HERLIN-GIRET Camille, « Luc Boltanski et Arnaud Esquerre, *Enrichissement. Une critique de la marchandise* (Gallimard, 2017) », *Sociologie* [En ligne], Comptes rendus, 2018, mis en ligne le 13 novembre 2017, consulté le 04 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/3328>

NACEUR Farida, « Des femmes dans l'espace public. Places et jardins à Batna », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°112, 2017, consulté le 15 Février 2018. URL : <http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/des-femmes-dans-l-espace-public-places-et-jardins-a753.html>

MARCHAND Pascal, *Implication citoyenne et nature en ville. Premiers enseignements issus de sept études de cas en France*, Editions du Cerema, Collection Connaissances, 2016.

MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille, *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Armand Colin, Collection Cursus, 2016.

BERTAUX Daniel, *Le récit de vie*, sous la dir. de François DE SINGLY, Armand Colin, Collection 128 Tout le savoir, 4^{ème} édition, 2016.

Colloque « Capital environnemental : représentations, pratiques, dominations, appropriations spatiales », 18 - 21 novembre 2015, Limoges - Proposition de communication : RICHARD Frédéric, Maître de Conférence, GEOLAB UMR CNRS 6042, SAUMON Gabrielle, Doctorante chargée d'enseignements, GEOLAB UMR CNRS 6042 et TOMMASI Greta, Post-Doctorante, GEOLAB UMR CNRS 6042, « De l'hégémonie des valeurs environnementales à l'affirmation d'un nouveau capital ? ». URL : <http://www.unilim.fr/geolab/colloque-capital-environnemental-pratiques-dominations-representations-appropriations-spatiales/colloque-capital-environnemental-pratiques-dominations-representations-appropriations-spatiales/>

EVARD Barbara et BOURDEAU Philippe, « Natures buissonnières : défoulement, contestation ou transition vers un autre habiter récréatif ? », Appel à contributions Nature et Récréation n°2, sous la dir. de EVARD Barbara et BOURDEAU Philippe, 2014.

MENOZZI Marie-Jo, *Les jardins dans la ville entre nature et culture*, Collection « Espace et territoires », Presses universitaires de Rennes, Société d'écologie humaine, 2014.

DEARBIEUX Bernard, « Les spatialités dans l'œuvre d'Hannah Arendt », *Cybergéo : European Journal of Geography* [En ligne], Epistemology, History, Teaching, mis en ligne le 02 Avril 2014, consulté le 15 Février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26277>

MANTEI Christian, *Valoriser la nature en ville. Vecteur de bien-être et d'innovation touristique*, Editions Atout France, Collection Marketing touristique « Rendez-vous en ville », 2014.

DELAVALLADE Stéphanie, *Gestion et management durables des espaces verts. Construire la ville verte de demain*, territorial éditions, Dossier d'experts, 2014.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Collection Belin, 2013.

TERRIN Jean-Jacques, *Jardins en ville, Villes en jardin*, Editions Parenthèses / GIP AIGP, Collection La ville en train de se faire, 2013.

DI MEO Guy, « Quelle place pour l'individu en géographie sociale ? », communication réalisée lors des 5^{èmes} Rencontres franco-italiennes de géographie sociale, « Des groupes à l'individu ? Théories et méthodes », Nantes, 2012.

LEMERCIER Claire et OLLIVIER Carine, « Décrire et compter. Du bricolage à l'innovation : questions de méthode », *Terrains & travaux*, vol. 19, n°2, 2011, pp. 5-16.

BLIDON Marianne, « Genre », publié en 2011, sur *Hypergéogé*, consulté le 14 Juin 2018. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article498>

TOLLIS Claire, « Ethique, espace, action : un triptyque à activer », *Géographie et cultures*, n°74/ 2010, p. 97-110, consulté le 14 Juin 2018. URL : <https://journals.openedition.org/gc/1772?lang=en#quotation>

CHOUMERT Johanna et TRAVERS Muriel, « La capitalisation immobilière des espaces verts dans la ville d'Angers. Une approche hédoniste », *Revue économique*, 2010/5 (Vol. 61), p. 821-836, consulté le 15 Février 2018. URL : <https://www.cairn.info/revue-economique-2010-5-page-821.htm>

ARRIF Teddy, « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », *Métropoles*, n°5/2009, consulté le 15 Février 2018. URL : <https://journals.openedition.org/metropoles/3876>

BRUNET Roger, FERRAS R. et THERY H., *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Collection Reclus - La documentation française, 2009.

BOLTANSKI Luc, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard, 2009.

RAIBAUD Yves, *Une géographie socioculturelle*, thèse de Géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux III, 2009.

VEYRET Yves, « Environnement », publié en 2009, sur *Hypergé*, consulté le 14 Juin 2018. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article468>

GODRON Michel et JOLY Hubert, *Dictionnaire du paysage*, Editions CILF, 2008.

D'AGOSTINO S., DEUBEL P., MONTOUSSE M. et RENOUEAU G., *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*, Edition Bréal, Collection Rosny, 2008.

HARVEY David, traduit par VEILLESZAZES Nicolas, *Géographie de la domination*, Les prairies ordinaires, 2008.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Editions Academia Bruylant, Collection Anthropologie prospective, 2008.

MENOZZI Marie-Jo, « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces », *Natures Sciences Sociétés*, 2007/2 (Vol. 15), p. 144-153, consulté le 20 Avril 2018. URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2007-2-page-144.htm>

BOUTEFEU Emmanuel, « La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux », *Géoconfluences*, Avril 2007, consulté le 2 Juin 2018. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>

MARTIN Jean-Yves, « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo - Journal of Urban Research* [En ligne], 2 | 2006, mis en ligne le 17 Juillet 2006, consulté le 15 Février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/articulo/897>

LACOSTE Yves, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Armand Colin, 2003.

DESSOUROUX Christian, « La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes », *Belgeo* [En ligne], n°1, p.21-46, mis en ligne le 01 avril 2003, consulté le 15 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/15293>

KILANI Mondher, « L'inhumanité de l'autre ? Notes introductives sur quelques concepts clés », in *L'imbroglia ethnique*, R. GALLISSOT, M. KILANI, A. RIVERA, Lausanne, Ed. Payot, 2000.

BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Novembre 1979, Vol. 30 « L'institution scolaire », consulté le 31 Mai 2018. URL : https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1979_num_30_1_2654

Sources non-scientifiques

« Incidents dans le quartier de Cantepau à Albi », *La Dépêche du midi*, mis en ligne le 25 Mai 2018, consultable le 30 Mai 2018. URL : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/05/25/2804772-incidents-quartier-cantepau-albi-six-voitures-brulees-nuit.html>

Article « L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) », publié le 15 Septembre 2017, du site internet du ministère de la Transition écologique et solidaire, consulté le 8 Juin 2018. URL : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laccessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp>

Article « Label « Jardin remarquable » », publié le 28 Juin 2017, sur le site internet du ministère de la Culture, consulté le 8 Juin 2018. URL : <http://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Jardin-remarquable#labelJR>

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, art. 253-7 du code rural et de la pêche, version en vigueur au 22 mars 2017, consulté le 8 Juin 2018. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006583212&dateTexte=&categorieLien=cid>

Enquête *UNEP-IFOP*, « Ville en vert, ville en vie : un nouveau modèle de société », 2016. URL : http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/documents-efficacy/07%20COMMUNICATION/Relations%20et%20communication%20presse/Dossiers%20et%20communiqués%20de%20presse%20grand%20public%202016/2016-13-21%20Sondage%20Unep%20Ifop%20-%20Attentes%20des%20Francais/Unep-Ifop-2016_Villes-de-demain_20160321.pdf?id=19774

BARATON Alain, *Petit dictionnaire amoureux des jardins*, Editions Plon, Collection Pocket, 2015.

Divers **documents, notamment d'urbanisme**, relatif à l'albigeois :

- Dossier de consultation – marché de travaux – « Parc Rohegude, Restauration du mur de soutènement », Mairie d'Albi, 2018.
- Document d'orientation et d'objectifs du SCoT du Grand Albigeois, Décembre 2017.
- PADD du PLUi du Grand Albigeois, Mars 2017.
- Plan paysage de la C2A « La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux », 2015-2016.
- Plan climat énergie territorial de la ville d'Albi, approuvé le 9 Septembre 2013.
- PLU d'Albi, approuvé le 17 Décembre 2007.

Sites internet :

Site internet de la municipalité d'Albi. URL : <http://www.mairie-albi.fr>

Site internet de l'office de tourisme d'Albi. URL : <https://www.albi-tourisme.fr>

ANNEXES

➤ Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Engagement de non-plagiat
- Annexe n°2 : Liste des abréviations, acronymes et sigles
- Annexe n°3 : Liste d'apparition des figures
- Annexe n°4 : Grille d'observation utilisée lors de la phase d'observation
- Annexe n°5 : Tableau récapitulatif des observations réalisées
- Annexe n°6 : Schématisation des points d'observation depuis lesquels l'observation a été réalisée sur les 3 sites étudiés
- Annexe n°7 : Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés
- Annexe n°8 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec l'élu en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine naturel
- Annexe n°9 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec le responsable de l'équipe en charge de la base de loisirs de Pratgraussals du service « Patrimoine végétal »
- Annexe n°10 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec la personne en charge du projet de réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals
- Annexe n°11 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec l'ancien directeur de la maison de quartier de Cantepau
- Annexe n°12 : Guide d'entretien narratif utilisé lors des entretiens avec les usagers (ou non-usagers) des espaces verts publics
- Annexe n°13 : Tableau récapitulatif des entretiens narratifs réalisés avec des usagers (ou non-usagers) des espaces verts publics
- Annexe n°14 : Diagramme de GANTT présentant les grandes étapes ayant rythmées ce mémoire de recherche
- Annexe n°15 : Pages complétées du livre d'or qui a été mis à disposition du public dans le Parc Rochegude courant Avril 2018

- Annexe n°1 : Engagement de non-plagiat (format issu d'un document fourni aux étudiants par les directeurs du Master 1)

• **Qu'est-ce que le plagiat ?**

C'est un « *Vol littéraire. Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un d'autre et de les présenter comme siens.* » (Petit Robert 1, 2005). Ce vol est donc passible de sanctions qui risquent de compromettre le bon déroulement des études universitaires : de la plus légère (invalidation du mémoire et obligation de le recommencer) jusqu'à des sanctions beaucoup plus lourdes.

Exemples de situations de plagiat :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans en indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord).

Vis-à-vis des éléments présentés ci-dessus, je soussignée M^{elle} LECLERC Anouk, m'engage à respecter les consignes afin de ne pas me retrouver en situation de plagiat.

A Albi, le 20 Juin 2018.

- Annexe n°2 : Liste des abréviations, acronymes et sigles

ABF = Architecte des Bâtiments de France

ANRU = Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

C2A = Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

EVP = Espaces verts publics

GTDL = Gestion des Territoires et Développement Local

HLM = Habitation à Loyer Modéré

PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU = Plan Local d'Urbanisme

PLUi = Plan Local d'Urbanisme intercommunal

SCoT = Schéma de Cohérence Territorial

TVB = Trame Verte et Bleue

UNESCO = *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
(Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

- Annexe n°3 : Liste d'apparition des figures

- Figure n°1 : Carte illustrant les trois espaces verts publics retenus (LECLERC Anouk) p.30
- Figure n°2 : Photographie du Parc Rochemade (Municipalité d'Albi) p.31
- Figures n°3 : Photographies du Parc Rochemade (LECLERC Anouk) p.31
- Figures n°4 : Photographies de la Plaine des jeux (LECLERC Anouk) p.32
- Figures n°5 : Photographies de la base de loisirs de Pratgrausals (LECLERC Anouk) p.33
- Figure n°6 : Schéma illustrant l'apport des dispositifs méthodologiques mis en œuvre (LECLERC Anouk) p.37
- Figure n°7 : Photographie illustrant l'atelier participatif du square Augereau (Grand Albigeois, Tchiz) p.43
- Figure n°8 : Carte de visite (LECLERC Anouk, via Vista Print) p.48
- Figure n°9 : Schéma récapitulatif des différentes étapes du mémoire de recherche (LECLERC Anouk) p.52
- Figure n°10 : Capture d'écran de l'illustration de l'article « Les jardins du Palais de la Berbie » (Municipalité d'Albi - F. Guibilato) p.54
- Figure n°11 : Couverture du numéro de Juin 2018 du magazine municipal « Albi Mag » (Municipalité d'Albi – Tchiz) p.55
- Figure n°12 : Photographie du panneau informatif à l'entrée de la base de loisirs de Pratgrausals (LECLERC Anouk) p.55
- Figure n°13 : Cartographie « L'accessibilité potentielle des espaces verts de la ville de Toulouse (Service des espaces verts et Direction de l'environnement de la ville de Toulouse) p.57
- Figure n°14 : Photographie d'un panneau informatif à destination du public concernant le projet de rénovation urbaine ANRU à Cantepau (LECLERC Anouk) p.66
- Figure n°15 : Photographie illustrant les travaux en cours sur le mur de soutènement du Parc Rochemade (LECLERC Anouk) p.73
- Figure n°16 : Photographie illustrant un passage de scooter dans la Plaine des jeux (LECLERC Anouk) p.78

- Figure n°17 : Photographie illustrant l'attractivité de la zone du bassin dans le Parc Rochegude (LECLERC Anouk) p.81
- Figure n°18 : Photographie publiée par le compte Instagram « lalamariexut », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.82
- Figure n°19 : Photographie publiée par le compte Instagram « berettabenilda », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.82
- Figure n°20 : Photographie publiée par le compte Instagram « pistil.distant.witch », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.83
- Figure n°21 : Photographie publiée par le compte Instagram « manon.eche », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.83
- Figure n°22 : Photographie publiée par le compte Instagram « jurgenwalschot », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.83
- Figure n°23 : Photographie publiée par le compte Instagram « berettabenilda », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») .. p.83
- Figure n°24 : Photographie publiée par le compte Instagram « stpierre31 », prise dans le Parc Rochegude (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.83
- Figure n°25 : Schématisation des usages dans le Parc Rochegude (LECLERC Anouk) p.84
- Figure n°26 : Photographie illustrant l'usage du terrain synthétique pour une partie de football dans la Plaine des jeux (LECLERC Anouk) p.86
- Figure n°27 : Photographie publiée par le compte Instagram « ebra_desanges », prise dans la Plaine des jeux (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.87
- Figure n°28 : Photographie publiée par le compte Instagram « namb_k.a.a.r.i.s », prise dans la Plaine des jeux (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.87

- Figure n°29 : Photographie publiée par le compte Instagram « _lil_mockingbird », prise dans la Plaine des jeux (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») . p.87
- Figure n°30 : Schématisation des usages dans la Plaine des jeux (LECLERC Anouk) p.88
- Figure n°31 : Photographie illustrant la diversité des usages, entre balade, détente et pêche, à la base de loisirs de Pratgraussals (LECLERC Anouk) p.90
- Figure n°32 : Photographie publiée par le compte Instagram « margalcahu », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.91
- Figure n°33 : Photographie publiée par le compte Instagram « _negre08 », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.91
- Figure n°34 : Photographie publiée par le compte Instagram « maud_dcdry », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.92
- Figure n°35 : Photographie publiée par le compte Instagram « x_itchysupertramp_x », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.92
- Figure n°36 : Photographie publiée par le compte Instagram « les_instants_d.ali », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.92
- Figure n°37 : Photographie publiée par le compte Instagram « amour_a_distance », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.92
- Figure n°38 : Photographie publiée par le compte Instagram « maitresse_pau », prise dans la base de loisirs de Pratgraussals (photographie ayant le statut « photographies publiques » sur le réseau social « Instagram ») p.92

- Figure n°39 : Schématisation des usages dans la base de loisirs de Pratgraussals (LECLERC Anouk) p.93
- Figure n°40 : Photographie illustrant un panneau informatif quant à la réglementation en vigueur dans le Parc Rohegude (LECLERC Anouk) p.100
- Figure n°41 : Photographie illustrant l’initiative du « Sentier des senteurs » dans la base de loisirs de Pratgraussals (LECLERC Anouk) p.103
- Figure n°42 : Photographie illustrant l’atelier participatif au Square Augereau (Grand Albigeois, Tchiz) p.109
- Figure n°43 : Schématisation de l’espace vert public à l’interface entre usagers et gestionnaires (LECLERC Anouk) p. 114

- Annexe n° 4 : Grille d'observation utilisée lors de la phase d'observation, réalisée par LECLERC Anouk – Avril 2018

Jour / - Heure h / Rochegude – Pratgraussals – Cantepau / Position à préciser sur schéma									
Eléments de contexte à signaler :									
COMPTAGE	TEMPS	ELEMENTS SOCIAUX				DESCRIPTION			ANALYSE
		Catégories d'âge	Genre	Equipement(s)	Seul / Accompagné (par qui ?)	Action(s)	Usage compris dans la fonction initiale du lieu	Usage « pratique »	
Nb personne(s)	H arrivée – H de départ	E = enfants ADO = ado AD+ = jeunes adultes AD++ = adultes AD+++ = personnes âgées	H / F		S / A F = famille A = amis C = couple AC = animal compagne				Matérialité du rapport aux espaces verts / Co-construction
1 / 2 / etc	XXhXX / YYhYY								

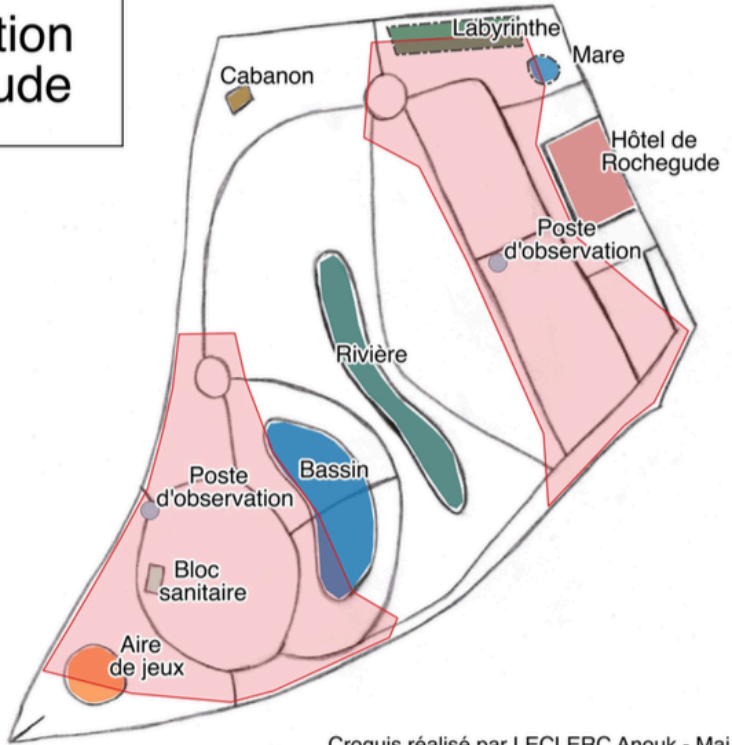
- Annexe n °5 : Tableau récapitulatif des observations, réalisé par LECLERC Anouk – Mai 2018

N°	Date	Horaires	Lieu	Type de jour
1	15/04	18h45 – 19h45	Pratgraussals	Dimanche soir
2	17/04	11h15 – 12h20	Rochegude	Mardi fin matinée
3	17/04	19h45 – 20h30	Pratgraussals	Mardi soir
4	18/04	12h20 – 13h20	Rochegude	Mercredi midi
5	18/04	14h55 – 16h	Cantepau	Mercredi après-midi
6	20/04	11h45-12h45	Cantepau	Vendredi midi
7	20/04	15h45 – 16h45	Pratgraussals	Vendredi après-midi
8	20/04	18h05 – 19h05	Rochegude	Vendredi soir
9	21/04	13h30 – 14h	Cantepau	Samedi midi
10	22/04	9h – 10h	Rochegude	Dimanche matin
11	22/04	10h30 – 11h30	Pratgraussals	Dimanche matin
12	22/04	11h30 – 11h50	Cantepau	Dimanche fin matinée
13	22/04	17h55 – 18h55	Cantepau	Dimanche soir
14	22/04	19h15 – 20h	Rochegude	Dimanche soir
15	23/04	15h30 – 16h45	Rochegude	Lundi après-midi
16	24/04	9h – 10h05	Rochegude	Mardi matin
17	24/04	10h25 – 11h30	Pratgraussals	Mardi matin
18	24/04	12h35 – 13h35	Rochegude	Mardi midi
19	24/04	14h – 15h15	Pratgraussals	Mardi après-midi
20	24/04	15h45 – 16h30	Cantepau	Mardi après-midi
21	25/04	9h15 – 10h05	Cantepau	Mercredi matin
22	25/04	17h45 – 18h35	Rochegude	Mercredi soir
23	26/04	12h30 – 13h35	Pratgraussals	Jeudi midi
24	26/04	18h05 – 18h45	Cantepau	Jeudi soir
25	27/04	9h – 10h05	Pratgraussals	Vendredi matin

Lieu x Nb d'observation	Rochegude x 9	Pratgraussals x 8	Cantepau x 8
-------------------------	---------------	-------------------	--------------

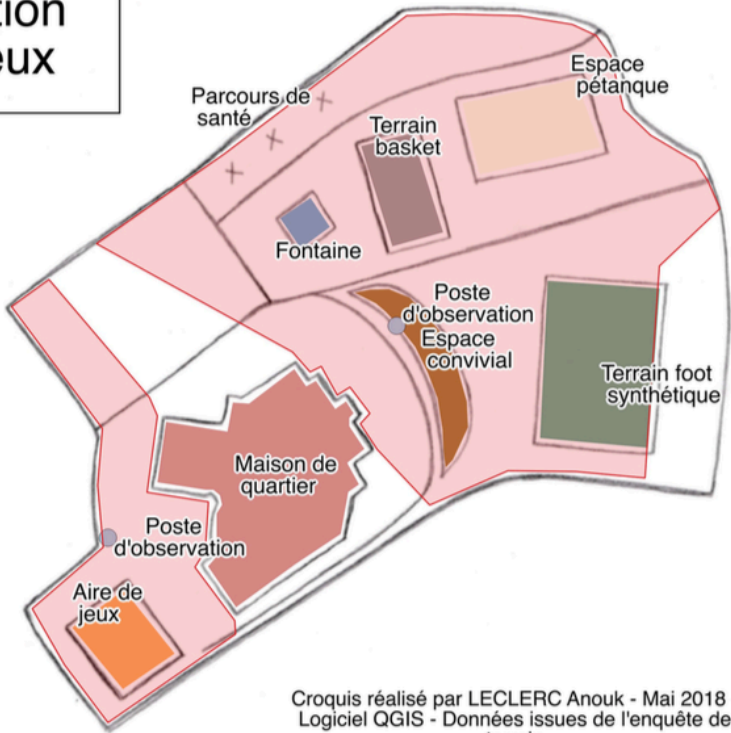
- Annexe n°6 : Schématisation des points d'observation depuis lesquels l'observation a été réalisée sur les 3 sites étudiés, réalisée par LECLERC Anouk – Mai 2018

Les points d'observation dans le Parc Rohegude



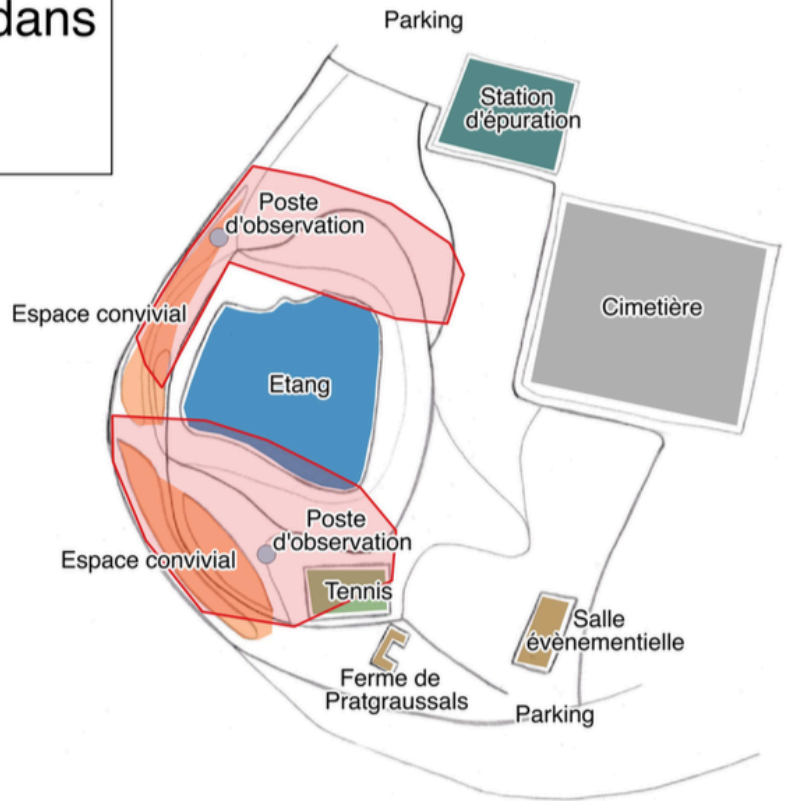
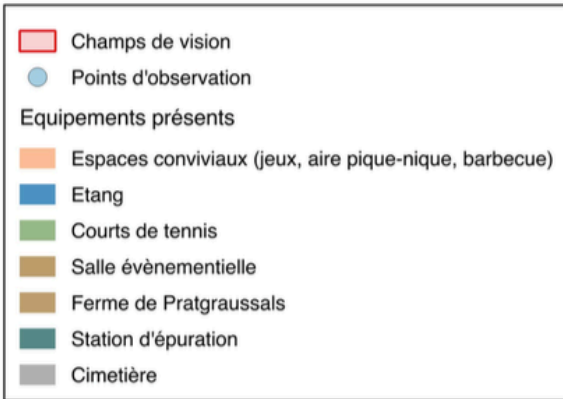
Croquis réalisé par LECLERC Anouk - Mai 2018 - Logiciel QGIS - Données issues de l'enquête de terrain

Les points d'observation dans la Plaine des jeux



Croquis réalisé par LECLERC Anouk - Mai 2018 - Logiciel QGIS - Données issues de l'enquête de terrain

Les points d'observation dans la base de loisirs de Pratgraussals



- Annexe n°7 : Tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs menés auprès de professionnels, réalisé par LECLERC Anouk – Mai 2018

Statut de l'enquêté	Code associé
Directeur du service « Patrimoine végétal »	P1
Membre du service « Patrimoine végétal », responsable de l'équipe en charge de la base de loisirs de Pratgraussals	P2
Membre du service « Patrimoine végétal », responsable de l'équipe en charge de la plaine des jeux de Cantepau	P3
Membre du service « Patrimoine végétal », responsable de l'équipe en charge du Parc Rochegeude	P4
Elu en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine naturel à la municipalité d'Albi	P5
Ancien directeur de la maison de quartier de Cantepau	P6
Responsable du projet « Rénovation urbaine » à la C2A	P7
Animateur de la maison de quartier de Cantepau	P8
Responsable du projet de réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals, service « Projets urbains » à la municipalité d'Albi	P9
Professeure des écoles, groupe scolaire Jean-Louis FIEU de Cantepau	P10

- Annexe n°8 : Grille d’entretien utilisée lors du rendez-vous avec l’ élu en charge de l’aménagement urbain et du patrimoine naturel

Grille d’entretien : Elu de la municipalité d’Albi – élu en charge de l’aménagement urbain et du patrimoine naturel

Texte introductif sur mon approche, mon étude :

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local » à l’université d’Albi. Dans ce cadre nous avons à réaliser un mémoire de recherche : j’ai choisi de réaliser une étude sur les espaces verts publics albigeois. Mon approche porte sur les usagers de ces espaces. Je m’interroge sur la diversité des usages, la diversité des considérations que les usagers entretiennent vis-à-vis de l’espace. J’aimerais comprendre ce que viennent chercher les usagers dans ces lieux, par rapport à d’autres lieux (privés, d’autres types d’espaces publics).

Evidemment, il est primordial pour moi de rencontrer l’ élu ayant en charge les aménagements urbains et le patrimoine naturel, ceci comprenant notamment les espaces verts publics. La gestion qui est faite de ces espaces constitue certainement une partie de la réponse qui explique le rapport des usagers à cet espace. D’où ma demande d’entretien aujourd’hui.

<p>Présentation de la personne interrogée</p>	<p>Quelles fonctions occupez-vous dans l’équipe des élus de la municipalité ? Depuis quand ?</p> <p>Qu’est-ce qui vous a amené à prendre en charge ce domaine ? (les espaces verts / le patrimoine naturel / l’aménagement urbain)</p>
<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d’Albi</p>	<p>Quelles sont les missions qui incombent à votre poste ?</p> <p>Pouvez-vous me détailler la politique de gestion des espaces verts ? (modalités d’action, de déclinaison de cette politique publique au travers d’actions et de projets)</p> <p>Pourquoi une politique sur cette thématique a été impulsée sur/par la ville d’Albi ?</p> <p>Pouvez-vous me parler des rapports entretenus avec le service technique ? (le personnel avec qui vous échangez, les réunions, la communication, etc.)</p> <p>Pouvez-vous me parler des différents classements qui ont récompensé les espaces verts publics albigeois ?</p>

<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d'Albi</p>	<p>(différents types de labellisation, mode de classement, effets sur la gestion des espaces verts/ sur le personnel, entretient le lien élu-technicien)</p> <p>Concernant les espaces verts publics, n'y a-t-il que l'échelon territorial communal qui influe sur les choix, sur la gestion ? Quelle place est faite aux acteurs privés ? Aux autres échelons territoriaux ?</p> <p>Que pensez-vous du volontarisme politique municipal qui soutient les espaces verts ?</p> <p>Quel est le budget alloué à ce domaine ? (suffisant ou non, perspectives)</p>
<p>Espaces verts publics</p>	<p>Quelle définition donneriez-vous du terme « espace vert public » ? Quels en sont les grandes caractéristiques, les éléments constitutifs ? Les retrouve-t-on sur mes terrains d'étude ?</p> <p>→ 3 espaces verts choisis = Parc Rochegude / Base de loisirs de Pratgraussals / Plaine des jeux de Cantepau Pouvez-vous me parler de ces lieux ? (éléments historiques, gestion, aménagements et projets en cours)</p> <p>Quelles fonctions ont ces lieux ? Pensez-vous que ces lieux sont appropriés par les usagers ?</p> <p>Que pensez-vous de la place donnée aux espaces verts publics en matière d'aménagement urbain ? (pour Albi)</p> <p>Que pensez-vous qu'apportent ces espaces dans le quartier ? dans la ville d'Albi ? pour la ville d'Albi ?</p> <p>Les albigeois ont-ils tous des espaces verts publics à proximité de leur domicile ?</p> <p>Que pensez-vous de la qualité différente des espaces, entre quartiers et notamment suivant une logique centre-périphérie ?</p> <p>Pensez-vous que les espaces verts publics soient accessibles aujourd'hui à tout un chacun ? Si non, que faites-vous pour le mettre en œuvre ?</p>

<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>La gestion, l'entretien, l'équipement de ces lieux sont-ils effectués en lien avec les usages ?</p> <p>Les avis/points de vue des usagers ont-ils été pris en compte dans la gestion et les projets concernant les espaces verts publics ?</p> <p>Existe-t-il des pratiques contre lesquelles vous lutez ? (déchets, piétinement des pelouses, « privatisation de l'espace », fragmentation genrée de l'espace, etc.)</p> <p>Y a-t-il des pratiques que vous essayez d'encourager ? (accès aux espaces pour tous, pédagogie, support de la culture, santé, etc.)</p> <p>Et y a-t-il des pratiques que vous accompagnez ? (des pratiques non pensées initialement et qui se sont imposées dans l'espace et qui aujourd'hui sont accompagnées = pétanque, jogging, slackeline, etc.)</p> <p>Avez-vous des outils particuliers pour communiquer avec les usagers/ les habitants ? (blog mais peu mis à jour / FB, newsletters, etc.)</p> <p>Les usagers ont-ils un moyen de vous faire des retours, des demandes ?</p> <p>Vos dernières actions menées en faveur d'une sensibilisation à la biodiversité a été adressée aux usagers et habitants de l'albigeois. Quel est le rapport du public avec ces actions (réaction, appropriation, demande) ?</p> <p>Existe-il d'autres domaines/ problématiques pour lesquelles une communication particulière est mise en œuvre ?</p>
---	--

- Annexe n°9 : Grille d’entretien utilisée lors du rendez-vous avec le responsable de l’équipe en charge de la base de loisirs de Pratgraussals du service « Patrimoine végétal »

Grille d’entretien : Service « Patrimoine végétal » de la municipalité d’Albi – responsable de l’équipe en charge de la base de loisirs de Pratgraussals

Texte introductif sur mon approche, mon étude :

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local » à l’université d’Albi. Dans ce cadre nous avons à réaliser un mémoire de recherche : j’ai choisi de réaliser une étude sur les espaces verts publics albigeois. Mon approche porte sur les usagers de ces espaces. Je m’interroge sur la diversité des usages, la diversité des considérations que les usagers entretiennent vis-à-vis de l’espace. J’aimerais comprendre ce que viennent chercher les usagers dans ces lieux, par rapport à d’autres lieux (privés, d’autres types d’espaces publics).

J’ai choisi trois sites en particulier parce que notre période d’étude est assez courte, j’ai donc notamment retenue la base de loisirs de Pratgraussals. Evidemment, il est primordial pour moi de rencontrer l’équipe en charge de cet espace parce que la gestion qui est faite de ces espaces constitue certainement une partie de la réponse qui explique le rapport des usagers à cet espace. D’où ma demande d’entretien aujourd’hui.

<p>Présentation de la personne interrogée</p>	<p>Quelles fonctions occupez-vous dans le service ? Depuis quand ?</p> <p>Pouvez-vous revenir sur vos parcours professionnels et de formation ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans ce domaine ? (les espaces verts / le patrimoine naturel / l'aménagement urbain)</p>
<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d’Albi</p>	<p>Pouvez-vous m’expliquez l’organisation de votre équipe ? (membres qui la composent, planning de travail d’une journée / planning hebdomadaire, saisonnalité du travail)</p> <p>Quelles sont les missions qui incombent à votre équipe ?</p> <p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe/ de vous (en tant que responsable) avec le service du patrimoine végétal ?</p>

<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d'Albi</p>	<p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe/ de vous (en tant que responsable) avec la municipalité ? avec les élus ? avec les décisions politiques ?</p> <p>Que pensez-vous du volontarisme politique municipal qui soutient les espaces verts ?</p> <p>Pouvez-vous me parler des différents classements qui ont récompensé les espaces verts publics ? (différents types de labellisation, mode de classement, effets sur la gestion des espaces verts/ sur le personnel, entretient le lien élu-technicien)</p>
<p>Espaces verts publics = cas particulier de la base de loisirs de Pratgraussals</p>	<p>Pouvez-vous me parler de ce lieu ? (éléments historiques, gestion, aménagements et projets en cours → revenir sur l'ensemble des projets qui la concerne)</p> <p>Quelles fonctions a ce lieu ? Quelles fonctions pensez-vous qu'elle aura à l'avenir avec l'ensemble des projets qui la concernent ?</p> <p>Que pensez-vous qu'apporte la base de loisirs dans la ville d'Albi ? pour la ville d'Albi ?</p> <p>Que pensez-vous de la place donnée aux espaces verts publics en matière d'aménagement urbain ? (dans la ville d'Albi)</p> <p>Par rapport aux deux autres sites choisis : quels sont les éléments qui peuvent être communs ? quels sont ceux qui les différencient ?</p>
<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>Pouvez-vous me décrire quel(s) comportement(s), quel(s) usage(s) sont observés fréquemment dans ce lieu ? (loisirs, famille, sport, pique-nique et barbecues, ballade animaux, activités en lien avec les étendues d'eau)</p> <p>La gestion, l'entretien, l'équipement de ce lieu sont-ils effectués en lien avec les usages ?</p> <p>Existe-t-il des pratiques contre lesquelles vous luttez ? (déchets, déjections canines, « privatisation de l'espace », feux sauvages, passage de voitures, ce qui se passe la nuit, etc.)</p>

Usagers et rapport à l'espace

Y a-t-il des pratiques que vous essayez d'encourager ? (balade senteurs, découverte espèces vivantes)

Et y a-t-il des pratiques que vous accompagnez ? (des pratiques non pensées initialement et qui se sont imposées dans l'espace et qui aujourd'hui sont accompagnées = pétanque, jogging/sport, vélos, slackeline, etc.)

Quel rapport avez-vous avec les jeux sur portable qui amènent à investir nouvellement l'espace (le géocaching, Pokemon go) ?

Pouvez-vous me parler de ce que vous avez pu faire dans le parc à destination des personnes à mobilité réduite ? (fauteuil roulant, femmes avec poussettes, personnes se déplaçant avec difficultés)

Existe-t-il une fragmentation de l'espace ? (aire de jeux enfants/ lac)

Pensez-vous que la base de loisirs est accessible à tout un chacun ? Matériellement, mais aussi dans l'esprit, que tout le monde peut s'y sentir à l'aise ?

Comment a été réalisé le règlement qui régit la base de loisirs ? Celui-ci subit-il des modifications ? Si oui, à quelles occasions/circonstances ?

Avez-vous des retours à la sortie d'un week-end comme l'on vient d'en passer un, les poubelles débordaient, les déchets étaient nombreux ?

Les usagers ont-ils un moyen de vous faire des retours, des demandes ? S'ils vous en font, sur quoi portent-ils ? Avez-vous des outils particuliers pour communiquer avec les usagers/ les habitants ? (blog mais peu mis à jour / FB, newsletters, etc.)

Existe-t-il des différences ou bien les usages sont uniformes entre les 3 sites choisis de votre point de vue ?

- Annexe n°10 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec la personne en charge du projet de réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals

Grille d'entretien : Service « Projets urbains » de la municipalité d'Albi – responsable du projet de réaménagement de la base de loisirs de Pratgraussals

Texte introductif sur mon approche, mon étude :

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local » à l'université d'Albi. Dans ce cadre nous avons à réaliser un mémoire de recherche : j'ai choisi de réaliser une étude sur les espaces verts publics albigeois. Mon approche porte sur les usagers de ces espaces. Je m'interroge sur la diversité des usages, la diversité des considérations que les usagers entretiennent vis-à-vis de l'espace. J'aimerais comprendre ce que viennent chercher les usagers dans ces lieux, par rapport à d'autres lieux (privés, d'autres types d'espaces publics).

J'ai choisi trois sites en particulier parce que notre période d'étude est assez courte, j'ai donc notamment retenue la base de loisirs de Pratgraussals. Evidemment, il est primordial pour moi de rencontrer la personne travaillant à son réaménagement, celui ayant certainement des implications sur le rapport des usagers à cet espace. D'où ma demande d'entretien aujourd'hui.

<p>Présentation de la personne interrogée</p>	<p>Quelles fonctions occupez-vous dans le service ? Depuis quand ?</p> <p>Pouvez-vous revenir sur vos parcours professionnels et de formation ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans ce domaine ? (l'aménagement urbain)</p>
<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d'Albi</p>	<p>Quelles sont les missions qui incombent à votre équipe ?</p> <p>Pouvez-vous m'expliquer la place qu'occupent les espaces verts publics dans vos missions ?</p> <p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe / de vous (en tant que responsable) avec le service du patrimoine végétal ?</p> <p>Que pensez-vous de la place donnée aux espaces verts publics en matière d'aménagement urbain ? (dans la ville d'Albi)</p>

<p>Rapport vis-à-vis du service et de la municipalité d'Albi</p>	<p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe/ de vous (en tant que responsable) avec la municipalité ? avec les élus ? avec les décisions politiques ?</p> <p>Comment les projets que vous portez ont pris (ou peuvent prendre) en compte les classements/labellisation qui ont récompensé les espaces verts publics ?</p>
<p>Espaces verts publics = cas particulier de la base de loisirs de Pratgraussals</p>	<p>Pouvez-vous me parler de ce lieu ? (éléments historiques, gestion, aménagements et projets en cours → revenir sur l'ensemble des projets qui la concerne)</p> <p>Pouvez-vous me décrire quel(s) comportement(s), quel(s) usage(s) sont observés fréquemment dans ce lieu ? (loisirs, famille, sport, pique-nique et barbecues, balade animaux, activités en lien avec les étendues d'eau)</p> <p>Quelles fonctions a ce lieu ? Quelles fonctions pensez-vous qu'elle aura à l'avenir avec l'ensemble des projets qui la concernent ?</p> <p>Que pensez-vous qu'apporte la base de loisirs dans la ville d'Albi ? pour la ville d'Albi ?</p>
<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>Les différents usages, comportements, avis/points de vue des usagers ont-ils été pris en compte dans les projets concernant la base de loisirs ? (loisirs, famille, enfants, sport notamment footing, pique-nique et barbecue, balade, animaux)</p> <p>Les habitants/les usagers sont-ils consultés à ce sujet ?</p> <p>Existe-t-il une situation de saturation de la base de loisirs de Pratgraussals ?</p> <p>La gestion, l'entretien, l'équipement de ce lieu sont-ils objet de discussion à l'occasion de la réflexion sur l'espace ?</p> <p>Le cas des personnes à mobilité réduite est-il considéré dans vos projets ? (fauteuil roulant, femmes avec poussettes, personnes se déplaçant avec difficultés)</p> <p>A travers les projets qui vont être proposés :</p> <p>Existe-t-il des pratiques contre lesquelles vous luttez ? (déchets, déjections canines, « privatisation de</p>

<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>l'espace », feux sauvages, passage de voitures, ce qui se passe la nuit, etc.)</p> <p>Y a-t-il des pratiques que vous essayez d'encourager ? (balade senteurs, découverte espèces vivantes)</p> <p>Et y a-t-il des pratiques que vous accompagnez ? (des pratiques non pensées initialement et qui se sont imposées dans l'espace et qui aujourd'hui sont accompagnées = pétanque, jogging/sport, vélos, slackline, etc.)</p> <p>Pouvez-vous me parler de ce que vous avez pu/ de ce que vous allez faire dans le parc à destination des personnes à mobilité réduite ? (fauteuil roulant, femmes avec poussettes, personnes se déplaçant avec difficultés)</p> <p>Existe-t-il une fragmentation de l'espace ? (aire de jeux enfants/ lac) Si oui, les projets en cours apportent-ils une réponse à cette situation ?</p> <p>Pensez-vous que la base de loisirs est accessible à tout un chacun ? Matériellement, mais aussi dans l'esprit, que tout le monde peut s'y sentir à l'aise ?</p>
---	---

- Annexe n°11 : Grille d'entretien utilisée lors du rendez-vous avec l'ancien directeur de la maison de quartier de Cantepau

Grille d'entretien : Maison de quartier de Cantepau – ancien directeur de la maison de quartier

Texte introductif sur mon approche, mon étude :

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local » à l'université d'Albi. Dans ce cadre nous avons à réaliser un mémoire de recherche : j'ai choisi de réaliser une étude sur les espaces verts publics albigeois. Mon approche porte sur les usagers de ces espaces. Je m'interroge sur la diversité des usages, la diversité des considérations que les usagers entretiennent vis-à-vis de l'espace. J'aimerais comprendre ce que viennent chercher les usagers dans ces lieux, par rapport à d'autres lieux (privés, d'autres types d'espaces publics).

J'ai choisi trois sites en particulier parce que notre période d'étude est assez courte, j'ai notamment retenue la plaine de jeux de Cantepau. Evidemment, il est primordial pour moi de rencontrer l'équipe de la maison de quartier, l'espace vert en question la jouxtant et pouvant être utilisé pour des animations. D'où ma demande d'entretien aujourd'hui.

<p>Présentation de la personne interrogée</p>	<p>Quelles fonctions occupez-vous ? Depuis quand ?</p> <p>Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans ce domaine ? (l'animation socio-culturelle)</p>
<p>Point sur le quartier de Cantepau</p>	<p>Quelles sont les missions qui incombent à votre équipe ?</p> <p>Pouvez-vous me faire un point d'information sur le quartier de Cantepau ? (son contexte actuel, données actualisées)</p> <p>Quels enjeux sont majeurs aujourd'hui pour le quartier ?</p> <p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe/ de vous (en tant que responsable) avec les élus ? avec les décisions politiques ?</p> <p>Pouvez-vous m'expliquer la démarche / les démarches ANRU qui concerne(nt) le quartier de Cantepau ? Qu'est-ce qui est porté comme projet(s) ?</p>

<p>Espaces verts publics = cas particulier de la plaine de jeux à Cantepau</p>	<p>Pouvez-vous me parler de ce lieu ? (éléments historiques, gestion, aménagements et projets en cours)</p> <p>Quelles fonctions a ce lieu ? Quelles fonctions pensez-vous qu'elle aura à l'avenir avec l'ensemble des projets qui la concernent ?</p> <p>Que pensez-vous qu'apporte la plaine de jeux dans le quartier ?</p> <p>Que pouvez me dire de la base de loisirs de Cantepau ? (elle est proche mais pas entretenue, elle fait délaissée)</p> <p>Comment se caractérise le rapport de votre équipe/ de vous (en tant que responsable) avec le service du patrimoine végétal ?</p> <p>Que pensez-vous de la place donnée aux espaces verts publics en matière d'aménagement urbain ? (dans la ville d'Albi)</p> <p>Que pensez-vous du volontarisme politique municipal qui soutient les espaces verts ?</p>
<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>Pouvez-vous me décrire quel(s) comportement(s), quel(s) usage(s) sont observés fréquemment dans ce lieu ? (loisirs, famille, enfants, sport notamment foot, pique-nique, balade animaux)</p> <p>La gestion, l'entretien, l'équipement de ce lieu sont-ils effectués en lien avec les usages ?</p> <p>Existe-t-il des pratiques contre lesquelles vous luttez ? (déchets, déjections canines, « privatisation de l'espace », passage de scooters, ce qui se passe la nuit, séparation de l'espace entre hommes et femmes, etc.)</p> <p>Y a-t-il des pratiques que vous essayez d'encourager ? (parcours sportifs, pétanque)</p> <p>Et y a-t-il des pratiques que vous accompagnez ? (des pratiques non pensées initialement et qui se sont imposées dans l'espace et qui aujourd'hui sont accompagnées = foot, vélos, etc.)</p> <p>Existe-t-il une fragmentation de l'espace ? (aire de jeux enfants/ reste de la plaine) Observez-vous une fragmentation genrée de l'espace ?</p>

<p>Usagers et rapport à l'espace</p>	<p>Pensez-vous que la plaine de jeux est accessible à tout un chacun ? Matériellement, mais aussi dans l'esprit, que tout le monde peut s'y sentir à l'aise ?</p> <p>La demande de plus d'espaces verts publics dans le quartier a-t-elle été émise à l'occasion de la consultation sur le quartier ?</p> <p>Quelles actions qui ne sont pas menées aujourd'hui sur la plaine de jeux pourraient être possibles, proposées, accompagnées ?</p>
---	--

- Annexe n°12 : Guide d'entretien narratif utilisé lors des entretiens avec les usagers (ou non-usagers) des espaces verts publics

Guide d'entretien : à destination d'un usager ou d'un non-usager des espaces verts publics

Je suis Anouk LECLERC, étudiante en Master 1^{ère} année « Gestion des Territoires et Développement Local » à l'université d'Albi. Dans ce cadre nous avons à réaliser un mémoire de recherche : j'ai choisi de réaliser une étude sur les espaces verts publics albigeois. Mon approche porte sur les usages et les usagers de ces espaces. Je m'interroge notamment sur la diversité des usages et j'aimerais comprendre ce que viennent chercher les usagers dans ces lieux.

➔ Pouvez-vous me faire une courte description de vous ? (prénom, âge, situation professionnelle et familiale actuelle, ville actuelle et d'origine, statut familial + d'autres informations qui vous paraissent importantes à signifier)

➔ Est-ce que vous pouvez me faire part des premières choses qui vous viennent à l'esprit quand je vous dis « espaces verts publics » ?

➔ Et si je vous dis « espaces verts publics albigeois », que pouvez-vous me dire ?

➔ Pouvez-vous me décrire des choses que vous appréciez dans un espace vert public ?

➔ Pouvez-vous me décrire des choses que vous n'appréciez pas ? des choses qui peuvent vous gêner dans un espace vert public ?

➔ Pouvez-vous me dire s'il vous a déjà manqué quelque chose dans un espace vert public ?

➔ Est-ce que vous pouvez me raconter la dernière fois que vous avez fréquenté un espace vert public ? (où, avec qui, pour quoi faire, etc.)

➔ Est-ce que vous avez un (ou des) souvenir(s) des premières fois où vous avez passé un temps dans un espace vert public ? (où, avec qui, pour quoi faire, etc.)

→ Est-ce que vous avez un (ou des) souvenir(s) particulier(s) à me raconter d'un moment passé dans un espace vert public ? (rencontre, moment entre amis, en famille, pratique d'un sport, ville particulière, etc.)

→ Est-ce qu'actuellement vous fréquentez régulièrement les espaces verts publics ?

Si oui, à quelle fréquence ? qu'est-ce que vous y faites ? que venez-vous y chercher ?

Si non, pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

→ Si cet entretien était l'occasion de faire remonter des choses (commentaires particuliers, avis général, etc.), qu'auriez-vous à dire au service en charge des espaces verts à Albi ?

→ Est-ce qu'il vous est déjà arrivé d'échanger avec un employé municipal des espaces verts d'Albi ? (félicitations, question quelconque, remarque, se faire réprimander, etc.)

→ Est-ce que vous avez déjà vu les employés municipaux des espaces verts d'Albi travailler ?

→ Que pouvez-vous me raconter sur le parc Rochegude ? Quel est votre avis général sur ce lieu ?

→ Que pouvez-vous me raconter sur la base de loisirs de Pratgraussals ? Quel est votre avis général sur ce lieu ?

→ Que pouvez-vous me raconter sur la plaine de jeux de Cantepau ? Quel est votre avis général sur ce lieu ?

→ Où habitez-vous dans Albi ?

→ De quels moyens disposez-vous pour vous déplacer ?

→ Quels sont vos loisirs, vos activités de détente ?

→ Quel rapport entretenez-vous avec le jardinage ?

→ Avez-vous (ou avez-vous eu) des animaux de compagnie ?

→ Quel rapport entretenez-vous avec les animaux, la faune dans les espaces verts publics ?

→ Avez-vous un balcon, une terrasse, un jardin ?

Si oui, qu'y faites-vous ?

Si non, en avez-vous eu par le passé ? Est-ce un regret de ne pas en avoir aujourd'hui, un choix ou cela ne faisait pas partie de vos critères de logement ?

→ Avez-vous pour habitude de partir en vacances ?

Si oui, où et qu'appréciez-vous durant vos séjours ?

Si non, pourquoi ?

→ Avez-vous pour habitude de fréquenter d'autres espaces publics que les espaces verts ? notamment les places publiques ou les rues

Si oui, qu'y faites-vous ?

Si non, pourquoi ?

→ Pensez-vous qu'avoir accès aux espaces verts publics à proximité de son domicile est un plus ?

→ Si les espaces verts publics que vous fréquentez aujourd'hui (ou ceux que vous avez fréquenté par le passé) voyaient leur propriété et/ou leur accès devenir privatif(s), qu'en penseriez-vous ?

→ Pensez-vous que les espaces verts publics soient aujourd'hui accessibles à tout un chacun ?

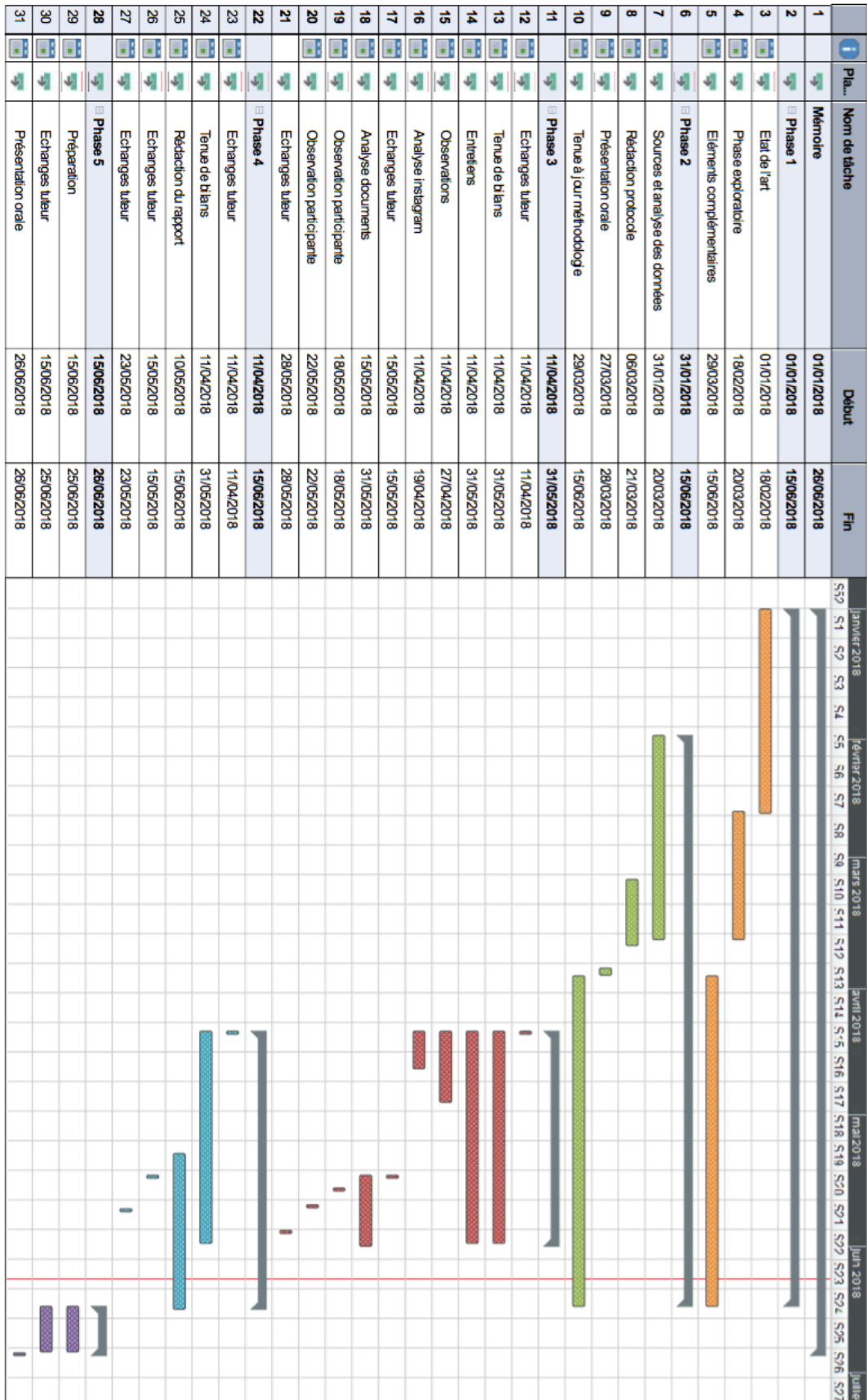
→ Lorsque vous avez fréquenté les espaces verts publics, par votre présence et/ou les activités que vous avez réalisées, pensez-vous avoir fait quelque chose à l'espace ? pensez-vous avoir apporté quelque chose à l'espace ? (négativement, positivement, neutre)

- Annexe n°13 : Tableau récapitulatif des entretiens narratifs réalisés avec des usagers (ou non-usagers) des espaces verts publics


Genre	Catégorie d'âge	Situation	Rapport avec Albi		Lien avec les EVP étudiés			Code associé
			Y réside / Y a résidé	Y travaille / Y a travaillé	Rochebude	Pratgraussals	Cantepau	
H	19 – 29 ans	En activité	X	X	X	X		I1
H	19 – 29 ans	Etudiant	X		X	X		I2
F	19 – 29 ans	Etudiante	X		X	X		I3
H	70 ans et plus	Retraité	X		X	X		I4
H	60 – 69 ans	En activité	X	X	X	X	X	I5
F	60 – 69 ans	En activité	X	X	X	X		I6
H	19 – 29 ans	Etudiant	X		X	X		I7
F	19 – 29 ans	Etudiante	X		X	X		I8
H	19 – 29 ans	En activité	X		X	X		I9
F	19 – 29 ans	Etudiante	X		X	X	X	I10
H	50 – 59 ans	En activité		X		X		I11
H	19 – 29 ans	En activité	X	X	X	X	X	I12
F	19 – 29 ans	En activité	X		X	X		I13
F	40 – 49 ans	En activité		X		X		I14
H	40 – 49 ans	En activité	X		X	X	X	I15
F	50 – 59 ans	En activité	X	X	X	X	X	I16
F	19 – 29 ans	A la recherche d'un emploi	X	X	X	X	X	I17
F	30 – 39 ans	En activité	X	X	X	X		I18
H	40 – 49 ans	En activité	X	X	X	X	X	I19
F	19 – 29 ans	En activité	X		X	X		I20

H	19 – 29 ans	Etudiant	X		X	X		I21
F	19 – 29 ans	En activité	X	X	X	X	X	I22
H	19 – 29 ans	A la recherche d'un emploi	X	X	X	X	X	I23
F	19 – 29 ans	En activité	X	X	X	X		I24
F	19 – 29 ans	En activité	X		X	X		I25
H	19 – 29 ans	Etudiant	X		X	X		I26
H	19 – 29 ans	Etudiant	X			X	X	I27
F	40 – 49 ans	En activité	X	X	X	X	X	I28
F	50 – 59 ans	En activité	X	X	X	X		I29
F	40 – 49 ans	En activité	X	X	X	X		I30
F	50 – 59 ans	En activité	X	X	X	X	X	I31
F	30 – 39 ans	En activité		X		X	X	I32
F	50 – 59 ans	En activité	X	X	X	X	X	I33
H	40 – 49 ans	En activité	X	X	X	X	X	I34
H	19 – 29 ans	En activité	X	X	X	X		I35
F	30 – 39 ans	En activité	X	X	X	X		I36
F	70 ans et plus	Retraitée	X	X	X	X		I37
F	19 – 29 ans	Inactive	X		X	X	X	I38
H	40 – 49 ans	A la recherche d'un emploi	X		X	X	X	I39

- Annexe n°14 : Diagramme de GANTT présentant les grandes étapes ayant rythmées ce mémoire de recherche, réalisé par LECLERC Anouk – Mai 2018




- Annexe n°15 : Pages complétées du livre d'or qui a été mis à disposition du public dans le Parc Rocheduode courant Avril 2018 – Document propriété du service « Patrimoine végétal » de la municipalité d'Albi

Parc très propre, personnel très sympas; 13/04/18
~~Milena~~
Tout à fait d'accord, très propre, personnel super et très calme
~~Arles~~
Quel plaisir de le traverser quotidiennement!
Quelle beauté, quelle quiétude. Nous ne nous lassons pas de venir nous y promener.
Il affrécie de toutes Saisons, j'y promène
Ettes voudent- particulièrement au printemps
c'est magnifique. !-


C'est magnifique et très bien entretenu.
Bravo!
Elsa
Hans

Très joli parc ... merci pour les yeux! © Nad

très joli !:



QU'AVEC PUTAINS
ET CARONS
CONVIENT FAIRE
NOS MOISSONS

P.S. : Ce parc est parfait, à l'exception d'*Eupatorium cannabinum* qui fait défaut dans les manifs de fleurs ^{eupatoire chamérique}.

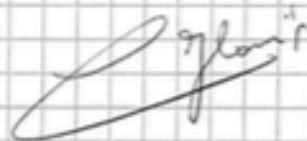


très agréable comme endroit pour
fufu mes pets cimer les potes

De la Part d'un Bourtois

PARC MAGNIFIQUE, grâce à la
TRÈS grande Volonté des Jardiniers qui
ont fait ce travail avec cœur et courage.
Spécialement beaucoup de respect des citoyens
Alsaciens

Grand merci M^{me} Le Maire



Avec Respect, civilité Paris et...

Magnifique, bravo les jardiniers
des belles fleurs



Très belle restauration des briques
le mur de clôture est... l'Prise?

Leau

Vite la passerelle!!!

Bravo pour ce parc splendide. Les
employés sont engagés et artistes.
Mijnana

Agéable promenade avec les enfants. - Très bien entretenu.
Gravé. Jandine
Savins élément -

Bravo aux équipes pour l'entretien et le fleurissement
toujours impeccables! C'est un plaisir de venir se
promener ici!

Balade sympathique et agréable grâce aux efforts
des jardiniers pour les beaux massifs de fleurs!

Très bel endroit où l'on a plaisir à
se promener, s'"aérer", contempler...

Beaux massifs de fleurs

Nous avons adoré les "méga-poissons" et
le pigeonnier.

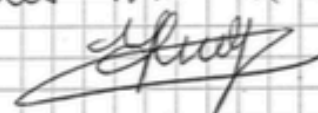
"Les Ados de l'Atelier"

Merci!

Très beau parc et belle restauration du
Mus c'est super beau!!!

Stéphane
Magnifique collection de pivoines. Avez-vous
les mêmes? Merci de soigner ce site. Que du bonheur
Ange S.

Très sympa de se promener dans ce lieu (22/04/18)

Très beaux ARBRES - très belles
fleurs un vrai Regal des Yeux félicitations
A vous Messieurs les jardiniers beaucoup
de goût dans votre travail Une vieille
Alsigéoise de 86 ans vous en remercie


J'adore les variétés et compositions de fleurs que
vous plantez - votre travail est remarquable comme
l'appellation du jardin - C'est un régal à chaque fois de
le traverser - Neu Plantal W -

Très jolie flore sur les décor - Paris

orrible peur je suis désu.

Oui, c'est vrai. para magnifique et
calme, on s'y ressourcé.
Merci. — une dame et ses 2 collèges.

24.09.18

➤ Résumés

Version en **français** :

Mots-clefs : Espaces verts publics – Parc Rochemade / Base de loisirs de Pratgrausals / Plaine des jeux de Cantepau – Usages et Usagers – « capital jardin » – Gestion municipale – « co-construction »

Ce mémoire de recherche propose une réflexion quant au rapport que peuvent entretenir les usagers vis-à-vis des espaces verts publics et aux implications de ce rapport en matière de construction de l'espace. L'analyse a été réalisée à partir de l'étude de trois espaces verts publics albigeois, celle-ci ayant fait place autant à la vision de la municipalité, gestionnaire des espaces verts publics, qu'à la vision des publics d'usagers. L'étude a d'abord cherché à analyser les registres explicatifs du rapport des individus aux espaces verts, notamment en vue de questionner un potentiel « capital jardin ». Puis, ce sont les modalités de production des espaces verts, influencés par les gestionnaires et les usagers, qui ont été analysées ; ceci notamment afin de déterminer si un processus de « co-construction » des espaces verts était à l'œuvre.

Summary in **english** :

Key words : Public green spaces – « Parc Rochemade » / « Base de loisirs de Pratgrausals » / « Plaine des jeux de Cantepau » - Uses and Users – « garden capital » - Municipal management – « co-construction »

This research dissertation proposes a reflection on the relationship that users could maintain with public green spaces and on the implications of this relationship for the space construction. This analysis was carried out from the study of three public green spaces in Albi, this study given the way to the municipality vision (public green spaces manager) and also to the vision of the users publics. First, the study sought to analyse the explanatory registers of the relationship of individuals to spaces, especially with a view to asking a potential « garden capital ». Then, the ways of green spaces production were analyzed, being influenced by managers and users ; this especially to determine if a co-construction process could going on.